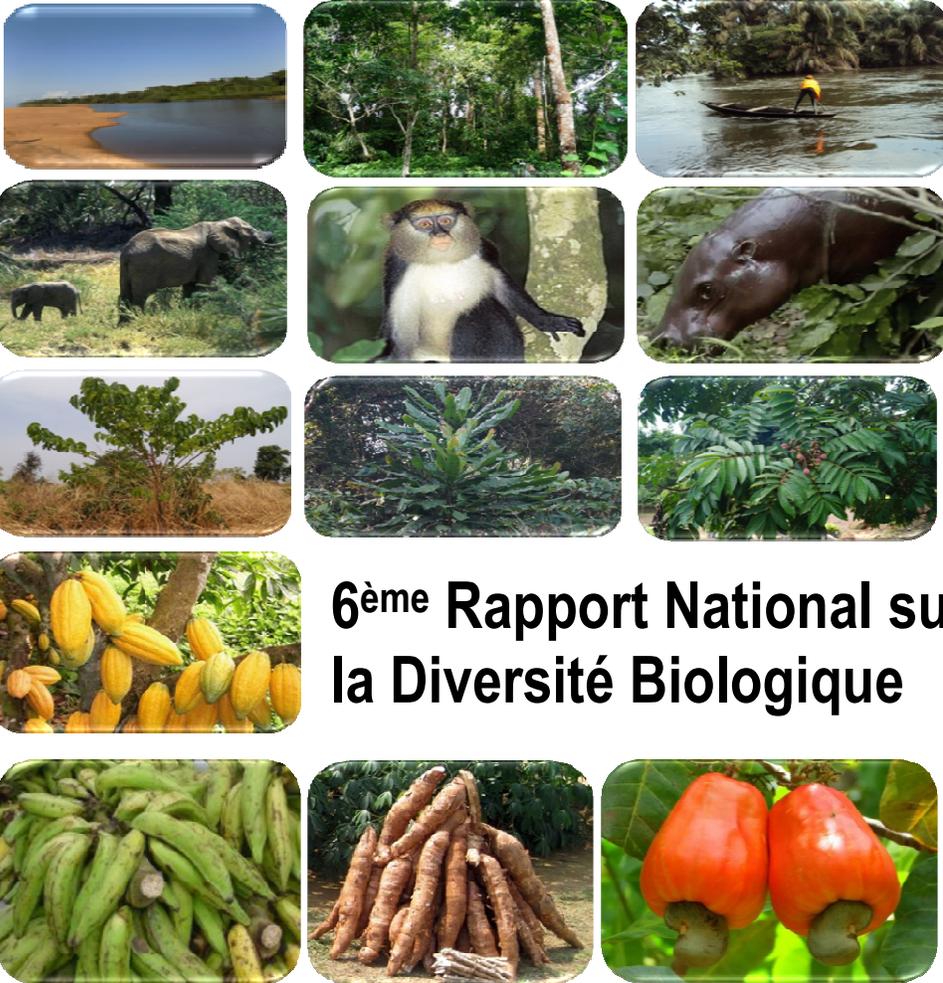


République de Côte d'Ivoire  
Union – Discipline – Travail



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE



## 6<sup>ème</sup> Rapport National sur la Diversité Biologique



Décembre 2018

## SOMMAIRE

<b>SIGLES, ACCRONYMES ET ABREVIATIONS.....</b>	<b>14</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>18</b>
<b>LISTE DES FIGURES .....</b>	<b>18</b>
<b>SECTION I. RENSEIGNEMENTS SUR LES OBJECTIFS VISES AU NIVEAU NATIONAL..</b>	<b>19</b>
<b>OBJECTIF 1 : D'ICI A 2020, 50 % DES ECOSYSTEMES ET HABITATS DANS L'ESPACE RURAL SONT PROTEGES AFIN D'ASSURER LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE .....</b>	<b>19</b>
1.1. Fondement de l'objectif .....	19
1.2. Niveau d'application.....	19
1.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....	19
1.4. Lien indirect entre OAB et objectif national.....	19
1.5. Fichiers et informations pertinentes.....	19
1.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	19
1.5.2. Participation des parties prenantes.....	20
1.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	22
1.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	22
<b>OBJECTIF 2 : D'ICI A 2020, 50% DES ECOSYSTEMES DES EAUX INTERIEURES, MARINES ET COTIERES SONT PROTEGES AFIN D'ASSURER LA CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE .....</b>	<b>23</b>
2.1. Fondement de l'objectif .....	23
2.2. Niveau d'application.....	24
2.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....	24
2.4. Fichiers et informations pertinentes.....	24
2.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	24

2.4.2. Participation des parties prenantes.....	24
2.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	24
2.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	25
<b>OBJECTIF 3 : D'ICI A 2020 AU PLUS TARD, LES ECOSYSTEMES ET HABITATS PRIORITAIRES, SONT RESTAURES ET PRESERVES.....</b>	<b>26</b>
<b>3.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>26</b>
<b>3.2. Niveau d'application.....</b>	<b>27</b>
<b>3.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>27</b>
<b>3.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>27</b>
3.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	27
3.4.2. Participation des parties prenantes.....	27
3.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	27
3.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	27
<b>OBJECTIF 4 : D'ICI A 2020, AU MOINS 50 % DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SONT CONTROLEES.....</b>	<b>29</b>
<b>4.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>29</b>
<b>4.2. Niveau d'application.....</b>	<b>29</b>
<b>4.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>29</b>
<b>4.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>29</b>
4.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	29
4.4.2. Participation des parties prenantes.....	29
4.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	29
4.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	30
<b>OBJECTIF 5 : D'ICI A 2020, LA SITUATION DES ESPECES PROTEGEES AU NIVEAU NATIONAL S'EST AMELIOREE ET LEUR DISPARITION EST ENRAYEE DANS LA MESURE DU POSSIBLE.....</b>	<b>31</b>
<b>5.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>31</b>
<b>5.2. Niveau d'application.....</b>	<b>32</b>

<b>5.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>32</b>
<b>5.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>32</b>
5.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	32
5.4.2. Participation des parties prenantes.....	32
5.4.3. Stratégies et plans d'action dans lesquels l'objectif est inclus .....	32
5.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	33
<b>OBJECTIF 6 : D'ICI A 2020, DES MESURES DE SAUVEGARDE SONT MISES EN ŒUVRE POUR 100% DES ESPECES PRIORITAIRES .....</b>	<b>34</b>
<b>6.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>34</b>
<b>6.2. Niveau d'application.....</b>	<b>35</b>
<b>6.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>35</b>
<b>6.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>35</b>
6.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	35
6.4.2. Participation des parties prenantes.....	35
6.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	35
6.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	35
<b>OBJECTIF 7 : D'ICI A 2020, L'ETAT DE LA DIVERSITE GENETIQUE EST CONNU ET DES MESURES DE CONSERVATION DURABLE SONT PRISES .....</b>	<b>37</b>
<b>7.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>37</b>
<b>7.2. Niveau d'application.....</b>	<b>37</b>
<b>7.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>37</b>
<b>7.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>37</b>
7.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	37
7.4.2. Participation des parties prenantes.....	37
7.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	38
7.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	38
<b>OBJECTIF 8 : EN 2020, 100% DES ECOSYSTEMES ET HABITATS SONT REPRESENTES AU SEIN DU RESEAU D'AIRES PROTEGEES VIABLES.....</b>	<b>39</b>
<b>8.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>39</b>

<b>8.2. Niveau d'application.....</b>	<b>39</b>
<b>8.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>40</b>
<b>8.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>40</b>
8.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	40
8.4.2. Participation des parties prenantes.....	40
8.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	40
8.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	40
 <b>OBJECTIF 9 : D'ICI A 2020, 100% DES AIRES PROTEGEES SONT GEREES DE FAÇON EFFICACE.....</b>	 <b>42</b>
<b>9.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>42</b>
<b>9.2. Niveau d'application.....</b>	<b>42</b>
<b>9.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>42</b>
<b>9.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>42</b>
9.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	42
9.4.2. Participation des parties prenantes.....	42
9.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	42
9.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	43
 <b>OBJECTIF 10 : D'ICI A 2020, L'ACTIVITE AGRICOLE EST ECONOMIQUEMENT VIABLE, SOCIALEMENT ACCEPTABLE ET RESPECTUEUSE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE .....</b>	 <b>44</b>
<b>10.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>44</b>
<b>10.2. Niveau d'application.....</b>	<b>45</b>
<b>10.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>45</b>
<b>10.4. Lien indirect entre OAB et objectif national.....</b>	<b>45</b>
10.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	45
10.5.2. Participation des parties prenantes.....	45
10.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	45
10.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	46

**OBJECTIF 11 : D'ICI A 2020, L'EXPLOITATION DES FORETS EST COMPATIBLE AVEC  
LES OBJECTIFS NATIONAUX DE SAUVEGARDE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ..... 47**

**11.1. Fondement de l'objectif ..... 47**

**11.2. Niveau d'application..... 48**

**11.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 48**

**11.4. Lien indirect entre OAB et objectif national..... 48**

**11.5. Fichiers et informations pertinentes ..... 48**

    11.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux..... 48

    11.5.2. Participation des parties prenantes..... 48

    11.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus ..... 48

    11.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents..... 48

**OBJECTIF 12 : D'ICI A 2020, LES RESSOURCES HALIEUTIQUES SONT EXPLOITEES  
EN TENANT COMPTE DU RENOUVELLEMENT DES STOCKS ..... 50**

**12.1. Fondement de l'objectif ..... 50**

**12.2. Niveau d'application..... 50**

**12.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 51**

**12.4. Fichiers et informations pertinentes ..... 51**

    12.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux..... 51

    12.4.2. Participation des parties prenantes..... 51

    12.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus ..... 51

    12.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents..... 51

**OBJECTIF 13 : D'ICI A 2020, LE DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION DES MINES  
ET DU PETROLE N'ENTRAVE PAS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE SAUVEGARDE DE  
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ..... 53**

**13.1. Fondement de l'objectif ..... 53**

**13.2. Niveau d'application..... 53**

**13.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 53**

**13.4. Fichiers et informations pertinentes..... 53**

13.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	53
13.4.2. Participation des parties prenantes.....	54
13.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	54
13.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	54
<b>OBJECTIF 14 : D'ICI A 2020, UN SYSTEME DE GESTION DURABLE DES PLANTES MEDICINALES ET D'AUTRES USAGES EST EN VIGUEUR.....</b>	<b>55</b>
<b>14.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>55</b>
<b>14.2. Niveau d'application.....</b>	<b>56</b>
<b>14.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>56</b>
<b>14.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>56</b>
14.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	56
14.4.2. Participation des parties prenantes.....	56
14.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	56
14.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	56
<b>OBJECTIF 15 : D'ICI A 2020, LA GESTION DURABLE DE LA VIANDE DE BROUSSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE EST ASSUREE .....</b>	<b>58</b>
<b>15.1. Fondement de l'Objectif.....</b>	<b>58</b>
<b>15.2. Niveau d'application.....</b>	<b>58</b>
<b>15.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>58</b>
<b>15.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>58</b>
15.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	58
15.4.2. Participation des parties prenantes.....	59
15.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	59
15.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	59
<b>OBJECTIF 16 : D'ICI A 2020, LA BIODIVERSITE SOUTIENT LES INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....</b>	<b>60</b>
<b>16.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>60</b>
<b>16.2. Niveau d'application.....</b>	<b>60</b>

<b>16.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>61</b>
<b>16.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>61</b>
16.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	61
16.4.2. Participation des parties prenantes.....	61
16.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	61
16.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	61
 <b>OBJECTIF 17 : D'ICI A 2020, L'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX CONNAISSANCES ET PRATIQUES PRESENTANT UN INTERET POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EST REGI PAR DES MECANISMES ASSURANT LE PARTAGE DES AVANTAGES QUI EN DECOULENT .....</b>	 <b>63</b>
<b>17.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>63</b>
<b>17.2. Niveau d'application.....</b>	<b>63</b>
<b>17.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>63</b>
<b>17.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>63</b>
17.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	63
17.4.2. Participation des parties prenantes.....	63
17.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	64
17.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	64
 <b>OBJECTIF 18 : D'ICI A 2020, LES ACTIONS DE COMMUNICATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION EN FAVEUR DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ATTEIGNENT 70 % DES CIBLES .....</b>	 <b>65</b>
<b>18.1. Fondement de l'objectif .....</b>	<b>65</b>
<b>18.2. Niveau d'application.....</b>	<b>65</b>
<b>18.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national .....</b>	<b>66</b>
<b>18.4. Fichiers et informations pertinentes.....</b>	<b>66</b>
18.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux.....	66
18.4.2. Participation des parties prenantes.....	66
18.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	66
18.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	66

**OBJECTIF 19 : D'ICI A 2020 DES EQUIPES OPERATIONNELLES DE CHERCHEURS SONT MOBILISEES POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE..... 68**

**19.1. Fondement de l'objectif ..... 68**

**19.2. Niveau d'application..... 68**

**19.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 68**

**19.4. Fichiers et informations pertinentes..... 68**

19.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux..... 68

19.4.2. Participation des parties prenantes..... 68

19.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus ..... 68

19.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents..... 68

**OBJECTIF 20 : D'ICI A 2020, LA POLITIQUE DE SAUVEGARDE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE REPOSE SUR UNE REGLEMENTATION PERTINENTE ET DES INSTITUTIONS EFFICACES ..... 70**

**20.1. Fondement de l'objectif ..... 70**

**20.2. Niveau d'application..... 70**

**20.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 70**

**20.4. Fichiers et informations pertinentes..... 71**

20.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux..... 71

20.4.2. Participation des parties prenantes..... 71

20.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus ..... 71

20.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents..... 71

**OBJECTIF 21 : D'ICI A 2020, LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA SAUVEGARDE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EST CONTINUE ET EFFICACE..... 73**

**21.1. Fondement de l'objectif ..... 73**

**21.2. Niveau d'application..... 73**

**21.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national ..... 73**

**21.4. Fichiers et informations pertinentes..... 73**

21.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux..... 73

21.4.2. Participation des parties prenantes..... 73

21.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus .....	73
21.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents.....	73
<b>SECTION II. MESURES DE MISE EN OEUVRE QUI ONT ETE PRISES ET EVALUATION DE LEUR EFFICACITE, OBSTACLES ET BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX.....</b>	<b>76</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 1 : DEPOLLUTION DE LA BAIE DE COCODY-LAGUNE EBRIE (ABIDJAN-COTE D'IVOIRE) .....</b>	<b>76</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 2 : ELABORATION DE LA LISTE ROUGE DES ESPECES DE MAMMIFERES MENACEES DE COTE D'IVOIRE.....</b>	<b>78</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 3 : FORMALISATION DE L'EXISTENCE DE LA « RESERVE NATURELLE VOLONTAIRE DU N'ZI RIVER LODGE ».....</b>	<b>80</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 4 : REDEFINITION DES LIMITES DES PARCS NATIONAUX DE TAÏ, DE LA COMOE ET DES ILES EHOTILE.....</b>	<b>81</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 5 : MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES FRAYERES .....</b>	<b>84</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 6 : AMELIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....</b>	<b>86</b>
<b>TITRE DE LA MESURE 7 : PRISE EN COMPTE EFFECTIVE DE LA COMPENSATION ECOLOGIQUE DANS LES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DES PROJETS MINIERES EN COTE D'IVOIRE .....</b>	<b>90</b>
<b>SECTION III. ÉVALUATION DU PROGRÈS EN VUE DE RÉALISER CHAQUE OBJECTIF NATIONAL.....</b>	<b>95</b>
<b>3.1. Liste des objectifs nationaux .....</b>	<b>95</b>
<b>3.2. Objectif 1 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes et habitats dans l'espace rural sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.....</b>	<b>97</b>

<b>3.3. Objectif 2 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes aquatiques des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique. ....</b>	<b>98</b>
<b>3.4. Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires sont restaurés et préservés .....</b>	<b>100</b>
<b>3.5. Objectif 4 : D'ici à 2020, au moins 50 % des espèces exotiques envahissantes sont contrôlées .....</b>	<b>101</b>
<b>3.6. Objectif 5 : la situation des espèces protégées au niveau national s'est améliorée et leur disparition est enrayerée dans la mesure du possible.....</b>	<b>102</b>
<b>3.7. Objectif 6 : D'ici à 2020, des mesures de sauvegarde sont mises en œuvre pour 100% des espèces prioritaires .....</b>	<b>104</b>
<b>3.8. Objectif 7 : D'ici à 2020, l'état de la diversité génétique est connu et des mesures de conservation durable sont prises.....</b>	<b>105</b>
<b>3.9. Objectif 8 : En 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables. ....</b>	<b>106</b>
<b>3.10. Objectif 9 : D'ici à 2020, 100% des aires protégées sont gérées de façon efficace .....</b>	<b>107</b>
<b>3.11. Objectif 10 : D'ici à 2020, l'activité agricole est économiquement viable, socialement acceptable et respectueuse de la diversité biologique .....</b>	<b>109</b>
<b>3.12. Objectif 11 : D'ici à 2020, l'exploitation des forêts est compatible avec les objectifs nationaux de sauvegarde de la diversité biologique .....</b>	<b>110</b>
<b>3.13. Objectif 12: D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks.....</b>	<b>112</b>
<b>3.14. Objectif 13 : D'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique .....</b>	<b>114</b>
<b>3.15. Objectif 14: D'ici à 2020, un système de gestion durable des plantes médicinales et d'autres usages est en vigueur .....</b>	<b>115</b>
<b>3.16. Objectif 15 : D'ici à 2020, la gestion durable de la viande de brousse et de la faune sauvage est assurée .....</b>	<b>116</b>
<b>3.17. Objectif 16 : D'ici à 2020, la biodiversité soutient les initiatives de lutte contre la pauvreté.....</b>	<b>118</b>
<b>3.18. Objectif 17 : D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent.....</b>	<b>119</b>
<b>3.19. Objectif 18 : D'ici à 2020, les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la diversité biologique atteignent 70 % des cibles .....</b>	<b>120</b>
<b>3.20. Objectif 19 : D'ici à 2020 des équipes opérationnelles de chercheurs sont mobilisées pour la diversité biologique .....</b>	<b>121</b>

3.22. Objectif 21 : D'ici à 2020, la coopération internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique est continue et efficace..... 123

## **SECTION IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITE MONDIALE ..... 126**

4.1. Aichi 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable ..... 126

4.2. Aichi 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. .... 128

4.3. Aichi 3 : D'ici à 2020, au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales. .... 128

4.4. Aichi 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres. .... 129

4.5. Aichi 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites. .... 129

4.6. Aichi 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres ..... 131

4.7. Aichi 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique. .... 133

4.8. Aichi 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique. .... 133

4.9. Aichi 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. .... 134

- 4.10. Aichi 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement..... 134
- 4.11. Aichi 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. .... 134
- 4.12. Aichi 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu ..... 137
- 4.13. Aichi 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique..... 138
- 4.14. Aichi 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables ..... 139
- 4.15. Aichi 15 - D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification..... 141
- 4.16. Aichi 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale..... 144
- 4.17. Aichi 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique. .... 145
- 4.18. Aichi 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents. .... 145
- 4.19. Aichi 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées. .... 147
- 4.20. Aichi 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura

augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier. .... 147

**SECTION V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES .....147**

**5.1. Objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ..... 147**

**5.2. Informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays..... 147**

**5.3. Description les mesures importantes prises par votre pays pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes..... 148**

5.3.1 Mesure 1 : Elaboration de monographies ..... 148

5.3.2 Mesure 2 : Existence d'un document de politique et d'un Plan Stratégique du programme national de la médecine traditionnelle/Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique..... 148

5.3.3 Mesure 3 : Prise de loi sur l'organisation et l'exercice de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle ..... 148

5.3.4 Mesure 4 : Mise en œuvre de la convention CITES au niveau national..... 148

**5.4. Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national ..... 148**

**SECTION VII. MISE A JOUR DU PROFIL DU PAYS EN MATIERE DE BIODIVERSITE.158**

**7.1. Données factuelles sur la biodiversité ..... 158**

7.1.1. Etat et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques ..... 158

7.1.2. Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique :..... 162

**7.2. Mesures prises pour renforcer l'application de la convention ..... 162**

## **SIGLES, ACCRONYMES ET ABREVIATIONS**

- ADRCI** : Association pour le Développement Rural en Côte d'Ivoire
- AEP** : Approche Ecosystémique des Pêches
- AGR** : Activité Génératrice de Revenu
- AISA** : Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques
- AMP** : Aires Marines Protégées
- ANADER** : Agence Nationale de Développement Rural
- ANDE** : Agence Nationale de l'Environnement
- APA** : Accès et Partage juste et équitable des Avantages tirés de l'Utilisation des Ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées
- APV-FLEGT** : Accords de Partenariat Volontaires FLEGT
- BNETD** : Bureau National d'Etude Technique et de Développement
- C2D** : Contrat de Désendettement et de Développement
- CDB** : Convention sur la Diversité Biologique
- CEPICI** : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire
- CEPRB-BCH** : Centre d'Echange pour la Prévention des Risques Biotechnologiques
- CGECI** : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
- CHM** : Clearing House Mechanism (Centre d'Echange d'Informations sur la Biodiversité)
- CIAPOL** : Centre Ivoirien Anti Pollution
- CITES** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
- CMS** : Convention sur les Espèces Migratrices
- CNF** : Centre National de Floristique
- CNRA** : Centre National de Recherche Agronomique
- COMHAFAT** : Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Atlantique
- CRE** : Centre de Recherche Ecologique
- CRO** : Centre de Recherches Océanologiques
- CSBIO** : Club des Sciences Biologiques
- CSRS** : Centre Suisse de Recherche Scientifique
- DAP** : Direction de l'Aquaculture et de la Pêche
- DEPE** : Direction de l'Evaluation et de la Programmation des Etudes

**DFRC** : Direction de la Formation et Renforcement des Capacités

**DGAT** : Direction Générale de l'Administration du Territoire

**DPIF** : Direction de la Production et des Industries forestières

**DSRP** : Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté

**EIES** : Etude d'Impact Environnemental et Social

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial

**FEREADD** : Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FPRCI** : Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire

**GBIF** : Global Biodiversity Information Facility

**GPEMCI** : Groupement des Exploitants de Plantes Médicinales de Côte d'Ivoire

**GIZ** : Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

**IBAAN** : Institut Botanique Aké-Assi d'Andokoua

**IRD** : Institut de Recherche et de Développement

**LANADA** : Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole

**MINADER** : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

**MINEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**MINEF** : Ministère des Eaux et Forêts

**MINTOUR** : Ministère du Tourisme

**MIRAH** : Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

**OAB** : Objectif d'Aichi pour la Biodiversité

**OCB** : Organisation des Communautés de Base

**OIPR** : Office Ivoirien des Parcs et Réserves

**ONAD** : Office National de l'Assainissement et du Drainage

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONU Environnement** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**PAGDRH** : Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques

**PCGAP** : Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées

**PFNL** : Produit Forestier Non Ligneux

**PGES** : Plan de Gestion Environnemental et Social

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PNAE** : Programme National d'Action Environnementale

**PND** : Plan National de Développement

**PNGRN** : Plan National de Gestion des Ressources Naturelles

**PNIA** : Plan National d'Investissement Agricole

**PNPMT** : Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle

**PNT** : Parc National de Taï

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PROFIAB** : Programme de Développement des Espaces Economiques et Naturels Taï et Comoé en Côte d'Ivoire

**PSDEPA** : Plan Stratégique de Développement de l'Elevage de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire

**PTF** : Partenaire Technique Financier

**RNO-CI** : Réseau National d'Observation en Côte d'Ivoire

**RNV** : Réserve Naturelle Volontaire

**SCB** : Société de Culture Bananière

**SEP2D** : Sud Expert Plante Développement Durable

**SEP-REDD+** : Secrétariat Permanent de la Réduction des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts

**SICOSAV** : Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire en frontière

**SMCP** : Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes

**SNDB** : Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique

**SODEFOR** : Société de Développement des Forêts

**SODERTOUR LAC** : Société de Développement Touristique de la Région des Lacs

**SPANB** : Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique

**UE** : Union Européenne

**UFEMCI** : Union des ONG et OCB partenaires et bénéficiaires du Fonds pour l'Environnement Mondial de Côte d'Ivoire

**UFHB** : Université Félix Houphouët Boigny

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UJLoG** : Université Jean Lorougnon Guédé

**UNA** : Université Nangui Abrogoua

**UNEP** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**UVICOCI** : Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire

**WCF** : Fondation pour les Chimpanzés sauvages

**YVEO** : Yacoli Village École Ouverte

**ZEE** : Zone Economique Exclusive

**ZIEBS** : Zone d'Importance Ecologique et Biologique

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des objectifs dont les progrès ont été évalués .....	95
Tableau 2: taux de dégradation des différents habitats entre 2000 et 2015 .....	130

## Liste des figures

Figure 1 : Photo de famille prise avec les Responsable d'ONG et de Réseaux de femmes.....	21
Figure 2 : Photo de famille prise lors de l'atelier national de validation du 6 <sup>eme</sup> rapport national sur la diversité biologique.....	22
Figure 3: Une espèce de plante comestible domestiquée .....	83
Figure 4: Distribution de prospectus pédagogiques sur la gestion durable de la biodiversité.....	126
Figure 5 : Sensibilisation des jeunes filles sur l'importance de la biodiversité .....	127
Figure 6 : Séance d'écriture de poèmes sur la protection de la biodiversité.....	127
Figure 7 : Distribution du recueil de poème aux élèves.....	128
Figure 8 : Vue d'un groupe d'élève présentant le recueil de poèmes reçus .....	128
Figure 9 : Taux de perte de la forêt de 2000 à 2017 (source : <a href="https://www.unbiodiversitylab.org/">https://www.unbiodiversitylab.org/</a> ) .....	130
Figure 10: Carte montrant le niveau de dégradation des écorégions (Source : <a href="https://www.unbiodiversitylab.org/">https://www.unbiodiversitylab.org/</a> ) .....	131
Figure 11 : Distribution des aires protégées terrestres.....	135
Figure 12 : Carte de localisation géographique de la richesse des espèces menacées ( <a href="https://www.unbiodiversitylab.org/">https://www.unbiodiversitylab.org/</a> ).....	138
Figure 13 : Niveau de stress hydrique indiquant les prélèvements annuels totaux d'eau exprimés en pourcentage du débit annuel total disponible ( <a href="https://www.unbiodiversitylab.org/">https://www.unbiodiversitylab.org/</a> ) .....	140
Figure 14 : Densité de stock de carbone en mg/ha ( <a href="https://www.unbiodiversitylab.org/">https://www.unbiodiversitylab.org/</a> ) .....	142
Figure 15 : Entretien de la pépinière de <i>Rhizophora racemosa</i> à Fresco .....	144
Figure 16 : Nombre d'organismes aquatiques et terrestres inventoriés .....	162

## **SECTION I. RENSEIGNEMENTS SUR LES OBJECTIFS VISES AU NIVEAU NATIONAL**

La Côte d'Ivoire a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la Biodiversité (OAB). Dans ce cadre, le pays a élaboré une « Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (SPANB) 2016-2020 » comportant 6 orientations stratégiques déclinées en 21 objectifs.

### **Objectif 1 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes et habitats dans l'espace rural sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique**

#### **1.1. Fondement de l'objectif**

La pression humaine, à travers les activités concourant au développement national et à la satisfaction des besoins des populations, demeure la plus critique des sources d'érosion de la diversité biologique et, de ce fait, le plus important défi à relever pour sauvegarder les éléments constitutifs de la diversité biologique terrestre et aquatique. Pourtant, peu d'initiatives ont été entreprises pour atténuer ses impacts négatifs sur la diversité biologique. Celle-ci étant d'abord, et presque uniquement, appréciée pour sa valeur d'existence, les décideurs politiques nationaux et locaux ne font pas suffisamment le lien entre le bon fonctionnement des écosystèmes et le maintien de l'activité économique et le bien-être des populations. Ceci explique également la propension à l'adoption de politiques minimalistes en faveur de la diversité biologique. Il importe, pour inverser la tendance, d'intensifier la connaissance de la valeur de la diversité biologique, d'assurer sa prise en compte dans les décisions et les activités subséquentes.

#### **1.2. Niveau d'application**

National

#### **1.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

#### **1.4. Lien indirect entre OAB et objectif national**

Aichi 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique

#### **1.5. Fichiers et informations pertinentes**

##### **1.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux a commencé par le recrutement de consultants de différentes spécialités. Ceux-ci se sont attelés à collecter des données et d'informations auprès de toutes les parties prenantes concernées par la gestion de la diversité biologique. Sans être exhaustif, on peut citer le Ministère en charge de l'Environnement, le Ministère des Ressources

Animales et Halieutiques (MIRAH), le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère du Tourisme (MINTOUR), le Ministère des Eaux et Forêts, des structures sous tutelle des ministères comme l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche, le Secrétariat Permanent de la Réduction des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (SEP-REDD+), l'Agence Allemande de Coopération Internationale en Côte d'Ivoire (GIZ), la Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (SODERTOUR LAC), la Fondation pour les Chimpanzés Sauvages (WCF), la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) ont été visitées. Par ailleurs, des échanges et rapports d'Organisation Non Gouvernementales (ONG) telles que Green Invest, la Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FEREADD), l'Union des ONG et OCB Partenaires et Bénéficiaires du Fonds pour l'Environnement Mondial en Côte d'Ivoire (UFEMCI), Afrique Nature Internationale, IMPACTUM, YVEO, l'ONG Farmstrong, le Réseau Ivoirien des Organisations Féminines...

A l'issue des entretiens avec les responsables et membres de ces structures, les consultants se sont vus remettre des documents tels que la monographie nationale de la diversité biologique, les rapports nationaux de la diversité biologique (Rapport N° 1, 2, 3, 4 et 5), la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SNDB), les stratégies plans et programmes ; en particulier les cadres programmatiques transversaux (DSRP, PND, etc.) et sectoriels (agricultures, eaux et forêts, ressources animales, aménagement d'infrastructures, environnement).

La compilation et l'analyse des informations obtenues a servi à produire un projet de rapport sur « la biodiversité et le Bien être humain en Côte d'Ivoire ». Ledit rapport a établi un diagnostic de la situation et mis en évidence les enjeux et les défis à relever. Des axes et des objectifs préliminaires ont été également proposés par le même rapport.

Ce travail a été validé lors d'un premier atelier national. Après l'obtention d'un consensus sur les priorités d'intervention, la task force a affiné les objectifs qui ont été à nouveau validés en atelier. La task force a alors défini des mesures générales au travers d'un projet de Stratégie. Après validation en atelier de la stratégie, elle s'est employée à élaborer le projet de plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Finalement, un atelier national réunissant l'ensemble des parties prenantes a été organisé pour valider le document de Stratégie et Plan d'action pour la Diversité Biologique 2016-2020.

### **1.5.2. Participation des parties prenantes**

Ce sixième rapport de la diversité biologique qui fait l'état de la mise en œuvre de la SPANB a vu l'implication des Ministères, organismes et structures techniques contribuant aux différentes actions prioritaires définis pour l'ensemble des 21 objectifs. On peut citer entre autres les Ministères en charge de l'Environnement, du Plan, des Ressources Animales et Halieutiques, des Infrastructures, des Mines et Energie, du Transport, de l'Agriculture, du Tourisme, des Eaux et Forêts, des organismes et structures techniques comme l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche, le Centre de Recherches Océanologiques (CRO), le Centre de Recherche en Ecologie (CRE), le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), le Secrétariat Permanent de la Réduction des gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la

Dégradation des Forêts (SEP-REDD+), le Centre Ivoirien Anti Pollution (CIAPOL), l'Agence Allemande de Coopération Internationale en Côte d'Ivoire (GIZ), la Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (SODERTOUR LAC), la Fondation pour les Chimpanzés sauvages (WCF), la Fondation des Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI), le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), l'ANADER, l'Union des Villes et Communes (UVICOCI), les Collectivités Territoriales, le Centre National de Floristique (CNF), Green Invest, la Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FEREADD), l'Union des ONG et OCB Partenaires et Bénéficiaires du Fonds pour l'Environnement Mondial en Côte d'Ivoire (UFEMCI), Afrique Nature Internationale, IMPACTUM, YVEO, l'ONG Farmstrong.

Conformément à la SPANB, chacun de ces acteurs a mené des activités de protection de la biodiversité. Les rapports sur ces activités ont été mis à la disposition des consultants à charge de la rédaction du 6<sup>ème</sup> Rapport National sur la Diversité Biologique.

Par ailleurs, des consultations sectorielles ont été organisées, en cas de nécessité pour des compléments d'informations. Ce fut le cas de la rencontre avec les ONG et les réseaux de femmes pour disposer des rapports sur des études de cas (**Figure 1**).

A la fin de ce processus, un atelier national réunissant l'ensemble des parties prenantes a été organisé pour valider le Rapport National sur la Diversité Biologique les 17 et 18 Décembre 2018 (**Figure 2**).



Figure 1 : Photo de famille prise avec les Responsables d'ONG et de Réseaux de Femmes



Figure 2 : Photo de famille prise lors de l'Atelier National de Validation du 6<sup>ème</sup> Rapport National sur la Diversité Biologique

### 1.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus

- Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2017) ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;

### 1.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>

- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- La Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
- Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses

**Objectif 2 : D'ici à 2020, 50% des écosystèmes des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique**

### 2.1. Fondement de l'objectif

Le pays est drainé par un dense réseau hydrographique de surface composé de quatre fleuves principaux : Comoé, Bandama, Sassandra et Cavally. Ces cours d'eau regorgent de nombreuses espèces animales dont des invertébrés (les mollusques, les crustacées...), des vertébrés (les poissons, les reptiles...) et surtout des espèces menacées notamment les lamatins et les hippopotames.

L'environnement marin comprend les écosystèmes du plateau continental et ceux des eaux marines de la Zone Economique Exclusive (ZEE), soit environ 200 000 km<sup>2</sup>. La zone côtière, quant à elle, s'étend sur une superficie de 32 960 Km<sup>2</sup>. Le complexe lagunaire, localisé le long de la moitié orientale de la façade littorale, couvre une surface de près de 1 200 km<sup>2</sup>.

Ces milieux abritent une diversité biologique importante. Ainsi, concernant les milieux côtiers les écosystèmes et les habitats les plus remarquables sont les embouchures des principaux cours d'eau, les lagunes, les mangroves, les habitats de sable sur le littoral, les rochers, le plateau continental, les habitats de sédiments, les eaux marines côtières, les habitats de végétaux marins etc. Les macrophytes marins sont estimés à une trentaine d'espèces. Les invertébrés sont estimés à plus de 400 espèces

comprenant principalement les Polychètes, les Mollusques Gastéropodes, les Mollusques Pélécy-podes, les Mollusques Céphalopodes et les Crustacés. Les poissons sont estimés à environ 300 espèces. Les mammifères sont dominés par les Cétacés (baleines et dauphin) et les lamantins. Les reptiles sont représentés principalement par : des Crocodiles, des serpents, des varans et des tortues marines. Les oiseaux marins sont estimés à plus d'une vingtaine d'espèces.

Cette diversité biologique marine et côtière subit des pressions d'origine tellurique et marine dont les conséquences sont :

- la destruction des habitats et des espèces de faune et de flore ;
- la perte des fonctions écologiques ;
- l'émission des activités humaines dépendant des services écosystémiques.

Il importe d'adopter des mesures tendant à réduire les pressions humaines afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

## **2.2. Niveau d'application**

National

## **2.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

## **2.4. Fichiers et informations pertinentes**

### **2.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **2.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **2.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Plan programme de la dépollution de la baie de Cocody (2014-2018) ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2017) ;
- Plan Pollumar (2015)
- Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Gestion des Produits Chimiques (2016-2020) ;

#### 2.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- Plusieurs sites et liens internet ont été consultés. Il s'agit :
- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants (2005-2014) ;

- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et forêts
  - Ressources animales
  - Aménagement d'infrastructures
- Rapports et évaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires, sont restaurés et préservés**

### 3.1. Fondement de l'objectif

En dehors du réseau des aires protégées (parcs nationaux et réserves) et des forêts classées, un certain nombre de sites ont une importance critique pour la conservation de la diversité biologique. Soit ces sites abritent des espèces prioritaires, soit encore leurs fonctions écologiques sont d'importance, soit enfin ils ont une fonction sociale majeure au regard des services qu'ils fournissent pour le bien-être des populations.

Toutefois, ces sites ne bénéficient pas d'une attention adéquate, à cause notamment de l'absence de statut juridique spécifique.

En outre, les moyens déployés sont limités en raison de la valeur méconnue et de la sous-évaluation des bienfaits de la diversité biologique pour les sociétés humaines. La dégradation de ces sites a pour incidence quasi immédiate la disparition des espèces inféodées ou la réduction voire la disparition des services qu'ils fournissent. C'est pourquoi un dispositif spécifique s'impose pour les préserver.

## **3.2. Niveau d'application**

National

## **3.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

## **3.4. Fichiers et informations pertinentes**

### **3.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **3.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **3.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2017) ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan d'investissement forestier 2016 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020

### **3.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement (*Livre Blanc du Littoral Ivoirien* 2004..46p )
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- La Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants (2005-2014) ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :

- Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et forêts
  - Ressources animales
  - Aménagement d'infrastructures
- Rapports et évaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.
- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire - coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeogeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)

- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed%20Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodles.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>

## **Objectif 4 : D'ici à 2020, au moins 50 % des espèces exotiques envahissantes sont contrôlées**

### **4.1. Fondement de l'objectif**

Les voyages internationaux et le commerce mondial connaissent un essor sans précédent. Ceci est certes un bienfait pour notre économie, mais contribue, à la dissémination des plantes et des animaux non indigènes ou exotiques. Comme partout ailleurs dans le monde, le nombre d'espèces introduites dans le pays, de façon volontaire ou non, a augmenté au cours de ces dernières années au point qu'il est devenu désormais un problème majeur pour la diversité biologique. Les espèces exotiques envahissantes représentent une menace considérable pour l'écologie, l'économie et la santé car elles font concurrence aux espèces indigènes, agissant comme des agents pathogènes pour les espèces cultivées ou domestiquées. Elles peuvent même répandre des allergies ou des agents infectieux. Leur contrôle est donc impératif.

### **4.2. Niveau d'application**

National

### **4.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.

### **4.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **4.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **4.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **4.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2017) ;

- Plan National de Développement (2016-2020) ;
  - Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 (SPANDB)

#### 4.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement (*Livre Blanc du Littoral Ivoirien* 2004..46p )
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)

- La Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants (2005-2014) ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et forêts
  - Ressources animales
  - Aménagement d'infrastructures
- Rapports et évaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. 2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 5 : D'ici à 2020, la situation des espèces protégées au niveau national s'est améliorée et leur disparition est enrayerée dans la mesure du possible**

### 5.1. Fondement de l'objectif

La première situation est celle des espèces protégées. Les critères de sélection sont en plus des dispositions de la réglementation nationale, l'inscription sur des listes de référence dont la liste rouge de l'IUCN, ou le ciblage par des accords multilatéraux pertinents dont CMS et CITES. Du fait de ces statuts, des mesures bien qu'insuffisantes sont initiées pour réduire les menaces qui les concernent.

Par la loi n°65-255 du 04 août 1965, la Côte d'Ivoire a classé les espèces de la faune sauvage suivant quatre (04) annexes. Cette Loi a été modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994 modifiant et complétant la loi n°65-255 du 04 août 1965 qui a également modifié la liste des annexes I, II, X.

En raison de la situation particulière de la diversité biologique nationale et des responsabilités internationales du pays, différentes catégories d'espèces doivent être impérativement ciblées par des mesures vigoureuses de gestion. Les espèces protégées, bénéficiant d'un statut juridique parce que classifiées par l'IUCN ou autres organismes endémiques, rares, vulnérables, menacées d'extinction

celles ciblées par les conventions relatives à la diversité biologique (CMS, CITES, RAMSAR), font l'objet d'une certaine attention. Les espèces à statut particulier sont les plus sensibles aux perturbations causées par l'homme.

Ainsi, les risques d'extinction sont plus importants chez ces espèces inféodées à des conditions très particulières d'habitat réalisées en peu d'endroits. Bien que peu d'entre elles soient spécifiquement ciblées par les chasseurs, elles sont souvent menacées par les perturbations ou la perte d'habitats essentiels pour la reproduction ou l'alimentation. Certaines profitent du statut de protection dans les aires protégées où l'on observe d'importantes populations, au moins pendant certaines périodes de l'année. Quelquefois les aires protégées ne sont pas de taille suffisante pour maintenir des populations viables sur le long terme. Souvent, le peu d'égard pour ces espèces et les pressions anthropiques contribuent à réduire considérablement les populations. Par conséquent, en plus d'une protection basée sur le site, ces espèces prioritaires nécessitent des mesures ciblées.

## **5.2. Niveau d'application**

National

## **5.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu

## **5.4. Fichiers et informations pertinentes**

### **5.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **5.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **5.4.3. Stratégies et plans d'action dans lesquels l'objectif est inclus**

- Loi n°98 – 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- Loi n°94-442 du 16 août 1994 modifiant et complétant la Loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017 ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (2015-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (2016 – 2020) ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020).

#### 5.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :

- Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
- Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 6 : D'ici à 2020, des mesures de sauvegarde sont mises en œuvre pour 100% des espèces prioritaires**

**6.1. Fondement de l'objectif**

L'appellation « espèces prioritaires », dans le contexte de la sauvegarde de la diversité biologique, est constituée sur la base de différents critères privilégiant les fonctions écologiques et biologiques, mais également sociales. Les espèces « parapluies » occupent une niche écologique spécifique, dont la conservation peut profiter à d'autres espèces présentes dans la même niche.

Les espèces clés sont en partie responsables des fonctions écosystémiques; par exemple, le déclin des populations d'insectes pollinisateurs peut entraîner le déclin des plantes qu'ils pollinisent. Les espèces caractéristiques sont des espèces plutôt répandues et caractéristiques d'un milieu donné et/ou leur présence est un indicateur de sa qualité. Les espèces aux fonctions sociales qui militent pour leur inscription comme prioritaires sont les espèces emblématiques ou phares, tellement populaires qu'elles peuvent aider à la sensibilisation. Les espèces d'importance économique ou cosmogonique qui sont à la fois surexploitées et menacées par la destruction des habitats.

Certaines d'entre elles, dont les effectifs ont fortement diminué, pourront faire l'objet de renforcement de population et d'autres mesures pour stopper leur déclin. Vu l'importance de ces espèces communes dans la stabilisation et la résilience des écosystèmes, il est, par ailleurs, primordial d'améliorer leur connaissance. Pour cela l'on doit compléter et actualiser l'inventaire des espèces animales et végétales terrestres et aquatiques réalisé dans le cadre de la Monographie nationale sur la diversité biologique en

vue de disposer, pour chaque groupe taxonomique, des indicateurs pertinents de leur évolution. Il faut également développer les connaissances sur les espèces exploitées, leur suivi ainsi que les techniques de prélèvement des individus et intensifier les études de dénombrement et de suivi des grands mammifères et des animaux en péril.

## **6.2. Niveau d'application**

National

## **6.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

## **6.4. Fichiers et informations pertinentes**

### **6.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **6.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **6.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Loi n°98 – 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- Loi n°94-442 du 16 août 1994 modifiant et complétant la Loi n°65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et l'exercice de la chasse ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- La Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017 ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (2015-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (2016 – 2020) ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020).

### **6.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)

- Stratégie et Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014) ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
  - Plan National de Développement (PND 1et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

Plusieurs sites et liens internet ont été consultés. Il s'agit :

<http://ci.chm-cbd.net/>

[www.cbd.int](http://www.cbd.int)

<http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire ->

URL: <http://com.revues.org/6097>

<http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>

[http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)

<http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>

URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>

<http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>

<http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>

<http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>

<http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>

<http://www.ifremer.fr/docelec/>

[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)

<http://ajol.info/index.php/ijbcs>

[http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)

[memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)

[www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.

[http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-](http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf)

[02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf](http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf)

## **Objectif 7 : D'ici à 2020, l'état de la diversité génétique est connu et des mesures de conservation durable sont prises**

### **7.1. Fondement de l'objectif**

Il n'y a pas d'évolution sans diversité génétique. Au fil des générations, une population arrive à s'adapter à de nouvelles conditions par le processus évolutif de la sélection. Les populations y parviendront d'autant qu'elles disposent d'une grande diversité génétique. La conservation et la promotion de populations de plantes et d'animaux génétiquement diversifiées constituent donc une assurance-vie pour toute la forêt. Malheureusement, en Côte d'Ivoire, des données scientifiques concernant cette facette de la diversité biologique sont moins développées au niveau des espèces naturelles (locales) animales comme végétales. Or la protection efficace et l'utilisation rationnelle de ce matériel génétique ne sont possibles que si sa qualité particulière est reconnue.

### **7.2. Niveau d'application**

National

### **7.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

### **7.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **7.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **7.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### 7.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus

- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique Nationale (2016 – 2020) ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020).

### 7.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire) -
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).

- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- La Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2).
- Documents de Planification des politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 8 : En 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables**

### **8.1. Fondement de l'objectif**

Représenter l'ensemble des écosystèmes et habitats du pays au sein du réseau d'aires protégées est un engagement du plan stratégique de la convention et cela converge avec les priorités nationales, comme le confirment plusieurs initiatives. En la matière, le potentiel est important, avec notamment le besoin critique de constituer le réseau d'aires marines protégées et l'opportunité d'inclure les aires sacrées, habituellement bien préservées par les populations locales, au sein du réseau d'aires protégées.

### **8.2. Niveau d'application**

National

### **8.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

### **8.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **8.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **8.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **8.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Loi n°2014 – 427 du 14 juillet 2014 portant code forestier ;
- Loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi 98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures déclassement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Code Foncier Rural
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- La Stratégie Nationale REDD+ 2017.

#### **8.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire -](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>

- URL : <http://cybergegeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- [coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](#)

- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **Objectif 9 : D'ici à 2020, 100% des Aires protégées sont gérées de façon efficace**

### **9.1. Fondement de l'objectif**

Le réseau de parcs et réserves analogues est un pilier de la politique nationale pour la diversité biologique. Toutefois, pour atteindre les objectifs de conservation *in situ* des habitats et des espèces, il importe de renforcer la gestion de ces aires. Outre l'appui aux institutions et aux hommes qui les animent, il est essentiel de conduire des mesures connexes susceptibles d'infléchir notablement la pression sur les aires protégées notamment la gestion participative avec l'implication des populations riveraines.

### **9.2. Niveau d'application**

National

### **9.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

### **9.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **9.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **9.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **9.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;

- Loi n°98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau
- Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'environnement ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan d'Investissement forestier 2016
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017

#### 9.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)

- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- Stratégie et Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres ;
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 10 : D'ici à 2020, l'activité agricole est économiquement viable, socialement acceptable et respectueuse de la diversité biologique**

**10.1. Fondement de l'objectif**

L'agriculture demeure la base de l'économie nationale<sup>1</sup> même si sa contribution au PIB a baissé, passant de 24,5% en 2010 à 21% en 2015 et constitue la source de revenus de 2/3 des ménages. Elle constitue 40% des exportations. Le secteur demeure prioritaire dans les stratégies de développement. Son potentiel moyen de croissance de 12% en 2014 n'a pas échappé au gouvernement qui a mis en place le PNIA 2. De telles perspectives de croissance commandent de prendre en compte les relations entre la diversité biologique et l'agriculture dans la mesure où il est reconnu aujourd'hui que « la

---

<sup>1</sup> Plan National de développement 2012 – 2015.

diversité biologique est la base de l'agriculture : son maintien est indispensable à la production de denrées alimentaires et d'autres produits agricoles et aux avantages qu'ils procurent à l'humanité, y compris les moyens de subsistance, la sécurité alimentaires et la nutrition »<sup>2</sup>. Le programme 3 « gestion durable des ressources environnementales et résilience climatique du PNIA 2 a pour objectifs (i) le renforcement des dispositifs légaux pour la protection de l'environnement, (ii) l'accélération de la restauration de la couverture forestière et la protection de la biodiversité faunique, (iii) la promotion de la valorisation durable de l'environnement aquatique et (iv) le renforcement de la résilience de la production agricole aux changements climatiques. Ainsi, la diversité biologique fournit et maintient les services des écosystèmes indispensables à l'agriculture. Pour autant, l'agriculture constitue un des principaux « moteurs » de la perte de la diversité biologique. Dès lors, il convient de prendre des mesures pour faire des agriculteurs et producteurs agricoles des « gardiens » de la diversité biologique afin d'assurer le maintien des services écosystémiques indispensables à leurs activités et leur bien-être.

## **10.2. Niveau d'application**

National

## **10.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

## **10.4. Lien indirect entre OAB et objectif national**

Aïchi 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

## **10.5. Fichiers et informations pertinentes**

### **10.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **10.5.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **10.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Plan National d'Investissement Agricole ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;

---

<sup>2</sup> SCDB, 2008, Diversité biologique et Agriculture : Protéger la diversité biologique et assurer la sécurité alimentaire.

- Stratégie et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Le code Foncier Rural

#### 10.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB)
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- Stratégie et Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);

- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

### **Objectif 11 : D'ici à 2020, l'exploitation des forêts est compatible avec les objectifs nationaux de sauvegarde de la diversité biologique**

#### **11.1. Fondement de l'objectif**

Le couvert forestier est constitué de domaine forestier rural et du domaine permanent de l'Etat composé principalement de forêts classées, de parcs nationaux et de réserves.

En 1960, la forêt ivoirienne s'étendait sur 46 % du territoire (12 millions d'hectares), avec un taux de boisement de 37,6 %. Au cours des années subséquentes, l'exploitation forestière à des fins de production de bois d'œuvre, la coupe intensive pour le bois de chauffe, la fabrication de charbon de bois et le défrichage pour la mise en culture des terres ont eu pour conséquence de causer la disparition de 3/4 de la couverture forestière du pays. Les forêts classées autrefois dans un état satisfaisant de conservation sont dans un état de dégradation avancée.

Une exploitation désordonnée et non durable de la ressource, accompagnée par une sous-estimation des effets à long terme de la dégradation de la ressource, affecte négativement le couvert forestier.

Les dommages irréversibles sur les écosystèmes et les espèces qu'ils abritent sont également issus des différentes utilisations des ressources forestières : exploitation du bois d'œuvre, bois de chauffe et charbon, produits de la pharmacopée traditionnelle, viande de gibier. De plus, plusieurs plantes

possèdent une valeur commerciale. Leur exploitation est incontrôlée. Il s'avère nécessaire d'adopter des mesures pour contenir l'impact de l'exploitation forestière sur la diversité biologique d'une part et d'autre part de préserver la diversité génétique des forêts afin d'améliorer leur résilience.

## **11.2. Niveau d'application**

National

## **11.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

## **11.4. Lien indirect entre OAB et objectif national**

Aichi 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables.

## **11.5. Fichiers et informations pertinentes**

### **11.5.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **11.5.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **11.5.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Plan National d'Investissement Agricole ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Code Foncier Rural
- Plan d'Investissement Forestier 2016

### **11.5.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire -](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>

- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts

- Ressources Animales
- Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **Objectif 12 : D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks**

### **12.1. Fondement de l'objectif**

L'exploitation des ressources halieutiques s'organise essentiellement au niveau de la pêche industrielle et artisanale. Les pêcheries sont localisées en milieux marins, lagunaires et au niveau des eaux intérieures.

De nombreux acteurs, avec des technologies, des finalités et des cibles différentes (poissons et crustacés essentiellement), exploitent les ressources halieutiques. La contribution de la pêche à la formation du PIB était de 0,9% en 2005. Celle-ci, à la suite de la crise militaro-politique, a fortement chuté pour atteindre 0,2% en 2013 (Banque Mondiale, FMI, 2013).

La production de la pêche artisanale a augmenté de 2013 à 2017 passant de 48 000 tonnes à 70 000 tonnes. De plus l'on relève depuis l'année 2013, une hausse des débarquements de la flottille industrielle, passant de 14 000 tonnes en 2013 à 21 000 tonnes en 2017. La pêche continentale et lagunaire a aussi augmenté passant de 7500 tonnes en 2013 à 35 000 tonnes en 2017. Enfin, l'aquaculture est demeuré plus ou moins stable de 2013 à 2017 entre 4500 tonnes et 5000 tonnes (DAP, 2018). La pêche fait vivre environ 400 000 personnes et contribue à l'augmentation du revenu des ménages à hauteur de 0,8% (PNIA 2, 2017).

Toutefois, il est reconnu aujourd'hui que relever le défi d'assurer la pérennité des productions halieutiques, qu'elles soient artisanales ou industrielles, impose de prendre également en compte l'état des écosystèmes, ainsi que le maintien de certaines fonctions écologiques et biologiques indispensables à la reproduction et au développement des ressources halieutiques. D'où la nécessité de mettre en œuvre la nouvelle loi sur la pêche et l'aquaculture (2016).

### **12.2. Niveau d'application**

National

### **12.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable.

### **12.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **12.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **12.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **12.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Plan Stratégique de Développement de l'Elevage de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ;
- Programme de Recherche du CRO (2015 – 2018) ;
- Programme d'Activités de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) ;
- Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) (2016-2020)
- Stratégie et Plan d'Actions pour la diversité Biologique Nationale (2016-2020) ;

#### **12.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire -](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeogeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>

- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- [coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](#)
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p

- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

### **Objectif 13 : D'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique**

#### **13.1. Fondement de l'objectif**

Le secteur minier longtemps délaissé est aujourd'hui central dans les stratégies de développement du pays. Le renouveau du secteur minier se traduit par une diversification des substances ciblées. Ainsi, outre l'or, 57 permis de recherche délivrés concernent également le fer, le nickel, le manganèse et la bauxite.

L'exploitation artisanale d'or et de diamant demeure également très active. Le constat de la destruction systématique de la diversité biologique limitrophe aux sites d'exploitation est général. Celle-ci se manifeste par la destruction de la flore et de la faune ainsi que la dégradation des terres et la pollution des eaux de surface. Par ailleurs, l'orpaillage clandestin laisse des galeries qui constituent un danger permanent pour les hommes et les animaux.

La production de pétrole et de gaz, bien que modeste, respectivement 5,5854 milliards de barils (premier semestre 2018) et 1,1143 milliards de mètre cube de gaz (Premier semestre 2018), constitue une menace potentielle pour la diversité biologique. Les sites ne sont pas démantelés après exploitation et les mesures de restauration prévues sont insuffisamment mises en œuvre.

De plus les risques d'accident sont permanents aussi bien lors de l'acheminement des produits qu'en phase d'exploitation. Certains pays ayant déjà été confrontés à ce genre d'accident, des précautions doivent être prises notamment la planification spatiale marine et l'application de la réglementation en vigueur.

#### **13.2. Niveau d'application**

National

#### **13.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.

#### **13.4. Fichiers et informations pertinentes**

##### **13.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### 13.4.2. Participation des parties prenantes

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### 13.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus

- Loi n°1996-766 du 3 Octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Plan National de développement (PND) 2016-2020 ;
- Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire 2017 ;
- Politique Nationale de l'Environnement 2017 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.

### 13.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeogeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>

- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP)
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 14 : D'ici à 2020, un système de gestion durable des plantes médicinales et d'autres usages est en vigueur**

**14.1. Fondement de l'objectif**

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique 2014, 3860 espèces de plantes sont prélevées à des fins thérapeutiques, culinaires ou à usages multiples. Bien que les espèces soient, pour la plupart, connues, il existe peu d'informations sur les rythmes de prélèvement. Toutefois, les utilisateurs, dont les praticiens de la médecine traditionnelle, sont unanimes sur la réduction des

populations, pour certaines mêmes en voie de disparition dans plusieurs régions. Dans d'autres cas, les utilisateurs parcourent désormais d'énormes distances pour s'en procurer. Aussi, des mesures de gestion durable s'imposent-elles en urgence pour éviter la disparition des activités qui en dépendent.

## **14.2. Niveau d'application**

National

## **14.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

## **14.4. Fichiers et informations pertinentes**

### **14.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

### **14.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### **14.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Plan National d'Investissement Agricole ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Code Foncier Rural ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Stratégie Nationale APA

### **14.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6 - cote divoire -](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>

- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeogeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.htm](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.htm)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la Diversité Biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- La stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1 et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales

- Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) Choeropsis liberiensis. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 15 : D'ici à 2020, la gestion durable de la viande de brousse et de la faune sauvage est assurée**

### **15.1. Fondement de l'Objectif**

La « viande de brousse » est une source importante de protéine animale dans l'alimentation des populations rurales et citadines. Les marchés sont approvisionnés à travers des pratiques non réglementées au point de constituer une menace importante pour la faune terrestre et aquatique.

Cependant, il semble impossible d'améliorer les politiques et les efforts en sa faveur car, faute de données fiables, le commerce et les apports nutritionnels de la « viande de brousse » ne sont pas pris en compte dans les statistiques nationales. Il est primordial de finaliser le processus de mise en place d'une gestion durable de la faune sauvage entamée depuis 1994 afin de réglementer les diverses utilisations de la faune sauvage tout en assurant la protection des espèces protégées.

### **15.2. Niveau d'application**

National

### **15.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

### **15.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **15.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### 15.4.2. Participation des parties prenantes

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### 15.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Loi 94-442 du 16 août 1994 modifiant et complétant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et l'exercice de la chasse ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.

#### 15.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p

- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ) etc.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n°98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **Objectif 16 : D'ici à 2020, la biodiversité soutient les initiatives de lutte contre la pauvreté**

### **16.1. Fondement de l'objectif**

Les politiques publiques tendent à négliger le rôle de filet de protection sociale de la diversité biologique pour les populations défavorisées. Pourtant, le taux de pauvreté de 46,3% en 2015 reste toujours important surtout en milieu rural. Il importe ici d'opérer un changement de politiques pour que les actions de préservation de la diversité biologique profitent davantage aux populations.

### **16.2. Niveau d'application**

National

### **16.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.

### **16.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **16.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **16.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **16.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie Nationale sur l'Accès aux ressources génétique et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.

#### **16.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>

- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- [coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](#)
- Stratégie Nationale de Gestion de l'environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).

- Lewison, R. & Oliver, W.2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 17 : D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent**

### **17.1. Fondement de l'objectif**

Depuis bien longtemps, les agriculteurs et autres habitants en milieu rural, peu conscients des avantages découlant de l'exploitation de leurs ressources génétiques ont échangé, transmis les ressources génétiques de façon libre et spontanée, de même que les connaissances acquises ou transmises.

Ces savoirs traditionnels, transmis d'une génération à l'autre, sont souvent la clé permettant de comprendre les avantages de la diversité biologique locale, aussi bien à la ferme qu'en dehors.

Toutefois, contrairement à la perception habituelle, ces savoirs se perdent avec le temps alors qu'ils peuvent selon le cas, servir à construire des pratiques de sauvegarde de la diversité biologique. Ils peuvent également permettre l'exploitation durable de certains éléments de cette diversité biologique pour conférer de la valeur à certaines ressources ou à certains produits issus de ces ressources.

Enfin, la conservation et la valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles sont des moyens pour gratifier les populations rurales qui les détiennent.

### **17.2. Niveau d'application**

National

### **17.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.

### **17.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **17.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **17.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

### 17.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus

- Stratégie Nationale sur l'Accès aux ressources génétique et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020

### 17.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergegeo.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).

- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. 2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 18 : D'ici à 2020, les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la diversité biologique atteignent 70 % des cibles**

### 18.1. Fondement de l'objectif

Dans ce cadre, il s'agit d'amener chaque individu à reconnaître la valeur intrinsèque de la diversité biologique et le fait que le bien-être de chacun est étroitement lié aux services que fournissent les écosystèmes en bonne santé. De cela émergera une culture de la protection de la nature. Elle se traduira par l'intérêt des populations pour tout ce qui touche à la nature et à la diffusion de messages valorisants et propres à promouvoir la valeur de la diversité biologique. Il s'agit de développer une dimension éthique dans la préservation de la diversité biologique: « Nous devons maintenir ce qui ne nous appartient pas».

### 18.2. Niveau d'application

National

### **18.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

### **18.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **18.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **18.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **18.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.

#### **18.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>

- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1,et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- [coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](#)
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. 2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **Objectif 19 : D'ici à 2020 des équipes opérationnelles de chercheurs sont mobilisées pour la diversité biologique**

### **19.1. Fondement de l'objectif**

Nos connaissances sur la diversité biologique et sur le fonctionnement des écosystèmes sont encore relativement limitées malgré des décennies de recherche. Cependant, nous en savons assez pour reconnaître que les taux de diminution de la diversité biologique sont plus élevés que jamais, que nos écosystèmes sont soumis à une pression considérable. Par conséquent, une approche de précaution doit être adoptée de toute urgence pour leur gestion et utilisation durable. Approfondir notre compréhension de la diversité biologique et des services écosystémiques est toutefois crucial si nous souhaitons affiner et améliorer nos réponses politiques dans l'avenir. La recherche scientifique est le support de toute politique ambitieuse pour la diversité biologique.

### **19.2. Niveau d'application**

National

### **19.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.

### **19.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **19.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **19.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **19.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.
- Stratégie Nationale sur l'Accès aux ressources génétique et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation

#### **19.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_cote_divoire_-)

- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoirenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodles.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions (2016-2020)
- stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1 et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture

- Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
  - coastal\_adaptation\_strategy.pdf
  - Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
  - Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
  - Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
  - Lewison, R. & Oliver, W. 2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

**Objectif 20 : D'ici à 2020, la politique de sauvegarde de la diversité biologique repose sur une réglementation pertinente et des institutions efficaces**

**20.1. Fondement de l'objectif**

Plusieurs institutions sont étroitement impliquées dans la conception et la mise en œuvre de la politique pour la diversité biologique.

Au niveau des aires protégées trois (3) institutions sont particulièrement actives sur les aspects de gestion, d'élaboration de politique et de financement. Mais le cadre institutionnel voué à la sauvegarde des écosystèmes, des habitats et des espèces hors des parcs et réserves est émietté, voire absent sur certaines problématiques. Ce qui enlève substantiellement l'efficacité de l'action. De plus, les défis des ressources humaines et des moyens logistiques restent entiers.

Par ailleurs, la mise en œuvre des différents accords liés à la diversité biologique est entravée par une insuffisance de synergie d'actions entre les points focaux. Ainsi, même les rapports nationaux utiles pour l'évaluation de la mise en œuvre de ces accords, sensés s'enrichir mutuellement d'informations convergentes et complémentaires, souffrent de ce manque de fluidité entre les points focaux.

Il s'avère nécessaire d'améliorer les cadres juridiques et institutionnels par la révision et la bonification des textes existant ainsi que l'optimisation des synergies d'action entre les parties prenantes.

**20.2. Niveau d'application**

National

**20.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aichi 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité

biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

#### **20.4. Fichiers et informations pertinentes**

##### **20.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

##### **20.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

##### **20.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.
- Stratégie Nationale sur l'Accès aux ressources génétique et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation

##### **20.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-\\_coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-_coastal_adaptation_strategy.pdf)
- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)

- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed_Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodles.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la diversité biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANDB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Actions pour la Conservation des Eléphants (2005-2014);
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1 et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses
- [coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](#)
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. 2008. *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **Objectif 21 : D'ici à 2020, la coopération internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique est continue et efficace**

### **21.1. Fondement de l'objectif**

Une coopération internationale dynamique est un atout majeur pour assurer la sauvegarde de la diversité biologique. L'action des pouvoirs publics et même des acteurs non étatiques ne peut s'en passer. Les priorités en la matière concernent la gestion durable des écosystèmes en partage, la mise en œuvre des accords multilatéraux en matière de diversité biologique et la mobilisation des moyens nécessaires à l'efficacité de l'action.

### **21.2. Niveau d'application**

National

### **21.3. Liens partiel ou total entre OAB et l'Objectif national**

Aïchi 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.

### **21.4. Fichiers et informations pertinentes**

#### **21.4.1. Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux**

Confère le point 1.5.1 relatif au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux

#### **21.4.2. Participation des parties prenantes**

Confère le point 1.5.2 relatif à la participation des parties prenantes

#### **21.4.3. Stratégies et plans dans lesquels l'objectif est inclus**

- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture

#### **21.4.4. Sites internet, liens internet et fichiers pertinents**

- <http://ci.chm-cbd.net/>
- [www.cbd.int](http://www.cbd.int)
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-)
- URL: <http://com.revues.org/6097>
- <http://www.environnement.gouv.ci/missions.php>
- [http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6\\_-\\_cote\\_divoire\\_-coastal\\_adaptation\\_strategy.pdf](http://www.gcca.eu/sites/default/files/ACP/workorders/wo6_-_cote_divoire_-coastal_adaptation_strategy.pdf)

- <http://www.ramsar.org/pdf/sitelist.pdf>
- URL : <http://cybergeog.revues.org/20343>
- <http://www.petroci.ci/index.php?numlien=32>
- <http://cidcom.cgeci.org/civ/fr/1/p/944/pdf.do>
- <http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/exboenvireco/199901/A0010001.html>
- <http://cotedivoireenvironnement.blogspot.com/2012/08/tout-sur-lerosion-cotiere-en-cote.html>
- <http://www.ifremer.fr/docelec/>
- [www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)
- <http://ajol.info/index.php/ijbcs>
- [http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa\\_products/wcpa\\_categories/](http://www.iucn.org/about/work/programmes/pa/pa_products/wcpa_categories/)
- [memoireonline.com:08/09/2641/m\\_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html](http://memoireonline.com:08/09/2641/m_Etude-hydrobiologique-du-barrage-lakehal-en-2008.html)
- [www.ps2d.net/media/Ahmed Kerfouf.pdf](http://www.ps2d.net/media/Ahmed%20Kerfouf.pdf), 8 p.
- <http://www.noodls.com/view/B85CBDDBA48D36B7E6FE8236E552979D-02AA83D2/657xxx1396522327#sthash.sugRxbpv.dpuf>
- Monographie nationale sur la Diversité Biologique
- Ministère de l'Environnement. 2004. *Livre Blanc du Littoral Ivoirien*.46p
- Rapports nationaux (Rapport N° 1, N° 2, N° 3, N° 4 et N° 5)
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'Actions (2016-2020)
- Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre la Désertification et la Dégradation des Terres.
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes :
  - Document de Stratégie Pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP )
  - Plan National de Développement (PND 1 et 2 ).
- Documents de Planification des Politiques, des Stratégies, Plans et Programmes Sectoriels
  - Agriculture
  - Eaux et Forêts
  - Ressources Animales
  - Aménagement d'Infrastructures
- Rapports et Evaluations diverses

- coastal\_adaptation\_strategy.pdf
- Stratégie Nationale de Gestion de l'Environnement Côtier en Côte d'Ivoire et Plan d'actions, 2015 - 2016-2020, Ministère de l'Environnement de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, 100p
- Décret n° 98-42 du 28 janvier 1998 portant organisation du plan d'urgence de lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones côtières.
- Environnement et Développement Durable de Côte d'Ivoire (2012).
- Lewison, R. & Oliver, W. (2008) *Choeropsis liberiensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2.

## **SECTION II. MESURES DE MISE EN OEUVRE QUI ONT ETE PRISES ET EVALUATION DE LEUR EFFICACITE, OBSTACLES ET BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX**

### **Titre de la mesure 1 : Dépollution de la baie de Cocody-Lagune Ebré (Abidjan-Côte d'Ivoire)**

**Problème à corriger** : Insuffisance de mise en œuvre des plans de gestions pour 50% des sources de pollutions les plus critiques

**Actions Prioritaires** : Mettre en œuvre un plan de gestion pour 50% des sources de pollutions les plus critiques

**Indicateurs de performance** : Nombre de plans de gestion mis en œuvre

**Intégration** de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels de 2014 à 2020

- Politique Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (2017) ;
- Plan programme de la dépollution de la baie de Cocody (2014-2018) ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan Pollumar (2015)
- Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Gestion des Produits Chimiques (2016-2020) ;
- Stratégie pour la mise en place d'un système inclusif de mesures de rapportage et de vérification des émissions de courte durée de vie et de suivi de la qualité de l'air dans le district d'Abidjan (2018)

**Domaines** : Politique et réglementaire

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur** : Ministère en charge de l'environnement (CIAPOL)

**Organismes contribuant à l'action** : CRO; Ministères en charge de l'industrie et de l'agriculture, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère en charge de l'Hydraulique, BNETD, CGECI, Coopération marocaine, ONAD

**Année d'achèvement de l'action** : 2017

**Objectif 2** : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.

**Efficacité de la mesure** : La mesure a été partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité**

Le complexe lagunaire Ebré avec 525 km<sup>2</sup> de superficie englobe la lagune Ebré, les lagunes Aghien, Potou, Ouladine et Azuretty. La lagune Ebré dispose d'une dizaine de baies localisées sur la rive nord et la rive sud. La baie de Cocody est située sur la rive Nord en pleine capitale économique. Cette baie reçoit toutes les eaux usées incluant les débris solides des principaux quartiers de la capitale. La conséquence de cette situation est la dégradation de ladite Baie et la perte de la diversité biologique.

Avant la mise en œuvre de la mesure, la baie de Cocody était presque morte car « hyper » polluée selon UNEP (2010) et Yao *et al.* (2004). Après la mise en œuvre de la mesure, les fonctions de production, de régulation et d'appui ont commencé à s'améliorer. On assiste à une recolonisation de la baie de Cocody par de nombreuses espèces ichtyologiques et la reprise des activités de pêche. La faune benthique de la baie dominée par un seul peuplement à savoir les mollusques gastéropodes (*Tympanotonus* sp) présente actuellement différents peuplements notamment les Polychètes (*Nereis* sp) et les gastéropodes (*Pachymelania* sp., *Tympanotonus* sp.).

Toutefois, la mesure concerne simplement une seule baie sur dix et les eaux ne sont pas prétraitées avant d'être rejetées en lagune.

Le CIAPOL dispose des stations de suivi de la qualité et de la santé des eaux du pays. Ce réseau permet d'alerter le Gouvernement en cas de nécessité.

Les principaux facteurs d'appauvrissement de la diversité biologique liés aux pollutions sont les produits et leur toxicité selon Imourou *et al.* (2014). Ces derniers agissent directement sur les habitats et les espèces.

Plusieurs méthodes intégrées sont employées pour l'évaluation. Il s'agit des observations directes sur le terrain, les connaissances et les expériences des scientifiques, des consultants et surtout les analyses comparatives en se basant sur les articles scientifiques réalisés dans les domaines (Sankare, 2016a ; 2016b).

### **Fichiers pertinents**

CIAPOL. 2015. Atelier scientifique du Réseau National d'Observation (RNO CI) des milieux récepteurs : eau- air -sol du 08 au 10 septembre 2015. 99p

Toko M, Attakpa E. Y., Tobada P. C., Ble C. M., Guedegba L. N. et Elegbe H. 2014. impact des pesticides agricoles sur les performances physiologiques des poissons : cas du tihan 175 o-teq sur la reproduction des femelles de *Clarias gariepinus* exposées à des doses chroniques. *Agronomie Africaine* 26 (3) : 247 – 259.

UNEP. 2010. Côte d'Ivoire Post-Conflict Environmental Assessment. United Nations Environment Programme. 160p.

Sankare Y. 2016a. Activités anthropiques et dégradation des habitats et des mangroves du complexe lagunaire Ebrié Aghien-Potou (Côte d'Ivoire). Rapport établi dans le cadre du projet approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN). 19p

Sankare Y. 2016b. Pollutions du complexe lagunaire Ebrié-Aghien-Potou (cote d'ivoire). Rapport établi dans le cadre du projet approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN). 17p

### **Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise**

#### **Obstacles rencontrés/identifiés liés à la mesure**

- Insuffisance de moyens (financiers, techniques, humains, matériels) de mise en œuvre des politiques, plans et stratégies en matière de gestion des déchets solides et liquides dans le bassin du gourou ;
- Méconnaissance du rôle des ouvrages d'assainissement par la population.

## Besoin scientifique et technique liés à la mesure

- ✓ Besoins financiers pour réaliser les études comparatives après la réalisation de la mesure
- ✓ De nombreuses études doivent être conduites pour caractériser tous les écosystèmes, les habitats et toutes les espèces végétales et animales. Ces études devraient permettre de renseigner les arrêtés. Les bénéficiaires sont toutes les populations ivoiriennes et particulièrement les populations riveraines, les acteurs dans les domaines de la pêche. En effet, la gestion durable des écosystèmes, des habitats et des ressources halieutiques va répondre aux besoins desdites populations actuelles et futures.
- ✓ Les besoins qui doivent être traités en priorité sont les études à mener pour vite caractériser la diversité biologique aux fins de prendre les arrêtés.
- ✓ Besoins de moyens (financiers, techniques, humains, matériels) de sensibilisation de la population en vue d'adoption de comportements éco-citoyens ;
- ✓ Besoins de renforcement de capacités (financiers, techniques, humains, matériels) des structures en charge de la protection de l'environnement.

## Fichiers pertinents

CIAPOL.2015. Atelier scientifique du Réseau National d'Observation (RNO CI) des milieux récepteurs : eau- air -sol du 08 au 10 septembre 2015. 99p

Toko I, Attakpa E. Y., Tobada P. C., Ble C. M., Guedegba L. N. et Elegbe H. 2014. Impact des pesticides agricoles sur les performances physiologiques des poissons : cas du tihan 175 o-teq sur la reproduction des femelles de *Clarias gariepinus* exposées à des doses chroniques. *Agronomie Africaine* 26 (3) : 247 - 259 (2014)

Yao K.M., Metongo B.S., Trokourey A. et Bokra Y. · 2004. Détermination de certains paramètres de pollution dans les baies d'une lagune tropicale : la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire). Rap. Int. CRO.

UNEP. 2010. Côte d'Ivoire Post-Conflict Environmental Assessment. United Nations Environment Programme. 160 p.

UNEP: Regional Overview of Land-based Sources and Activities Affecting the Coastal and Associated Freshwater Environment in the West and Central African Region. UNEP/ GPA Co-ordination Office & West and Central Africa Action Plan, Regional Co-ordinating Unit (1999). 110 pp.

Sankare Y..2016a. Activités anthropiques et dégradation des habitats et des mangroves du complexe lagunaire Ebrié Aghien-Potou (Côte d'Ivoire). Rapport établi dans le cadre du projet approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN).19p

Sankare Y. 2016b. Pollutions du complexe lagunaire Ebrié-Aghien-Potou (Côte d'Ivoire). Rapport établi dans le cadre du projet approche écosystémique des pêches (aep-nansen).17p

## Titre de la Mesure 2 : Elaboration de la liste rouge des espèces de mammifères menacées de Côte d'Ivoire

**Actions Prioritaires** : Dresser la liste rouge des espèces animales et végétales de Côte d'Ivoire

**Problème à corriger** : Insuffisance de protection de la faune des grands mammifères menacés

**Indicateurs de performance** : liste rouge des espèces établie

**Intégration** de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels de 2014 à 2020

- Loi n°98 – 755 du 23 décembre 1998 portant code de l'eau ;
- Loi n°94-442 du 16 août 1994 modifiant et complétant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et l'exercice de la chasse ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017 ;
- Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (2015-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (2016 – 2020) ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles (2016-2020).

**Domaines** : Politique et réglementaire

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur** : Ministère en charge des Eaux et Forêts

**Organismes contribuant à l'action** : Ministère en charge des Eaux et Forêts (DFRC), Ministère en charge de l'environnement (OIPR), Universités, CRE, CRO, GIZ-PROFIAB, Ministère en charge des ressources halieutiques

**Année d'achèvement de l'action** : 2016

**Objectif 5** : D'ici à 2020, la situation des espèces protégées au niveau national s'est améliorée et leur disparition est enrayée dans la mesure du possible

**Efficacité de la mesure** : La mesure a été partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

Les différentes lois relatives à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse ne sont pas suffisamment appliquées. Par ailleurs, les habitats naturels de la faune sont continuellement dégradés.

**Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents**

**Liens Internet**

[www.eauxetforets.gouv.ci/](http://www.eauxetforets.gouv.ci/)

**Fichiers pertinents**

Anonyme. 2018. Liste des espèces de mammifères de Côte d'Ivoire et leur statut national. MINEF/Terrabo, Abidjan. 5 p.

Anonyme, 2014. Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. 264p.

Kassé, K.B. 2016. Espèces de mammifères menacées de Côte d'Ivoire. Communication en atelier, MINEF/Terrabo, Abidjan. 23 p.

**Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise**

L'obstacle majeur est lié à l'insuffisance de moyens ( financiers, techniques, humains, matériels) pour la mise en œuvre des dispositions règlementaires en matière de protection de la faune, de ses habitats et à l'exercice de la chasse ;

Insuffisance de synergie d'action entre les structures responsables de l'applications des textes en matière de chasse.

Les besoins scientifiques et techniques liés à la mesure

- Inventaire pour dresser la liste des espèces de mammifères menacées en Côte d'Ivoire.

### **Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents**

#### **Liens Internet**

[www.eauxetforets.gouv.ci/](http://www.eauxetforets.gouv.ci/)

#### **Fichiers pertinents**

Anonyme. 2018. Liste des espèces de mammifères de Côte d'Ivoire et leur statut national. MINEF/Terrabo, Abidjan. 5 p.

Anonyme, 2014. Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. 264p.

Kassé, K.B. 2016. Espèces de mammifères menacées de Côte d'Ivoire. Communication en atelier, MINEF/Terrabo, Abidjan. 23 p.

### **Titre de la mesure 3 : Formalisation de l'existence de la « réserve naturelle volontaire du N'Zi river Lodge »**

**Action prioritaire** : Adopter la procédure de création/reconnaissance des aires protégées privées

**Problème à corriger** : Insuffisance d'adoption des procédures de création/ reconnaissance des aires protégées privées

**Indicateur de performance** : Une procédure de création d'aires protégées privées disponible

**Intégration** de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels avant 2014

- Loi n°2014 – 427 du 14 juillet 2014 portant code forestier ;
- Loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Loi n°98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le Développement Durable ;
- Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures de classement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Code Foncier Rural
- Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017.

**Domaines :** Politique/réglementaire

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur :** Ministère en charge de l'Environnement

**Organisme contribuant à l'action :** Ministère en charge de l'Environnement, Promoteur privé (N'Zi River Lodge), Ministère en charge de l'agriculture, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère des Eaux et Forêts

**Année d'achèvement de l'action :** 2018

**Objectif 8 :** D'ici à 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables

**Efficacité de la mesure :** La mesure a été partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

La mesure est récente et du fait que le changement de statut de l'espace induit de prime abord l'accroissement des mesures de protection et d'éducation des riverains et autres usagers.

**Sites et liens internet**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)

**Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise**

N'Zi River Lodge est une réserve privée. L'obstacle majeur est lié à la surveillance du site contre le braconnage et les défrichements. Cet obstacle peut être surmonté à travers un renforcement de la collaboration avec les services forestiers.

**Sites et liens internet**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)

Journal officiel

[www.nziriverlodge.ci](http://www.nziriverlodge.ci)

[www.cotedivoiretourisme.ci](http://www.cotedivoiretourisme.ci)

**Titre de la mesure 4 : Redéfinition des limites des parcs nationaux de Taï, de la Comoé et des Iles Ehotilé**

**Problème à corriger :** Réduire les pressions humaines sur les écosystèmes et habitats afin d'assurer la conservation de la diversité biologique

**Actions Prioritaires :** Restaurer 5 aires protégées dégradées

**Indicateurs de performance :** Nombre d'aires protégées restaurées

**Intégration** de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels de 2014 à 2020

- Loi N°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi 98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau

- Loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Plan d'Aménagement et de gestion du parc national de Taï (2013-2018)
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale 2016 – 2020 ;
- Stratégie Nationale REDD+ Côte d'Ivoire 2017

**Domaines :** Politique et réglementaire

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur :** OIPR

**Organisme contribuant à l'action :** Ministère en charge de l'Environnement (REDD+), Ministère des Eaux et Forêts (SODEFOR), MINADER, Universités et Centres de recherche, Ministère du Plan et du Développement (DGAT)

**Année d'achèvement de l'action :** 2018

**Objectif 9 :** D'ici à 2020, 100% des aires protégées sont gérées de façon efficace

**Efficacité de la mesure :** Mesure partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

Les études scientifiques comparatives permettront d'affiner l'évaluation. La mesure est récente (2018).

Les trois parcs sont gérés par l'OIPR avec un relatif succès. Les redéfinitions des limites de ces parcs avec accroissement des surfaces permettront de renforcer les actions de mise en œuvre pour leur conservation. Les performances de l'OIPR ont permis d'assurer efficacement la conservation de la biodiversité de ces différents parcs. L'extension des superficies de ces parcs devrait accroître la conservation de la biodiversité *in situ*.

**Sites et liens internet**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)

[www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)

Journal officiel

**Etude de cas : Etude sur la gestion durable des ressources naturelles dans l'espace Taï**

Une étude a été menée sur les ressources naturelles exploitées ou exploitables par les populations dans le Parc National de Taï au Sud-ouest de la Côte d'Ivoire. En effet, ces populations pénètrent ledit Parc pour collecter des ressources naturelles nécessaires pour leur besoin quotidien. Ce faisant, elles contribuent à la dégradation du Parc. Dans le souci d'une protection efficace du Parc, il s'avère nécessaire de détourner ces derniers de cette convoitise en les appuyant dans la recherche d'alternatives développables dans leurs terroirs. Pour y arriver une rencontre a été initiée avec les populations des 14 villages de la zone périphérique du PNT. Cette rencontre a permis d'identifier les ressources végétales les plus importantes collectées parmi lesquelles l'espèce *Irvingia gabonensis* a été identifiée pour être domestiquée (**Figure 3**). Par la suite les populations ont été formées à la domestication de cette plante et depuis elles la pratiquent. Les villages se sont distingués par une forte

dynamique de domestication de cette espèce impulsée par les responsables locaux qui ont mis en place un programme de production de plants pour approvisionner les villageois. Ainsi, une pépinière abritant 400 pieds a été mise en place impliquant 53 bénéficiaires dont 27 femmes. Ces populations ont repiqué les plantules en association au cacaoyer ou caféier selon la plantation dont elles disposent.

L'objectif ultime visé par l'opération est la protection du Parc National de Taï (PNT), qui constitue le cœur dudit territoire. En effet, ce patrimoine à la fois national et mondial, continue de subir des prélèvements illicites *via* le braconnage et l'activité de cueillette de la part des riverains. Il est question de détourner ces derniers de cette convoitise en les appuyant dans la recherche d'alternatives développables dans leurs terroirs.

Aujourd'hui, les populations se sont détournées de la collecte des fruits de *Irvingia gabonensis* dans le Parc National de Taï. Elles maîtrisent les techniques de domestication de l'espèce et peuvent produire les plants sans toutefois infiltrer le parc. La production locale de la plante réduit les pressions des populations sur le Parc. La vente du surplus de production leur permet d'obtenir des devises supplémentaires qui améliorent leur bien-être.



A : Pépinière de *Irvingia gabonensis*



B : Jeune tronc de *Irvingia gabonensis*



C: Amandes séchées de *Irvingia gabonensis*



D : Fruits matures et coupe de graine de *Irvingia gabonensis*

Figure 3: Une espèce de plante comestible domestiquée

### Fichiers pertinents

Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) 2014. Etude sur la gestion durable des ressources naturelles dans l'espace Taï, rapport d'étude, 96p.

### Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure

#### Obstacles

- insuffisance de moyens ( financiers, techniques, humains, matériels)

Les obstacles peuvent être surmontés à travers la coopération technique avec les PTF (GIZ par exemple).

- Mettre en place une ligne budgétaire pour la biodiversité ;

### **Besoins scientifiques et techniques**

- Etudes complémentaires scientifiques relatives à la connaissance de la diversité biologique

### **Sites et liens internet**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)

[www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)

Journal officiel

## **Titre de la mesure 5 : Mise en œuvre d'un plan de gestion des frayères**

**Problème à corriger** : Absence de plan de gestion des sites de frayères

**Actions Prioritaires** : Mettre en œuvre un plan de gestion des sites de frayères

**Intégration de l'objectif** dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels suivants

- Plan Stratégique de Développement de l'Elevage de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) ;
- Programme de Recherche du CRO (2015 – 2018) ;
- Programme d'Activités de la Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP) ;

### **Indicateurs de performance :**

Nombre de sites dotés d'un plan de gestion (2 sites : lagunes de Côte d'Ivoire et le littoral)

**Domaines** : Mesure réglementaire et économique

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur** : Direction de l'Aquaculture et des Pêches (DAP)

**Organisme contribuant à l'action** : Ministère en charge des Ressources Halieutiques (DAP), Ministère en charge de la Recherche Scientifique (CRO), Ministère en charge des Eaux et Forêts (DEPE, DFRC).

**Année d'achèvement de l'action** : 2019

**Objectif 12** : D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks.

**Efficacité de la mesure** : La mesure est partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

La mesure est prise mais il reste de nombreux arrêtés à prendre pour sa mise en œuvre. En outre, les pêches expérimentales réalisées en 2017 dans les eaux marines du Golfe de Guinée incluant les eaux marines ivoiriennes durant les campagnes du Fridtjof Nansen indiquent que les captures ont baissé et

les espèces capturées sont moindres comparativement aux pêches antérieures qui elles-mêmes ont fortement baissées (Fridtjof Nansen, 2017.).

Le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSDEPA 2014-2020) et la Nouvelle loi sur la Pêche et l'Aquaculture (2016) vont permettre de résoudre en partie toutes les faiblesses actuelles.

Plusieurs méthodes intégrées ont été employées pour l'évaluation : les connaissances et les expériences des scientifiques, des consultants et surtout les études comparatives en se basant sur les articles scientifiques réalisés dans les domaines.

#### **Sites internet, liens et fichiers pertinents**

Plan de gestion de la pêcherie de sennes de plages du littoral de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2014)

Plan de gestion nationale de la pêcherie de la crevette Amphidromique de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2017)

Rapport de la campagne d'évaluation des pélagiques et des écosystèmes du Golfe de Guinée (Fridtjof Nansen 2014)

Rapport sur la situation de référence du crabe nageur (*Callinectes amnicola*) de la lagune Ebrié (Projet AEP Nansen 2017)

Fridtjof Nansen, 2017

PSDEPA 2014-2020

#### **Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure**

##### **Obstacles**

- Problèmes fonciers ;
- Pratiques culturelles ;
- Insuffisance de la réglementation ;
- Insuffisance de capacités technologiques ;
- Extraction de sable de lagune ;

Les obstacles peuvent être surmontés par la sensibilisation, information, renforcement des capacités des parties prenantes et leur implication dans les prises de décision ainsi que la mise en œuvre effective de la nouvelle Loi sur la Pêche et l'Aquaculture.

##### **Besoins scientifiques et techniques**

Renforcement des capacités (personnel et outils)

##### **Fichiers pertinents**

Plan de gestion de la pêcherie de sennes de plages du littoral de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2014)

Plan de gestion nationale de la pêcherie de la crevette Amphidromique de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2017)

Rapport de la campagne d'évaluation des pélagiques et des écosystèmes du Golfe de Guinée (Fridtjof

- Nansen 2014)
- Rapport sur la situation de référence du crabe nageur (*Callinectes amnicola*) de la lagune Ebrié (Projet AEP Nansen 2017)
- Sankaré y., Tape J.T.G. et Amon Kothias J-B. 2010. Rapport d'exécution de la Convention N° 2009 039 006 Relative à l'évaluation des ressources maritimes halieutiques démersales et thonières de la Côte d'Ivoire conclue entre le CRO et le PAGDRH – RAP-CRO/PAGDRH 88P
- Sankare Y. et Ntcho J. A. 2014. Estimation des captures de crevettes d'eaux douces *Macrobrachium vollenhovenii* (Herklots, 1851) dans les fleuves et les lagunes de Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest) *Rev. Ivoir. Sci. Technol.*, 23 (178 - 198) ISSN 1813-3290, <http://www.revist.ci>
- Sankare Y., Zacharie S and Joanny T. 2014a. Biological aspects and yield of the shrimp *Parapenaeus longirostris*, West Africa *International Journal of Agricultural Policy and Research* Vol.2 (4), pp. 132-140,
- Sankare Y, N'da K. and Sylla S. 2014b Shrimp artisanal fisheries in ivorian lagoons (West Africa, Côte d'Ivoire) *wyno academic journal of biological sciences* vol. 2(1), pp. 1-8 online at [http://www.wynoacademicjournals.org/bio\\_sciences.html](http://www.wynoacademicjournals.org/bio_sciences.html) ISSN: 2315-917
- Sylla S., Kouakou K. F., Tia C. B., Yao S. S. & Atse B. C., 2016. The spatial distribution of coastal fish assemblage in Côte d'Ivoire's Exclusive Economic Zone (EEZ), West Africa. *Journal of Applied Biosciences* v108 [ISSN: 1997-5902], 10519-10530
- Sylla S. et Tape Joanny T. G. 2015. Campagne d'évaluation des ressources démersales. Rapport Scientifique UEMOA, juin (2015). 47p
- Zacharie s., Sankare Y. , Djiman R.. 2015. Pelagic fish resources stocks assessment in south part Gulf of Guinea: benin continental shelf1 *Аннотации ААОÓ. №3: Дуáíâ õĩçÿéñòâĩ.* 2015. № 3 (Revue Russe des Pêcheries) 8 P. ISSN : 2073-5529.

**Titre de la mesure 6 : Amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques.**

**Problème à corriger :** Insuffisance de bases de données sur la biologie de la reproduction des espèces d'intérêt économique

**Actions Prioritaires :** Déterminer les paramètres de reproduction de 20 espèces d'intérêt économiques

**Indicateurs de performance :** Nombre d'espèces dont les paramètres de reproduction sont connus

**Intégration** de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels de 2014 à 2020

- Plan National de Développement (2016-2020) ;
- Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) (2016-2020)
- Programme de Recherches du CRO (2015-2018)
- Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (2016-2020) ;

**Domaines :** réglementaire et économique

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur :** Ministère en charge de la Recherche Scientifique (CRO)

**Organismes contribuant à l'action :** CRO; DAP, l'Université Félix Houphouët Boigny, l'Université Nangui Abrogoua.

**Année d'achèvement de l'action :** 2020

**Objectif 12 : D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks**

**Efficacité de la mesure :** La mesure a été partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

Dans le cadre de l'accord de partenariat de pêche entre l'Union Européenne et la République de Côte d'Ivoire, un nouveau protocole a été signé le 9 janvier 2013. Ledit protocole s'étend sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2018.

Conformément à ce protocole, une première Commission mixte (Côte d'Ivoire - Union Européenne) se tient chaque année pour la validation de la programmation des actions à mener par le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) dans le cadre de l'appui sectoriel.

La commission mixte qui a eu lieu les 25, 26, 27 janvier 2016 à Bruxelles (Belgique) a affecté une modification de la programmation des actions à mener au titre de l'année 2016 afin de prendre en compte l'aspect relatif à l'amélioration des connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques ivoiriennes. Cette action s'inscrit dans la perspective de l'élaboration de textes réglementaires au regard de la nouvelle loi relative à l'Aquaculture et à la Pêche. Lors de cette Commission trois organismes scientifiques nationaux (CRO, UNA, UFHB) ont été clairement identifiés pour l'atteinte des objectifs sus visés.

Le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) (2016-2020) et la Nouvelle Loi sur la Pêche et l'Aquaculture (2016) vont permettre de résoudre en partie toutes les faiblesses actuelles.

L'objectif général de ces études est de mettre à jour les connaissances scientifiques sur les pêcheries afin d'élaborer une réglementation nationale

De façon spécifique, Il s'agira de déterminer, entre autres, la taille de la première maturation sexuelle, le sex-ratio et les saisons de reproduction des principales espèces. Ces espèces comprennent : *Selene dorsalis*, *Auxis thazard*, *Euthynnus alletteratus*, *Thunnus albacore*, *Liza falcipinnis*, *Polydactylus quadrifilis*, *Pomadasis jubelini*, *Pagellus bellottii*, *Coryphaena hippurus*, *Brachydeuterus auritus*, *Pseudolithus senegalensis*.

**Fichiers pertinents**

Arra S., Sylla S, Kouame A. C, Zan-Bi, T.T & Ouattara M. 2018. Reproductive biology of the African moonfish, *Selene dorsalis* (Gill, 1862) (Carangidae) in continental shelf of Côte d'Ivoire fishery

(West Africa). International Journal of Fisheries and Aquatic Studies; 6(2): 358-363; ISSN: 2394-0506

- Bahou L., Atse B. C., D'almeida M. & Kone T. 2016. Reproductive biology of Female frigate tuna *Auxis thazard* (Lacepède, 1800) caught in Coastal marine waters of Côte d'Ivoire. International Journal of Innovative Research in Science, Engineering and Technology. DOI: 10.20546/ijcrbp.2017.406.003. Vol. 5, Issue 5.
- Bahou, L., D'almeida, M., Kone, T., Atse B. C., and Dadi S. G. 2016. Reproductive biology and histological characteristics of female little tunny *Euthynnus alletteratus* (Rafinesque, 1810) caught on continental shelf of Côte d'Ivoire. Scientific Journal of Biological Sciences 5 (1): 88-102.
- Diaha N.C , J. Konan K. J., Monin A. J., 2015 Inventaire De Données Biologiques Et bibliographiques - programme de recherches sur les thonidés mineurs, phase 2. Collective Volume of Scientific Papers, ICCAT, 71(6): 2689-2708.
- Diaha N.C., Zudaire I., Chassot E., Barryga B.D, Irié Y.D., Gbeazere D.A., Kouadio D., Pecoraro C., Romeo M.U., Murua H., Amandè M.J., Dewals P., Bodin N., 2016. Annual monitoring of reproductive traits of female yellowfin tuna (*Thunnus albacares*) in the eastern Atlantic ocean. Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 72(2): 534-548. International Journal of Fisheries and Aquatic Studies 2018; 6(2): 358-363; P-ISSN: 2394-0506
- Djadji E. L. G., Sylla S., Zan-BI, T.T., & Atse B. C. 2018. Reproductive biology of the mullet *Liza falcipinnis* (Valenciennes, 1836) in two african complex lagoons (Ebrié and Grand-Lahou) (Côte d'Ivoire). International Journal of Research –GRANTHAALAYAH. DOI: 10.5281/zenodo.1255247 ; ISSN- 2350-0530(O), ISSN- 2394-3629(P) ; Vol.6 (Iss.5)
- Konan K. J., Eyi A. J., N'da K. & Atse B. C. 2017. Length-weight relationship and condition factor for 18 fish species from Ono, Kodjoboué and Hébé lagoons, Southeast of Ivory Coast. International Journal of Fisheries and Aquatic Studies. P-ISSN: 2394-0506 ; 5(6): 13-18
- Konan K. S., Yao L. A., Yobouet A. N., Ble M. C., Yao K. 2018. Aquaculture Potentials of Estuarine and Marine Species, *Polydactylus quadrifilis* and *Pomadasis jubelini* at the Layo Experimental Aquaculture Station (Côte d'Ivoire). Journal of Agriculture and Environmental Sciences, Vol. 7, No. 1, pp. 93-101. DOI: 10.15640/jaes.v7n1a10. URL: <https://doi.org/10.15640/jaes.v7n1a10>
- Kouame A. C., Sylla S., Arra S., Kouakou K. F & Yao S. S. 2018. Parameters of Reproductive biology of Red Pandora *Pagellus bellottii* (Steindachner, 1882) in the Ivoirian coast (Cote d'Ivoire). Journal of Biodiversity and Environmental Sciences (JBES) ISSN: 2220-6663 (Print) 2222-3045 (Online) Vol. 12, No. 4, p. 185-193, 2018 . <http://www.innspub.net>
- Kouame K. J., Diaha N. C., N'da K., 2017. Etude de quelques paramètres de la reproduction de *Coryphaena hippurus* (Linnaeus, 1758) de la ZEE ivoirienne (Côte d'Ivoire). International Journal of Biological and Chemical Sciences, 11(1): 32-45.
- Sylla S., TIA C. B., Kouakou K. F., Kouamé A. C., Kouamélan P. E., & Atse B. C. 2016. Aspect of reproductive biology of the Cassava Croaker, *Pseudotolithus senegalensis* (Valenciennes, 1833) of Ivory coast continental shelf. Scientific Journal of Biological Sciences [ISSN: 2322-1968] doi:10.14196/sjbs.v5i5.2209, [www.sjournals.com](http://www.sjournals.com) 5 (7), 167-17

Sylla, S., Zan-BI, T.T., Konan, K.J., Tia, C.B., Kabre, J.A.T., Kone, T., 2016. Reproductive biology of big-eye grunt *Brachydeuterus auritus* in Ivory coast fishery (West Africa). *Scientific Journal of Biological Sciences* [ISSN: 2322-1968] doi : 10.14196/sjbs.v5i5.2209, www.sjournals.com, 5(5), 158-166

### **Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure**

#### **Obstacles**

- Insuffisance de capacités ;
- Insuffisance de ressources humaines ;
- Insuffisance de moyens financiers et techniques

Les obstacles peuvent être surmontés par le renforcement des capacités des agents et le recrutement de personnel additionnel

#### **Besoins scientifique et technique**

Renforcement des capacités (personnel et outils)

#### **Fichiers pertinents**

Arra S., Sylla S, Kouamé A. C, Zan-Bi, T.T & Ouattara M. 2018. Reproductive biology of the African moonfish, *Selene dorsalis* (Gill, 1862) (Carangidae) in continental shelf of Côte d'Ivoire fishery (West Africa). *International Journal of Fisheries and Aquatic Studies* 2018; 6(2): 358-363; P-ISSN: 2394-0506

Bahou L., Atse B. C., D'almeida M. & Kone T. 2016. Reproductive biology of Female frigate tuna *Auxis thazard* (Lacepède, 1800) caught in Coastal marine waters of Côte d'Ivoire. *International Journal of Innovative Research in Science, Engineering and Technology*. DOI: 10.20546/ijcrbp.2017.406.003. Vol. 5, Issue 5.

Bahou, L., D'almeida, M., Kone, T., Atse B. C., and Dadi S. G. 2016. Reproductive biology and histological characteristics of female little tunny *Euthynnus alletteratus* (Rafinesque, 1810) caught on continental shelf of Côte d'Ivoire. *Scientific Journal of Biological Sciences* 5 (1): 88-102.

Diaha N.C , J. Konan K. J., Monin A. J., 2015 Inventaire De Données Biologiques Et bibliographiques - programme de recherches sur les thonidés mineurs, phase 2. *Collective Volume of Scientific Papers, ICCAT*, 71(6): 2689-2708.

Diaha N.C., Zudaire I., Chassot E., Barryga B.D, Irié Y.D., Gbeazere D.A., Kouadio D., Pecoraro C., Romeo M.U., Murua H., Amandè M.J., Dewals P., Bodin N., 2016. Annual monitoring of reproductive traits of female yellowfin tuna (*Thunnus albacares*) in the eastern Atlantic ocean. *Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT*, 72(2): 534-548. *International Journal of Fisheries and Aquatic Studies* 2018; 6(2): 358-363; P-ISSN: 2394-0506

Djadji E. L. G., Sylla S., Zan-BI, T.T., & Atse B. C. 2018. Reproductive biology of the mullet *Liza falcipinnis* (Valenciennes, 1836) in two african complexes lagoons (Ebrié and Grand-Lahou) (Côte d'Ivoire). *International Journal of Research –GRANTHAALAYAH*. DOI: 10.5281/zenodo.1255247 ; ISSN- 2350-0530(O), ISSN- 2394-3629(P) ; Vol.6 (Iss.5)

- Konan K. J., Eyi A. J., N'da K. & Atse B. C. 2017. Length-weight relationship and condition factor for 18 fish species from Ono, Kodjoboué and Hébé lagoons, Southeast of Ivory Coast. *International Journal of Fisheries and Aquatic Studies*. P-ISSN: 2394-0506 ; 5(6): 13-18
- Konan K. S., Yao L. A., Yobouet A. N., Ble M. C., Yao K. 2018. Aquaculture Potentials of Estuarine and Marine Species, *Polydactylus quadrifilis* and *Pomadasis jubelini* at the Layo Experimental Aquaculture Station (Côte d'Ivoire). *Journal of Agriculture and Environmental Sciences*, Vol. 7, No. 1, pp. 93-101. DOI: 10.15640/jaes.v7n1a10. URL: <https://doi.org/10.15640/jaes.v7n1a10>
- Kouame A. C., Sylla S., Arra S., Kouakou K. F & Yao S. S. 2018. Parameters of Reproductive biology of Red Pandora *Pagellus bellottii* (Steindachner, 1882) in the Ivoirian coast (Cote d'Ivoire). *Journal of Biodiversity and Environmental Sciences (JBES)* ISSN: 2220-6663 (Print) 2222-3045 (Online) Vol. 12, No. 4, p. 185-193, 2018 . <http://www.innspub.net>
- Kouame K. J., Diaha N. C., N'da K., 2017. Etude de quelques paramètres de la reproduction de *Coryphaena hippurus* (Linnaeus, 1758) de la ZEE ivoirienne (Côte d'Ivoire). *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 11(1): 32-45.
- Sylla S., TIA C. B., Kouakou K. F., Kouamé A. C., Kouamélan P. E., & Atse B. C. 2016. Aspect of reproductive biology of the Cassava Croaker, *Pseudolithus senegalensis* (Valenciennes, 1833) of Ivory coast continental shelf. *Scientific Journal of Biological Sciences* [ISSN: 2322-1968] doi:10.14196/sjbs.v5i5.2209, [www.sjournals.com](http://www.sjournals.com).5 (7), 167-17
- Sylla, S., Zan-BI, T.T., Konan, K.J., Tia, C.B., Kabre, J.A.T., Kone, T., 2016. Reproductive biology of big-eye grunt *Brachydeuterus auritus* in Ivory coast fishery (West Africa). *Scientific Journal of Biological Sciences* [ISSN: 2322-1968] doi : 10.14196/sjbs.v5i5.2209, [www.sjournals.com](http://www.sjournals.com), 5(5), 158-166.

**Titre de la mesure 7 : Prise en compte effective de la compensation écologique dans les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des projets miniers en Côte d'Ivoire**

**Problème à corriger** : Absence de texte réglementaire instaurant la compensation écologique

**Actions Prioritaires** : Instaurer la compensation écologique

**Indicateurs de performance** : textes réglementaires instaurant la compensation écologique

**Intégration de l'objectif dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels de 2017 à 2020** :

- 
- Loi n°1996-766 du 3 Octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi n°2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier
- Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement ;
- Plan National de développement (PND) 2016-2020 ;
- Politique Nationale de l'Environnement 2017 ;
- Stratégie Nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire 2017 ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Ressources Naturelles 2014 – 2020.

**Domaines** : légal/juridique

**Organisme responsable de suivi de l'indicateur :** ANDE

**Organisme contribuant à l'action :** Ministère en charge de l'Environnement, Ministère en charge des Mines, Ministère en charge de l'Agriculture

**Année d'achèvement de l'action :** 2016

**Objectif 13 :** d'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique

**Efficacité de la mesure :** La mesure a été partiellement efficace

**Explication du choix de l'efficacité et les outils ou les méthodes employés pour l'évaluation de l'efficacité.**

La mesure a été partiellement efficace en ce sens que sur l'ensemble des exploitations minières en Côte d'Ivoire, il n'y a que le site minier d'Agbaou qui dispose d'une zone de compensation écologique. Par ailleurs, la loi sur la diversité biologique en cours d'élaboration n'a pas encore été adoptée par le gouvernement.

La zone de compensation écologique d'Agbaou a permis de sauvegarder une flore riche de 358 espèces dont 30 figurent parmi celles classées rares, menacées ou endémiques. *Cola lorougnonis* et *Drypetes singroboensis* sont deux des espèces rares, considérées localement comme en voie de disparition. 24 % des espèces identifiées peuvent être utilisées dans le traitement de diverses maladies, pour la consommation, l'artisanat ou comme bois énergie. La biomasse aérienne totale est estimée à 578,23 tonnes / ha. Le stock de carbone correspondant est de 335,3 tonnes / ha.

#### **Sites et liens internet**

<https://www.ajol.info/index.php/jab/article/view/103708>

[http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06\\_dst\\_72\\_vroh\\_et\\_al\\_2016\\_11\\_en\\_v2.pdf](http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06_dst_72_vroh_et_al_2016_11_en_v2.pdf)

<https://search.proquest.com/openview/895dd1aaa5afb3aa692bea850206be2f/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2031961>

#### **Fichiers pertinents**

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., & Kpangui, K. B. 2014. Disponibilité des espèces végétales spontanées à usage traditionnel dans la localité d'Agbaou, Centre ouest de la Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences*, 76(1), 6386-6396.

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., Tiebre, M. S., Kpangui, K. B., & N'guessan, K. E. 2016. Un cas de compensation écologique dans le secteur minier: la réserve forestière Dékpa (Côte d'Ivoire) au secours des forêts et des populations locales, *Déchets Sciences et Techniques*, 72, 9 p doi:10.4267/dechets-sciences-techniques.3511

Vroh, B. T. A., Tiebre, M. S., Ouattara, D., & N'guessan, K. E. 2014. La réserve forestière Dékpa d'Agbaou, un exemple de conservation de la diversité végétale sur les sites miniers de la Côte d'Ivoire [Forest reserve of Dékpa Agbaou, an example of plant diversity conservation on mine sites in Côte d'Ivoire]. *International Journal of Innovation and Applied Studies* 6(2), 162.

#### **Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure**

## Obstacles

- Imprécision du cadre juridique ;
- Faible sensibilisation des parties prenantes ;
- Problème foncier ;
- Insuffisance de suivi de la mise en œuvre des PGES

Les obstacles peuvent être surmontés par le renforcement de la réglementation, la sensibilisation des parties prenantes, le renforcement des structures de suivi de la mise en œuvre des PGES

## Besoins scientifiques et techniques

- Meilleure appropriation des dispositions de la compensation écologique ;
- Capitalisation des expériences déjà réalisées ;
- Diffusion des meilleures pratiques de compensation écologique

## Sites et liens internet

<https://www.ajol.info/index.php/jab/article/view/103708>

[http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06\\_dst\\_72\\_vroh\\_et\\_al\\_2016\\_11\\_en\\_v2.pdf](http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06_dst_72_vroh_et_al_2016_11_en_v2.pdf)

<https://search.proquest.com/openview/895dd1aaa5afb3aa692bea850206be2f/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2031961>

## Fichiers pertinents

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., & Kpangui, K. B. 2014. Disponibilité des espèces végétales spontanées à usage traditionnel dans la localité d'Agbaou, Centre ouest de la Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences*, 76(1), 6386-6396.

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., Tiebre, M. S., Kpangui, K. B., & N'guessan, K. E. 2016. Un cas de compensation écologique dans le secteur minier: la réserve forestière Dékpa (Côte d'Ivoire) au secours des forêts et des populations locales, *Déchets Sciences et Techniques*, 72, 9 p doi:10.4267/dechets-sciences-techniques.3511

Vroh, B. T. A., Tiebre, M. S., Ouattara, D., & N'guessan, K. É. 2014. La réserve forestière Dékpa d'Agbaou, un exemple de conservation de la diversité végétale sur les sites miniers de la Côte d'Ivoire [Forest reserve of Dékpa Agbaou, an example of plant diversity conservation on mine sites in Côte d'Ivoire]. *International Journal of Innovation and Applied Studies* 6(2), 162.

## Autres informations pertinentes/Etude de cas

### Un cas de compensation écologique dans le secteur minier : la réserve forestière Dékpa (Côte d'Ivoire) au secours des forêts et des populations locales

Après une étude d'impact environnemental et social, une société minière a accepté de créer sur son périmètre d'exploitation, une zone refuge pour la biodiversité : la Réserve Forestière Dékpa. Des réunions avec les Responsables coutumiers ont permis d'obtenir leur approbation et adhésion. C'est dans ce contexte, qu'une zone refuge pouvant abriter les espèces impactées a été identifiée pour être

aménagée. Pour ce faire, trente (30) Relais Communautaires ont été proposés et formés pour les activités de terrain. Parmi ces relais on note 52% de femmes et 48% d'hommes. Le travail assigné aux femmes portait sur la collecte et le tri des semences, l'ensachage et l'entretien des pépinières. Les hommes quant à eux s'occupaient de la délimitation de la zone de compensation, le layonnage, la régénération assistée et l'ouverture du sentier botanique. Une fois ces activités réalisées, deux écogardes (hommes) ont été désignés pour la surveillance et l'entretien.

Après deux années d'activité, une étude à mi-parcours de la diversité floristique a montré que le site s'est enrichi de 358 espèces dont 30 figurent parmi celles classées rares, menacées ou endémiques. *Cola lorougnonis* et *Drypetes singroboensis* sont deux des espèces rares, considérées localement comme en voie de disparition. 24 % peuvent être utilisés dans le traitement de diverses maladies, pour la consommation, l'artisanat ou comme bois d'œuvre. La création de la réserve connaît des progrès au plan communautaire et scientifique. L'étude suggère que les activités d'aménagement de la réserve, devront tenir compte des besoins des populations locales car leurs connaissances traditionnelles peuvent être un facteur de conservation de certaines espèces et donc de la forêt.

#### **Sites et liens internet**

<http://ci.chm-cbd.net/>

<https://www.ajol.info/index.php/jab/article/view/103708>

[http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06\\_dst\\_72\\_vroh\\_et\\_al\\_2016\\_11\\_en\\_v2.pdf](http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06_dst_72_vroh_et_al_2016_11_en_v2.pdf)

<https://search.proquest.com/openview/895dd1aaa5afb3aa692bea850206be2f/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2031961>

#### **Fichiers pertinents**

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., & Kpangui, K. B. 2014. Disponibilité des espèces végétales spontanées à usage traditionnel dans la localité d'Agbaou, Centre ouest de la Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences*, 76(1), 6386-6396.

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., Tiebre, M. S., Kpangui, K. B., & N'Guessan, K. E. 2016. Un cas de compensation écologique dans le secteur minier: la réserve forestière Dékpa (Côte d'Ivoire) au secours des forêts et des populations locales, *Déchets Sciences et Techniques*, 72, 9 p doi:10.4267/dechets-sciences-techniques.3511.

Vroh, B. T. A., Tiébré, M. S., Ouattara, D., & N'Guessan, K. É. 2014. La réserve forestière Dékpa d'Agbaou, un exemple de conservation de la diversité végétale sur les sites miniers de la Côte d'Ivoire [Forest reserve of Dékpa Agbaou, an example of plant diversity conservation on mine sites in Côte d'Ivoire]. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 6(2), 162 - 171.

#### **Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise**

##### **Obstacles**

- Absence de cadre juridique spécifique à la compensation écologique
- Insuffisances d'études scientifiques et techniques relatives à la diversité biologique

##### **Besoins scientifiques**

Etude thématique complète relative à la diversité biologique

**Sites et liens internet**

<http://ci.chm-cbd.net/>

<https://www.ajol.info/index.php/jab/article/view/103708>

[http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06\\_dst\\_72\\_vroh\\_et\\_al\\_2016\\_11\\_en\\_v2.pdf](http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06_dst_72_vroh_et_al_2016_11_en_v2.pdf)

<https://search.proquest.com/openview/895dd1aaa5afb3aa692bea850206be2f/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2031961>

## SECTION III. ÉVALUATION DU PROGRÈS EN VUE DE RÉALISER CHAQUE OBJECTIF NATIONAL

### 3.1. Liste des objectifs nationaux

Tableau 1 : Liste des objectifs dont les progrès ont été évalués

<b>Objectifs nationaux</b>
Objectif 1 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes et habitats dans l'espace rural sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique
Objectif 2 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique
Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires, sont restaurés et préservés
Objectif 4 : D'ici à 2020, au moins 50 % des espèces exotiques envahissantes sont contrôlées
Objectif 5 : D'ici à 2020, la situation des espèces protégées au niveau national s'est améliorée et leur disparition est enrayée dans la mesure du possible
Objectif 6 : D'ici à 2020, des mesures de sauvegarde sont mises en œuvre pour 100% des espèces prioritaires
Objectif 7 : D'ici à 2020, l'état de la diversité génétique est connu et des mesures de conservation durable sont prises
Objectif 8 : D'ici à 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables
Objectif 9 : D'ici à 2020, 100% des aires protégées sont gérées de façon efficace
Objectif 10 : D'ici à 2020, l'activité agricole est économiquement viable, socialement acceptable et respectueuse de la diversité biologique
Objectif 11 : D'ici à 2020, l'exploitation des forêts est compatible avec les objectifs nationaux de sauvegarde de la diversité biologique
Objectif 12 : D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks
Objectif 13 : d'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique

Objectif 14 : D'ici à 2020, un système de gestion durable des plantes médicinales et d'autres usages est en vigueur
Objectif 15 : D'ici à 2020, la gestion durable de la viande de brousse et de la faune sauvage est assurée
Objectif 16 : D'ici à 2020, la biodiversité soutient les initiatives de lutte contre la pauvreté
Objectif 17 : D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent
Objectif 18 : D'ici à 2020, les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la diversité biologique atteignent 70 % des cibles
Objectif 19 : D'ici à 2020 des équipes opérationnelles de chercheurs sont mobilisées pour la diversité biologique
Objectif 20 : D'ici à 2020, la politique de sauvegarde de la diversité biologique repose sur une réglementation pertinente et des institutions efficaces
Objectif 21 : D'ici à 2020, la coopération internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique est continue et efficace

### **3.2. Objectif 1 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes et habitats dans l'espace rural sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date d'évaluation**

2019

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les Rapports sur l'Etat de l'Environnement Marin (REEM-CI) et les Zones d'Importance Ecologique et Biologique sont en voie d'achèvement par le projet Gestion Intégrée de l'Aire Marine et côtière Abidjan – Assinie (GIAMAA). Le cabinet en charge de rédiger ces rapports a été déjà sélectionné par appel à candidature. Il s'agit l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA). Le rapport définitif sera disponible avant la fin de l'année 2020. A cela, il faut ajouter la Planification Spatiale Marine (PSM) d'Abidjan à Assinie qui est en cours d'élaboration et qui s'achèvera pendant la même période. Plusieurs ateliers de renforcement de capacité des différents experts pour la réalisation de ces outils ont eu lieu et le processus de validation de ces rapports par le comité scientifique est en cours.

Les aires d'importance écologique et biologique déjà identifiés en 2013 ont fait l'objet de révision et d'actualisation. Elles sont au nombre de sept (7). Une dernière aire qui concerne l'embouchure d'Assinie sera soumise pour validation. Pour mieux sauvegarder ces acquis plusieurs acteurs de différentes couches sociales, ministères, secteurs privés, ONG, institutions, structures universitaires et de recherches des différentes régions ont été formés à l'importance de la diversité biologique.

#### **Indicateurs employés**

Nombre de services de planification formés à la prise en compte de la diversité biologique

Liste des aires d'importance écologique et biologique

Nombre d'agents de ministères formés

Nombre d'agents formés dans les 32 régions

Nombre d'acteurs du secteur privés sensibilisés

Nombre de personnes sensibilisés par région sur la diversité biologique

Le document de stratégie

#### **Niveau de confiance**

Fondée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Suivi relatif à l'objectif est adéquat

#### **Surveillance de l'objectif**

Les éléments du suivi-évaluation mis en place sont :

le comité scientifique, garant scientifique de tous les documents produits par le projet

le comité de pilotage présidé par le secretariat permanent de l'Etat en mer

le comité de suivi évaluation renfermant les bailleurs, la convention d'Abidjan

le cabinet d'audit

les organisations responsables sont l'ANDE, l'OIPR, LANADA, le CIAPOL, le CRO et l'AISA. Les types de données recueillies comprennent la cartographie (SIG), des paramètres physiques, chimiques, biologiques, et des captures etc.

### **Fichiers pertinents**

[www.giaamaa-ci.net](http://www.giaamaa-ci.net)

[www.cdb.int](http://www.cdb.int)

facebook : projet giaamaa

### **3.3. Objectif 2 : D'ici à 2020, 50 % des écosystèmes aquatiques des eaux intérieures, marines et côtières sont protégés afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Date d'évaluation**

2018

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées pour l'évaluation ont été basées sur les sous objectifs, les actions prioritaires, les indicateurs définis pour cet objectif dans la SPANB. Pour y arriver, plusieurs méthodes intégrées ont été employées pour l'évaluation. Il s'agit des observations directes sur le terrain, des connaissances et des expériences des scientifiques, des consultants et surtout des analyses comparatives en se basant sur les articles scientifiques réalisés dans le domaine de la pollution (Sankare, 2016a ; 2016b).

Ces preuves concernent spécialement la lagune Ebrié. Il reste, entendu que les autres milieux aquatiques sont pris en compte lors de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur la Pêche et l'Aquaculture (2016). Il n'existe pas à ce jour de système de dépollution des eaux intérieures et des eaux marines.

En ce qui concerne les plans de gestion à mettre en œuvre, un seul plan a été effectivement réalisé (plan de gestion de la baie de Cocody initié en 2016) sur deux (2) en lagune Ebrié.

Antérieurement à la mise en œuvre de la mesure, la baie de Cocody était fortement dégradée, anoxique et azoïque. Après la mise en œuvre de la mesure, les fonctions de production, de régulation et d'appui ont commencé à s'améliorer dans la baie. Ainsi, on assiste à une recolonisation de la baie de Cocody par de nombreuses espèces ichtyologiques et la reprise des activités de pêche. Cependant, le canal n'est pas bien entretenu et bien géré. Enfin, les eaux usées ne sont pas prétraitées avant d'être rejetées dans la baie et la lagune.

Le deuxième plan devra concerner la gestion de l'égout de Yopougon en cours d'étude.

De plus, les listes des sources de pollution et des menaces des 5 sites critiques (lagune Ebrié) ont été élaborées.

Un plan de gestion des eaux de ballast et un acte réglementaire instaurant les zones d'importance écologique sont en cours d'étude (nouvelle Loi sur la Pêche et l'Aquaculture).

Projet de curage du canal d'Anoumambo (ONAD)

#### **Indicateurs employés**

- Nombre de Plan de gestion mis en œuvre
- Une liste des sources de pollution identifiée
- Un plan de gestion des eaux de ballast adopté
- Une liste des menaces sur les cinq sites critiques
- Un acte réglementaire instaurant les zones d'importance écologique

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Les caractéristiques du système de suivi qui concerne la lagune dans son entièreté englobent cinq types de suivi :

- 1) un système d'alerte existe et fonctionne ;
- 2) les enquêtes cadres permettent d'évaluer périodiquement tous les paramètres environnementaux et sociaux etc.
- 3) le RNO (Réseau National d'Observation) suit, en des points représentatifs des milieux aquatiques du pays, la santé et la qualité des eaux.
- 4) Les EIES
- 5) Les programmes de recherche

Les organisations qui en sont responsables : DAP, CRO, CNRA, Universités, CIAPOL, ANDE

Les types de données recueillies comprennent des paramètres physiques, chimiques, biologiques, et des captures etc.

#### **Fichiers pertinents**

Sankare Y. 2016a. Activités anthropiques et dégradation des habitats et des mangroves du complexe lagunaire Ebrié Aghien-Potou (Côte d'Ivoire). Rapport projet approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN).19P.

Sankare Y. 2016b. Pollutions du complexe lagunaire Ebrié-Aghien-Potou (Côte d'Ivoire). Rapport du projet approche écosystémique des pêches (AEP-NANSEN).17P.

Loi n°2017-378 du 02 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral.

Arrêté n° 0089/MINEDD/CAB du 04 novembre 2016 modifiant l'arrêté n°0060/MINESUDD/CAB du 03 juillet 2015 portant interdiction de toute activité de remblayage sur le cordon lagunaire dans la commune de Koumassi et déterminant les modalités de remblayage des zones autorisées.

### **3.4. Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, les écosystèmes et habitats prioritaires sont restaurés et préservés**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif mais trop lent

#### **Date d'évaluation**

**2019**

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les Zones d'Importance Ecologique et Biologique sont en voie d'achèvement par le projet Gestion Intégrée de l'Aire Marine et côtière Abidjan – Assinie (GIAMAA). Le cabinet en charge de rédiger ce rapport a été déjà sélectionné par appel à candidature. Il s'agit l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA). Au moins une Zone d'Importance Ecologique et Biologique (ZIEB) sur les sept (7) déjà identifiées sera érigée en Aire Marine Protégé (AMP) par décret qui est l'un des objectifs spécifique du Projet GIAMAA. Les experts juristes en charge de la rédaction du décret sont déjà identifiés. Dans le cadre du projet GIAMAA, un plan de gestion des ZIEB est en cours d'élaboration. Ce plan de gestion servira à la gestion de L'AMP qui sera créé. Un atelier de renforcement de capacité des différents experts sur le processus de création de l'AMP a été organisé.

#### **Indicateurs employés**

Acte réglementaire est mis en place

Pourcentage de plans de gestion élaborés

#### **Niveau de confiance**

Fondée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Suivi relatif à l'objectif est adéquat

#### **Surveillance de l'objectif**

Les éléments du suivi-évaluation mis en place sont :

le comité scientifique, garant scientifique de tous les documents produits par le projet

le comité de pilotage présidé par le secretariat permanent de l'Etat en mer

le comité de suivi évaluation renfermant les bailleurs, la convention d'Abidjan

le cabinet d'audit

les organisations responsables sont l'ANDE, l'OIPR, LANADA, le CIAPOL, le CRO et l'AISA. Les types de données recueillies comprennent la cartographie (SIG), des paramètres physiques, chimiques, biologiques, et des captures etc.

### **Fichiers pertinents**

[www.giamaa-ci.net](http://www.giamaa-ci.net)

www.cdb.int

facebook : projet giamaa

### **3.5. Objectif 4 : D'ici à 2020, au moins 50 % des espèces exotiques envahissantes sont contrôlées**

#### **Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date à laquelle l'évaluation a été effectuée**

2019

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Pour éviter l'introduction des espèces exotiques potentiellement envahissantes, le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) examine les échantillons devant franchir le territoire ivoirien. En retour, le Centre National de Floristique examine tout échantillon qui sort du pays. Un certificat phytosanitaire pour le cas des échantillons de flore est délivré à la suite de l'examen. Par ailleurs, un avant-projet de loi sur la biodiversité est en voie de validation en Conseil des Ministres. Les articles portant sur les EEE concernent les articles 55 ; 56 ; 57 et 58.

En ce qui concerne l'inventaire des EEE ou des EE potentiellement envahissantes, plusieurs publications scientifiques répertorient ces dernières. A ce jour, on dénombre une (1) espèce exotique envahissante et 37 autres potentiellement envahissantes. La liste provisoire de ces espèces est disponible et un atelier sera organisé pour sa validation en présence de tous les experts du domaine. Des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés à l'endroit de la population à l'identification et à la lutte contre les EEE. Les populations formées sont celle des villes de Mondoukou, Abidjan, Gagnoa et Issia. Aussi, huit (8) chercheurs ont été formés à l'identification et sont en activité dans les Universités et Centres de Recherche. Parmi ceux-ci deux (2) maîtrisent les techniques de lutte pour les espèces telles que *Hopea odorata* et *Lantana camara*.

#### **Indicateurs et autres outils utilisés dans cette évaluation**

Une liste des EEE ou espèces exotiques potentiellement envahissantes disponibles

Nombre d'agents formés à l'identification

Nombre d'acteurs sensibilisés dans les différents secteurs

Nombre d'ateliers de formation pour la lutte contre la prolifération des EEE

Nombre d'agents formés en activité

Un programme de surveillance mis en œuvre

Nombre de supports utilisés

Nombre d'ateliers organisés

### **Niveau de confiance**

Fondée sur des données factuelles

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

### **Surveillance de l'objectif**

La surveillance de l'objectif est assurée par les chercheurs des différents centres de recherche et Université et le Ministère en charge de l'environnement.

### **Fichiers pertinents**

GOULI GNANAZAN ZR, TIÉBRÉ MS (2018): Identification of indicator plant species of the invaded ecosystems: case of *Chromolaena odorata* (L.) King & Robinson (Asteraceae) in the Banco National Park (Côte d'Ivoire), *R E B - PASRES* 3 (2): 57-78.

TIÉBRÉ Marie-Solange and GOULI GNANAZAN Zinsir Roseline 2018: Impact of *Chromolaena odorata* (L.) R.M. King & H. Rob. (Asteraceae) on the floristic composition and the physico-chemical properties of the soil of a coastal relict forest, *International Journal of Innovation and Applied Studies* 24: 773-788.

TIÉBRÉ MS, PAGNY FPJ, KOUADIO YJC, GOULI Gnanazan ZR (2018) : Etude de la perception de *Lantana camara* L. (VERBENACEAE), une espèce végétale exotique envahissante, par les populations riveraines des cocoteraies du sud-est de la Côte d'Ivoire, *REB - PASRES* 3 (3) : 68-77.

Akaffou Sopie Elvire Vanessa, Mévanly Ouattara, Gouli Gnanazan Zinsir Roseline, Tiébré Marie-Solange (2019) : Dynamique de Colonisation des Zones Rudérales d'un Massif Forestier Urbain par les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes : Cas du Parc National du Banco (Côte d'Ivoire), *European Scientific Journal* (15) : 240-267.

Mathieu DOGBA1, Djah François MALAN1, 2, Danho Fursy Rodelec NEUBA1, 2 et Amenan Sylvie KONAN1(2018) : Biologie et écologie de *Porophyllum ruderale* (Jacq.) Cass., une Compositae nouvellement apparue en Côte d'Ivoire, *Journal of Animal & Plant Sciences*, 36 (3) : 5907-5918.

Lombart Mesmer Maurice KOUAKOU, Kolo YEO, Kaly OUATTARA1, Wouter DEKONINCK, Thibaut DELSINNE, Souleymane KONATE (2018): Investigating urban ant community (Hymenoptera: Formicidae) in port cities and in major towns along the border in Côte d'Ivoire: a rapid assessment to detect potential introduced invasive ant species, *Journal of Animal & Plant Sciences*, 36 : 5793-5811.

Danho F.R. NEUBA1,2, Djah F. MALAN1,2, Moussa KONÉ1,2\* et Yao L. KOUADIO1,2 (2014) : Inventaire préliminaire des plantes envahissantes de la Côte d'Ivoire, *Journal of Animal & Plant Sciences*, 22 : 3439-3445.

### **3.6. Objectif 5 : la situation des espèces protégées au niveau national s'est améliorée et leur disparition est enrayerée dans la mesure du possible**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

**Date d'évaluation** : 2018

### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées pour l'évaluation ont été basées sur les sous objectifs, les actions prioritaires, les indicateurs définis pour cet objectif dans la SPANDB. Il s'agit de la disponibilité de la liste rouge des espèces de mammifères menacées, du nombre d'espèces étudiées, du nombre d'espèces à statut particulier disposant d'un plan de conservation et du nombre d'agent formés. A l'étape de l'évaluation, une liste rouge des espèces à statut particulier est disponible même si les études les concernant manquent. De ce fait, elles ne disposent pas de plan de conservation. Sur une cible de 50 agents à former spécialisés des services déconcentrés pour la protection des espèces de faune et de flore protégées, on dénombre à ce jour 20 agents formés. Toutes ces mesures ont permis de baisser la pression sur les espèces menacées. C'est l'exemple des éléphants et des pangolins surveillés par la police des Eaux et Forêts et dont la population s'accroît régulièrement.

L'obstacle majeur est lié à la non application des dispositions réglementaires en matière de protection de la faune, de ses habitats et à l'exercice de la chasse.

### **Indicateurs employés**

- La liste rouge des espèces
- Nombre d'espèces étudiées
- Nombre d'espèces à statut particulier disposant d'un plan de conservation
- Nombre d'agents formés
- Les herbiers de Côte d'Ivoire (le CNF, le CSRS, IBAAN, UJLoG)
- Les jardins botaniques (CNF, Jardin Botanique de Bingerville)

### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite (Cf. liste des espèces de mammifères menacées de Côte d'Ivoire).

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

Le système de suivi évaluation a été décrit dans la SPANB mais n'est pas encore fonctionnel. Toutefois, il existe des mécanismes de suivi sectoriels. Le suivi est assuré par les points focaux sectoriels, le Ministère en charge de l'Environnement, les parties prenantes. La collecte des données se fait à travers des études thématiques relatives à la diversité biologique.

### **Fichiers pertinents**

- Loi n°94 – 442 complétant et modifiant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse modifiée en 1994.

- Arrêté n°00628/MINEF/DGEF/DPIF du 28 Juin 2013, portant d'interdiction d'exportation du *pterocarpus spp*, communément appelé « bois de vène », essence de forêts naturelles de petits diamètres ;
- Stratégie et Plan d'Action de la Diversité Biologique Nationale (SPANDB).

### **3.7. Objectif 6 : D'ici à 2020, des mesures de sauvegarde sont mises en œuvre pour 100% des espèces prioritaires**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date d'évaluation**

2019

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

La Direction de la pêche et d'aquaculture (DAP) à travers son Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques (PAGDRH) a initié des partenariats avec les Centres de Recherches et des Universités dans le but d'améliorer les connaissances scientifiques sur les ressources halieutiques ivoiriennes (eaux douces, lacustres et marines). Cette action s'inscrit dans la perspective de l'élaboration de textes réglementaires au regard de la nouvelle loi relative à l'Aquaculture et à la Pêche. Au niveau des espèces d'eaux lacustres et marines, il a été répertorié vingt (20) espèces prioritaires par le Centre de recherches Océanologiques (CRO). Chacune des espèces dispose d'un plan de gestion. Par ailleurs, le plan de gestion de sennes de plage actuellement mise en œuvre par le projet Nansen prend en compte les vingt (20) espèces. En ce qui concerne les eaux douces plusieurs autres espèces identifiées par les Universités Félix Houphouët Boigny et Nanguy Abrogoua disposent également d'un plan de gestion.

Plusieurs travaux scientifiques sur la dynamique des populations et la distribution spatio-temporelle de ces espèces prioritaires existent.

#### **Indicateurs employés**

Nombres d'espèces de faunes prioritaires identifiées

Nombre de populations de faune évaluées

Nombre de sites des espèces des espèces de faune identifiées

Nombre d'espèces de faune bénéficiant d'un plan de conservation

Nombre de plan de sauvegarde des espèces de faune mise en oeuvre

#### **Niveau de confiance**

Fondée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Le suivi relatif à cet objectif est partiel

#### **Surveillance de l'objectif**

La surveillance de l'objectif est effectuée par les éléments du suivi évaluation des programmes de la Direction de l'Aquaculture et de la Pêche (DAP).

#### Fichiers pertinents

- CRO, 2019 : Etude scientifique aux fins de proposer une réglementation nationale pour une exploitation rationnelle des ressources marines et lagunaires. Projet PAGDRH, rapport mai 2019, 34p.
- **Stanislas ARRA, Soumaïla SYLLA**, Amino Céline Kouamé, Tizié Thierry Zan-BI and Mamadou Ouattara, **2018**. Reproductive biology of the African moonfish, *Selene dorsalis* (Gill, 1862) (Carangidae) in continental shelf of Côte d'Ivoire fishery (West Africa). *International Journal of Fisheries and Aquatic Studies*. [E-ISSN: 2347-5129]; 6 (2): 358-363
- Ebram Luc Gervais DJADJI, **Soumaïla SYLLA**, Tizié Thierry ZAN-BI, Boua Célestin ATSE, **2018**. Reproductive biology of the mullet *Liza falcipinnis* (Valenciennes, 1836) in two african complexes lagoons (Ebrié and Grand-Lahou) (Côte d'Ivoire). [ISSN-2350-0530(O)]; DOI: 10.5281/zenodo.1255247. Vol.6 (Iss.5): 114-127.
- **Kouadio Frédéric KOUAKOU, Soumaïla SYLLA**, Stanislas Silvain Yao & **Stanislas Arra**, **2019**. Demersal fish assemblages of trawlable grounds in the Côte d'Ivoire continental shelf (West Africa). *Journal of Chemical, Biological and Physical Sciences; Section B*; [E-ISSN: 2249-1929]; DOI: 10.24214/jcbps.B.9.2.20115. Vol. 9, No. 2; 201-215.
- **Amino Céline Kouame, Soumaïla SYLLA, Stanislas ARRA, Kouadio Frederic KOUAKOU**, Stanislas Silvain Yao, **2018**. Parameters of Reproductive biology of Red Pandora *Pagellus bellottii* (Steindachner, 1882) in the Ivoirian coast (Cote d'Ivoire). *Journal of Biodiversity and Environmental Sciences (JBES)* ISSN: 2220-6663 (Print) 2222-3045 (Online). Vol. 12, No. 4, p. 185-193.
- **BAHOU Laurent**, ATSE Boua Celestin, **Soumaïla SYLLA**, **2018**. Etude de la Population de poissons débarqués par la pêche artisanale maritime basée à San-pédro (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire). Fiche technique et document de vulgarisation, Vol. 2, p. 59-63.
- **AMANDE Monin Justin, AKIA Sosthene Alban Valeryn, DIAHA N'guessan Constance**, **2018**. Analyse de la dynamique spatio-Temporelle de la pêche Artisanale aux Filets Maillants Dérivant en Côte d'Ivoire. Fiche technique et document de vulgarisation, Vol. 2, p. 84-9

#### 3.8. Objectif 7 : D'ici à 2020, l'état de la diversité génétique est connu et des mesures de conservation durable sont prises

##### Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif

Progrès mais à un rythme insuffisant

##### Date d'évaluation

2019

##### Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif

Dans le cadre de la conservation ex-situ des ressources génétique, l'Etat de Côte d'Ivoire a mené plusieurs actions à l'endroit du Centre National de Floristique et Zoo national. Ces actions ciblent l'introduction de nouvelles espèces au CNF notamment *Piper guinense* et la réhabilitation de l'herbier du CNF et du Zoo national avec acquisition des attestations de réception.

#### **Indicateurs employés**

Nombre de nouvelles espèces introduites au Centre National de Floristique (CNF)

Attestation de reception dans le cadre de la réhabilitation de l'herbier national

Attestation de reception dans le cadre de la réhabilitation du Zoo national

#### **Niveau de confiance**

Basée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers la Direction de la planification pour le suivi programmatique

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers la Direction de la planification pour le suivi programmatique

Ministère de l'économie et des finance à travers la Direction du budget pour le suivi budgétaire

#### **Site et liens internet, fichiers utiles**

Attestations de reception des travaux de réhabilitation

Rapport d'activités du CNF

### **3.9. Objectif 8 : En 2020, 100% des écosystèmes et habitats sont représentés au sein du réseau d'aires protégées viables.**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Date d'évaluation**

2018

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées pour l'évaluation de l'objectif englobent la liste des aires d'importance écologique et biologique sensibles, les actes de création, le nombre de personnes formées, le nombre de sites sacrés érigés en sites communautaires intégrés au réseau d'aires protégées, le nombre de sites sacrés ayant des plans de gestion, la disponibilité d'une procédure de création d'aires protégées privées et enfin, la diffusion de la procédure sur le site du Ministère de l'Environnement. Sur la base de la liste des aires d'importance écologique et biologique sensible 6 aires marines protégées ont été

créés. En ce qui concerne les sites sacrés, 22 personnes sur 40 prévues ont été formées pour leur gestion. Pour un objectif de 20 sites sacrés à intégrer au réseau d'aires protégées, un seul l'est déjà. C'est le cas des sites sacrés du Parc National du Banco qui bénéficie d'un plan de gestion. Par ailleurs, la procédure de création d'aires protégées privées est disponible et publiée sur le site du Ministère.

Plusieurs obstacles parmi lesquels les problèmes fonciers, la non maîtrise de la procédure de création d'aire privée ont constitué un frein à l'atteinte de l'objectif.

#### **Indicateurs employés**

- Une liste des aires d'importance écologique et biologique sensibles identifiées
- Acte de création de 4 aires marines protégées
- Nombre de personnes formées
- Nombre de sites sacrés érigés en sites communautaires intégrés au réseau d'aires protégées
- Nombre de sites sacrés ayant des plans de gestion
- Une procédure de création d'aires protégées privées disponible
- Publication de la procédure sur le site du Ministère de l'Environnement

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Le système de suivi évaluation existe au sein du Ministère en charge de l'Environnement. La collecte des données se fait à travers des études thématiques sur les sites de conservation.

#### **Site et liens internet, fichiers utiles**

[www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)

Journal officiel

[www.nziriverlodge.ci](http://www.nziriverlodge.ci)

[www.cotedivoiretourisme.ci](http://www.cotedivoiretourisme.ci)

SPANB

[www.Oipr.ci](http://www.Oipr.ci)

[www.sie.environnement.gouv.ci](http://www.sie.environnement.gouv.ci)

### **3.10. Objectif 9 : D'ici à 2020, 100% des aires protégées sont gérées de façon efficace**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Date d'évaluation**

2018

### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées ont été basées sur la vérification des indicateurs liés à l'objectif cité dans la SPANB. Dans les efforts d'atteinte de l'objectif, le pays s'efforce de restaurer et maintenir ces aires protégées. Ainsi, sur 14 aires protégées, sept font l'objet de suivi et de protection réelle et bénéficient de plans d'aménagement. Elles représentent 87% du réseau des aires protégées. En ce qui concerne les autres aires protégées, un projet de mise à l'échelle devant aboutir à un plan de gestion et d'aménagement est en cours.

Le texte régissant au niveau national, la procédure de création de corridors écologiques est dans le processus d'adoption. De ce fait l'on ne dispose pas à ce jour de corridors écologiques aménagés.

La mesure contribue à gérer efficacement les aires protégées et à améliorer la conservation de la diversité biologique.

Une telle mesure pourrait s'étendre aux autres sites de conservation afin d'atteindre l'objectif défini qui suggère que 100% des aires protégées soient gérées de façon efficace et durable. L'évaluation de l'objectif a porté sur les sous objectifs, les actions prioritaires, les indicateurs définis pour cet objectif dans la SPANB. Les obstacles rencontrés lors de l'évaluation sont d'ordre technique et financier.

### **Indicateurs employés**

- Nombre de corridors écologiques aménagés ;
- Texte pris pour la création de corridors écologiques ;
- Nombre d'aires protégées restaurées ;
- Nombre d'aires protégées disposant de plans d'aménagement ;
- Nombre de personnes sensibilisées ;
- Nombre de collectivités touchées par les lignes directrices diffusées ;
- Nombre total d'agents de planification formés ;
- Nombre d'agents complémentaires recrutés ;
- Rapport relatif à l'inventaire ;
- Document de stratégie d'adaptation du réseau des parcs et réserves au changement climatique ;
- Document des lignes directrices élaboré ;
- Nombre d'agents formés.

### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

Le système de suivi évaluation existe au sein du Ministère en charge de l'Environnement. La collecte des données se fait à travers des études thématiques sur les sites de conservation.

#### **Sites et liens web et fichiers utiles**

- [www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)
- Journal officiel de la République de Côte d'Ivoire
- [www.cotedivoiretourisme.ci](http://www.cotedivoiretourisme.ci)
- SPANB
- [www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)
- [ci.chm-cbd.net](http://ci.chm-cbd.net)
- [www.csrs.org](http://www.csrs.org)
- [www.giz.de/en/worldwide/346.html](http://www.giz.de/en/worldwide/346.html)

### **3.11. Objectif 10 : D'ici à 2020, l'activité agricole est économiquement viable, socialement acceptable et respectueuse de la diversité biologique**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées pour l'évaluation de l'objectif portent sur les activités réalisées sur le terrain notamment par l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANDER), avec l'appui du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), la Coopération Allemande (GIZ-PROFIAB), la FAO, le Conseil Café-Cacao (programme 2QC)...

Ainsi, 648 agents (Points Focaux Régionaux, TS, ADR) ont été formés à la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement, 600 000 producteurs sur l'Agroforesterie et les Bonnes Pratiques Agricoles Environnementales par l'association cacao- arbres, de 350 riziculteurs à la technique du Système de Riziculture Intensive SRI ; de 1300 producteurs à la fabrication et à l'utilisation de bio-pesticides et fertilisants organiques ; la gestion rationnelle des ressources foncières (assolement, rotation) intégrant un suivi pédologique avec analyse de 16 944 échantillons des sols et une fertilisation raisonnée de ceux-ci ; la diffusion d'espèces variétales à haut rendement et adaptées à la sécheresse ; la sélection et la diffusion de reproducteurs performants qui s'adaptent mieux aux conditions climatiques (projet PNSO) ; des bénéficiaires et la mise en place d'AGR dans les localités autour des parcs et réserves. L'on note également la sensibilisation de 417 769 producteurs sur le changement climatique et la protection des forêts dans 7 077 localités rurales.

#### **Date d'évaluation**

2019

#### **Indicateurs employés**

Nombre de personnes formées ;

Nombre de manuel des lignes directrices diffusés ;  
Nombre de coopératives agricoles ayant reçu des guides de bonnes pratiques ;  
Un décret sur les zones tampon disponible ;  
Nombre de plan de gestion disponibles

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Des systèmes de suivi-évaluation existent au niveau de l'ANADER, du FIRCA, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (à travers les différents projets).

#### **Sites Web et Fichiers pertinents**

<http://www.ressourcesanimales.gouv.c>

<http://www.agriculture.gouv.ci>

<https://www.giz.de/en/worldwide>

<https://www.pamdagro.ci/entreprises/appui-au-developpement/giz-ci>

[www.giz.de/.../giz2018-fr-factsheet-profiab-II](http://www.giz.de/.../giz2018-fr-factsheet-profiab-II)

[www.anader.ci](http://www.anader.ci)

<https://firca.ci/>

[www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)

### **3.12. Objectif 11 : D'ici à 2020, l'exploitation des forêts est compatible avec les objectifs nationaux de sauvegarde de la diversité biologique**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès, mais à un rythme insuffisant

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Plusieurs lois et règlements existent en Côte d'Ivoire pour réguler la préservation et l'utilisation de la diversité biologique. Par ailleurs, le pays a initié une réforme profonde du secteur forestier prenant en compte l'exploitation des forêts. Une réforme visant à préserver et restaurer les forêts.

Les actions menées ont porté sur :

- *Une nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts* a été adoptée par le gouvernement en mai 2018. Cette Politique est centrée sur la gestion différenciée des forêts et elle accorde une place de choix à la promotion de l'agroforesterie.
- *La Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, adoptée en Février 2019.* L'amélioration de la Gouvernance Forestière, le Reboisement et Protection des forêts classées, ainsi que le Reboisement et protection des forêts en milieu rural constituent les principaux axes de la stratégie.
- La Stratégie nationale REDD+, qui a été adoptée par le Gouvernement le 03 novembre 2017 est un outil de planification multisectorielle et vise à adresser les moteurs directs et indirects de la déforestation et lever les barrières qui ont entravé la mise en œuvre des politiques et stratégies forestières. La stratégie nationale REDD+ constitue le cadre de convergence des objectifs des politiques sectorielles nationales et devrait contribuer à mieux orienter les interventions. L'agriculture zéro déforestation constitue une option majeure de la REDD+ avec pour objectif de réduire de 80% la déforestation générée pour la production agricole à l'horizon 2030.
- *Un nouveau cadre législatif et réglementaire* marqué par l'adoption et la promulgation de la loi 2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier.

L'élaboration des projets de textes d'application générés par ce nouveau code est en cours.

- *Le Cadre d'Actions Communes de l'Initiative Cacao et Forêts* signé entre le Gouvernement Ivoirien, le Ghana et l'Industrie du chocolat le 16 novembre 2017 en Allemagne. Il vise à éliminer la déforestation et la dégradation des forêts dans la chaîne d'approvisionnement du cacao.

#### **Date d'évaluation**

2019

#### **Indicateurs employés**

Existence de loi

Existence de réglementation

Nombre de nouveaux textes pris

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de l'Administration du Territoire.

#### **Fichiers pertinents**

#### **Sites et liens web**

- [eauxetforets.gouv.ci](http://eauxetforets.gouv.ci)
- [environnement.gouv.ci](http://environnement.gouv.ci)
- [www.sodefor.ci](http://www.sodefor.ci)
- Journal officiel

### Fichiers pertinents

- Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (2018)
- Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (2019)
- Stratégie nationale REDD+ (2017)
- Politique Nationale de l'environnement et du développement durable
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- loi 2019-675 du 23 juillet 2019 portant Code forestier
- Loi n°94 – 442 complétant et modifiant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse modifiée en 1994.
- Décret 94-368 du 1<sup>er</sup> juillet 1994 portant modification du décret 66-421 du 15 septembre 1966 réglementant l'exploitation des bois d'œuvre et d'ébénisterie, de service, de feu et à charbon réforme de l'exploitation forestière
- Arrêté n°00628/MINEF/DGEF/DPIF du 28 Juin 2013, portant d'interdiction d'exportation du *Pterocarpus spp*, communément appelé « bois de vène », essence de forêts naturelles de petits diamètres ;
- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Code Foncier Rural

### 3.13. Objectif 12: D'ici à 2020, les ressources halieutiques sont exploitées en tenant compte du renouvellement des stocks.

#### Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### Date d'évaluation

2018

#### Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif

Les preuves employées pour l'évaluation de l'objectif sont contenues dans la SPANB et portent sur les indicateurs. Dix-huit espèces ont fait l'objet d'étude sur la reproduction. Ce sont : *Brycinus imberi*, *Brycinus longipinnis*, *Brycinus macrolepidotus*, *Chrysichthys nigrodigitatus*, *Clarias anguillaris*, *Clarias buettikoferi*, *Distichodus rostratus*, *Labeo coubie*, *Lates niloticus*, *Malapterurus electricus*, *Oreochromis niloticus*, *Parachanna obscura*, *Sarotherodon melanotheron*, *Schilbe mandibularis*, *Synodontis koensis*, *Tilapia guineensis* x *Tilapia Zillii*, *Tilapia hybride*, *Tilapia zillii*. Il reste seulement deux (2) dont les études sont en attente. Il existe des plans de gestion pour des groupes de poisson. Cependant, des plans de gestion spécifiques à ces espèces sont manquants. Le guide de bonne pratique de pêche prévu pour limiter la pression sur les poissons existe mais peu vulgarisé. Par conséquent, les formations et les

campagnes liées aux bonnes pratiques n'ont pas encore vu le jour. Toutes ces failles dans la poursuite de l'objectif ne permettent pas de réunir toutes les conditions de développement des fonctions écologiques et biologiques nécessaires au renouvellement des stocks.

Les mesures prises ne sont pas suffisamment connues ni diffusées. En outre, les arrêtés de mise en application de ladite mesure ne sont pas pour le moment disponibles.

### **Indicateurs employés**

- Nombre d'espèces dont les paramètres de reproduction sont connus
- Carte des frayères
- Nombre de sites dotés d'un plan de gestion
- Un guide de bonnes pratiques disponibles
- Nombre de campagnes de sensibilisation menées
- Nombre de comités de pêcheurs ayant bénéficié de formation
- Nombre d'agents du système judiciaire sensibilisés
- Pourcentage d'unités de surveillance dotées de moyens matériels adéquats
- Nombre d'agents formés
- Disponibilité du laboratoire

### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

Les caractéristiques du système de suivi qui concerne la lagune dans son entièreté englobent cinq types de suivi :

- 1) un système d'alerte existe et est fonctionnel ;
- 2) les enquêtes cadres permettent d'évaluer périodiquement tous les paramètres environnementaux, sociaux etc. ;
- 3) le RNO (Réseau National d'Observation) suit, en des points représentatifs des milieux aquatiques du pays, la santé et la qualité des eaux ;
- 4) Les EIES ;
- 5) Les programmes de recherche.

Organisme responsable de l'indicateur : CRO

Les organisations de suivi : DAP, CRO, CNRA, Universités, CIAPOL, ANDE

Les types de données recueillies comprennent des paramètres physiques, chimiques, biologiques et bactériologiques, et des captures etc.

## **Fichiers pertinents**

- SPANDB
- ci.chm-cbd.net
- [www.cro-ci.net](http://www.cro-ci.net)
- Da costa et Dietoa M,2007. Typologie de la pêche sur le lac faé Côte d'Ivoire et implication pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques
- SICOSAV : Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaire et Vétérinaire en frontière

### **3.14. Objectif 13 : D'ici à 2020, le développement de l'exploitation des mines et du pétrole n'entrave pas l'atteinte des objectifs de sauvegarde de la diversité biologique**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Date d'évaluation**

2018

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Pour atteindre l'objectif, plusieurs actions prioritaires ont été prévues dans la SPANB. A la lumière des indicateurs identifiés, il ressort que seul l'instauration d'un texte réglementaire sur la compensation écologique est en projet. Certaines structures privées ont commencé sa mise en application. A ce jour trois zones refuges de biodiversité ont été créés en compensation aux espaces en exploitation.

Les obstacles rencontrés lors de l'évaluation concernent la non adoption de la loi sur la diversité biologique.

#### **Indicateurs employés**

- Acte de mise en vigueur des lignes directrices
- Nombre de lignes directrices diffusées
- Texte réglementaire instaurant la compensation écologique
- Un rapport relatif à l'état des lieux
- Un plan de restauration disponible
- Pourcentage des milieux dégradés instaurés
- Pourcentage des plans de gestion mis en œuvre
- Nombre d'agents spécialisés formés
- Texte de renforcement de la réglementation sur la restauration des milieux dégradés

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

Le système de suivi évaluation existe au sein du Ministère en charge de l'Environnement. La collecte des données se fait à travers des études thématiques sur les sites miniers.

### **Sites et liens web**

- [www.environnement.gouv.ci](http://www.environnement.gouv.ci)
- [www.sie.environnement.gouv.ci](http://www.sie.environnement.gouv.ci)
- SPANDB
- [ci.chm-cbd.net](http://ci.chm-cbd.net)
- [www.csrs.org](http://www.csrs.org)
- [www.giz.de/en/worldwide/346.html](http://www.giz.de/en/worldwide/346.html)
- [www.ande-ci.com](http://www.ande-ci.com)
- <https://www.ajol.info/index.php/jab/article/view/103708>
- [http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06\\_dst\\_72\\_vroh\\_et\\_al\\_2016\\_11\\_en\\_v2.pdf](http://odel.irevues.inist.fr/dechets-sciences-techniques/docannexe/file/3511/06_dst_72_vroh_et_al_2016_11_en_v2.pdf)
- <https://search.proquest.com/openview/895dd1aaa5afb3aa692bea850206be2f/1?pq-origsite=gscholar&cbl=2031961>

### **Fichiers pertinents**

Loi N° 2014-138 du 24 mars 2014. portant code minier;

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., & Kpangui, K. B. 2014a. Disponibilité des espèces végétales spontanées à usage traditionnel dans la localité d'Agbaou, Centre ouest de la Côte d'Ivoire. *Journal of Applied Biosciences*, 76(1) : 6386-6396.

Vroh, B. T. A., Tiébré, M. S., Ouattara, D., & N'Guessan, K. É. 2014b. La réserve forestière Dékpa d'Agbaou, un exemple de conservation de la diversité végétale sur les sites miniers de la Côte d'Ivoire [Forest reserve of Dékpa Agbaou, an example of plant diversity conservation on mine sites in Côte d'Ivoire]. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 6(2), 162.

Vroh, B. T. A., Ouattara, D., Tiebre, M. S., Kpangui, K. B., & N'Guessan, K. E. 2016. Un cas de compensation écologique dans le secteur minier: la réserve forestière Dékpa (Côte d'Ivoire) au secours des forêts et des populations locales ; *Déchets sciences et techniques* 72, 9p

### **3.15. Objectif 14: D'ici à 2020, un système de gestion durable des plantes médicinales et d'autres usages est en vigueur**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

Progrès mais à un rythme insuffisant

#### **Date d'évaluation**

2018

### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Il y a eu la création de jardins de plantes médicinales (valorisation des plantes médicinales, Inventaire et bases de données des tradipraticiens). Des thèses et des études scientifiques sur les plantes médicinales ont été réalisées. Ces études ont porté sur l'inventaire et les usages associés des plantes médicinales.

### **Indicateurs employés**

- Nombre de plantes médicinales repertoriées
- Un plan d'utilisation durable disponible
- Texte pris disponible
- Nombre de praticiens sensibilisés
- Un guide disponible
- Nombre d'espèces de plantes domestiquées
- Nombre de régions bénéficiant d'un jardin de plantes médicinales
- Nombre de régions bénéficiant d'un jardin de plantes alimentaires
- Superficie de pâturage créée dans chacune des agglomérations

### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

Le système de suivi évaluation existe au sein de la Direction Générale de la Santé et de l'Hygiène publique. La collecte des données se fait à travers des études thématiques.

### **Sites et liens web**

<http://www.pnpmt-ci.org/index.php>

### **Fichiers pertinents**

Politique nationale et plan stratégique de promotion de la médecine traditionnelle 2014 - 2018

### **3.16. Objectif 15 : D'ici à 2020, la gestion durable de la viande de brousse et de la faune sauvage est assurée**

### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

L'une des principales mesures est l'interdiction de la chasse en Côte d'Ivoire, depuis 1974.

### **Date d'évaluation**

2018

### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Plusieurs acteurs œuvrent pour la conservation de la faune et regroupent d'une part des acteurs gouvernementaux et d'autre part les ONGs. Au niveau de l'action gouvernementale, deux Ministères se partagent la compétence de protection et gestion des ressources fauniques : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), dont la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques. L'OIPR est l'organe technique en charge de la gestion des Parcs Nationaux et des Réserves. Une fondation a été créée pour collecter des fonds privés pour un financement durable des parcs nationaux et réserves de Côte d'Ivoire. La SODEFOR est la Société d'Etat en charge de la gestion des forêts classées. Plusieurs structures non gouvernementales (ONGs), des associations socioprofessionnelles et des organismes de recherche et d'enseignement supérieur contribuent de façon importante à la protection des ressources fauniques et cynégétiques.

### **Indicateurs employés**

- Nombre de régions dans lesquelles une zone cynégétique est définie
- Nombre d'espèces pour lesquelles les latitudes et un quota de chasse sont définis
- Nombre de ranchs créés
- Disponibilité d'une stratégie nationale en matière de faune
- Nombre d'espèces répertoriés dans la base de données
- Nombre d'agents formés
- Pourcentage d'unités de surveillance équipés
- Texte réglementaire disponible

### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

### **Surveillance de l'objectif**

La surveillance est effectuée par le Ministère en charge des eaux et forêts

### **Sites et liens web**

<http://www.eauxetforets.gouv.ci/>

<http://www.oipr.ci/>

### **Fichiers pertinents**

Gestion durable de la faune et des ressources cynégétiques en Côte d'Ivoire, Rapport pour les Etats généraux de la forêt, de la faune et des ressources en eau, 2015

### **3.17. Objectif 16 : D'ici à 2020, la biodiversité soutient les initiatives de lutte contre la pauvreté**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date d'évaluation**

**2019**

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Une étude intitulée « Bilan de l'état de conservation de la biodiversité des aires protégées de Côte d'Ivoire » a été menée dans 04 parcs nationaux (Azagny, Marahoué, Mont Sangbé et Mont Péko) en vue de caractériser leur potentiel de biodiversité et pression anthropiques suite aux crises depuis 2002 et après 2010. Cette étude permet une intervention de l'AFD (C2D-CORENA PUIS FADCI) en ce qui concerne les parcs nationaux d'Azagny et du Mont Sangbé pour préserver l'habitat et la diversité faunique et la relance de leur gestion durable avec la collaboration de la population par développement économique et social des zones périphériques sur la base d'études socioéconomiques approfondies et de diagnostics participatifs. Il faut aussi noter des actions en faveur des anciens sites du projet GEPRENAF (Mont Tingui et Warigué ) respectivement à Dabakala et Ferké qui ont été dégradés pendant la crise et qui bénéficient d'un appui de la GIZ par des actions communautaires. Ils devraient probablement être classés en Réserve naturelle volontaire.

Les activités scientifiques au niveau des Universités et Centres de recherche sur l'usage des plantes ont relevé que certaines espèces de plantes ont des potentiels économiques nouveaux. Au moins cinq (5) documents scientifiques font références à ces espèces. on peut citer les espèces telles que *Alchornea cordifolia*, *Picralima nitida*, *Mitracarpus scaber*, *Phyllanthus amarus*, *Parkia biglobosa*

#### **Indicateurs employés**

Liste des écosystèmes dégradés bénéficiant d'un état des lieux

Liste des écosystèmes dotés de plan de restauration

Nombre d'espèces repertoriés

#### **Niveau de confiance**

Basée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

Le suivi est assuré par

- les comités scientifiques des Universités et/ou le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT)
- le ministère en charge de l'environnement

#### **Sites et liens web**

## **Fichiers pertinents**

MINEDD (2019) : Phase Préparatoire du Projet : « Approche de durabilité et de mise à l'échelle pour la transformation de la gestion, la restauration et la conservation des paysages forestiers et la biodiversité en Côte d'Ivoire, rapport MINEDD, 92p

**3.18. Objectif 17 : D'ici à 2020, l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances et pratiques présentant un intérêt pour la diversité biologique est régi par des mécanismes assurant le partage des avantages qui en découlent**

## **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

## **Date d'évaluation**

**2019**

## **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Le programme d'identification des praticiens de médecine traditionnelle de Côte d'Ivoire dénommé « ECOTPS » a dénombré 4437 praticiens de médecine traditionnelle en 2018. Relativement au cadre institutionnel APA, l'Autorité Nationale Compétente (ANC) a été désignée et c'est le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD). L'autorité de publication est également connue. Le projet de décret relatif au mécanisme de partage des avantages découlant de la valorisation des ressources génétiques est opérationnel et est en cours d'instruction. A cet effet, il a été mis sur pied un comité Ad'hoc pour l'analyse des demandes de permis d'accès.

## **Indicateurs employés**

Nombre de communautés locales dont les savoirs et pratiques sont repertoriés

Un décret mettant en place le cadre institutionnel de l'APA

Texte réglementant le partage juste et équitable

Texte réglementant la valorisation des ressources génétiques

## **Niveau de confiance**

Basée sur des données factuelles

## **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

## **Surveillance de l'objectif**

La surveillance de l'objectif est assurée par l'Autorité Nationale Compétente et le Point Focal

## **Sites et liens web**

## **Fichiers pertinents**

Rapports d'atelier

Arrêté de désignation du point focal et de l'ANC

### **3.19. Objectif 18 : D'ici à 2020, les actions de communication, de sensibilisation et d'éducation en faveur de la diversité biologique atteignent 70 % des cibles**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date d'évaluation**

**2019**

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Les preuves employées ont été basées sur la vérification des indicateurs liés à l'objectif cité dans la SPANB. Dans les efforts d'atteinte de l'objectif, le pays dispose de plan stratégique de communication sur la conservation de la biodiversité. On peut citer entre autres celui du projet sur la gestion Intégrée de l'Aire Marine et côtière d'Abidjan à Assinie (GIAMAA). Le site du projet ([www.giamaa-ci.net](http://www.giamaa-ci.net)) constitue un centre d'information et de document des activités du projet. Par ailleurs, le site du CHM-CI renferment également l'ensemble des informations et documents traitant de la diversité biologique. En ce qui concerne, l'édition de revues de diffusion et vulgarisation des résultats de recherche, il est prévue des brochures sur la conservation de la biodiversité et même une première édition du Rapport sur l'Etat de l'Environnement Marin (REEM) qui sera disponible d'ici fin 2020. Plusieurs ateliers nationaux et régionaux sur les enjeux de la diversité biologique à l'endroit des parties prenantes ont été organisés par le Ministère en charge de l'environnement.

#### **Indicateurs employés**

Le document de stratégies CESP en matière de diversité biologique

Le nombre de centre d'information et de documentation spécialisés sur la diversité biologique

Nombre de revues semestriels spécialisées dans les informations relatives sur la diversité biologique destinée en priorité aux décideurs

Disponibilité d'une base de données complète et accessible

Nombre d'ateliers organisés

#### **Niveau de confiance**

Fondée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

Le suivi relatif à cet objectif est partiel

#### **Surveillance de l'objectif**

Les éléments du suivi-évaluation mis en place sont :

le comité scientifique, garant scientifique de tous les documents produits par le projet

le comité de pilotage présidé par le secretariat permanent de l'Etat en mer

le comité de suivi évaluation renfermant les bailleurs, la convention d'Abidjan

le cabinet d'audit

les organisations responsables sont l'ANDE, l'OIPR, LANADA, le CIAPOL, le CRO et l'AISA. Les types de données recueillies comprennent la cartographie (SIG), des paramètres physiques, chimiques, biologiques, et des captures etc.

#### **Fichiers pertinents**

[www.giamaa-ci.net](http://www.giamaa-ci.net)

facebook : projet giamaa

### **3.20. Objectif 19 : D'ici à 2020 des équipes opérationnelles de chercheurs sont mobilisées pour la diversité biologique**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif**

En voie d'atteindre l'objectif

#### **Date d'évaluation**

2019

#### **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Dans le cadre de la mission de formation des Universités de Côte d'Ivoire (Université FFélix Houphouët Boigny, Nanguy Abrogoua) plusieurs spécialistes dans les domaines des spécialités manquantes telles que les champignons, les algues, les bryophytes, ptéridophytes, les grenouilles sont formés en Côte d'Ivoire. De même, des spécialistes relatifs à la connaissance du fonctionnement des écosystèmes existent. Par ailleurs, une plateforme nommée Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) qui renferme l'ensemble des spécialistes dans le domaine de la recherche sur la diversité biologique existe.

#### **Indicateurs employés**

Nombre de spécialistes dans chaque filière du secteur de la recherche formée

Acte de création de la plateforme

#### **Niveau de confiance**

Basée sur des données factuelles

#### **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance de cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l'objectif**

La surveillance est assurée par les écoles doctorales et les commissions scientifiques des universités et grandes écoles.

#### **Fichiers pertinents**

- Konan JCBYN (2019) : Répartition spatio-temporelle du peuplement des amphibiens anoures et régime alimentaires de quatre espèces comestibles du genre Ptychadena Boulenger, 1917 du Parc National d'Azagny, Côte d'Ivoire mémoire de thèse, Université Nanguy Abrogoua, 123 p.

- Jean Christophe Béhibro Yao N’Gatta Konan, N’Goran Germain Kouamé, Akoua Michèle Kouamé, Abouo Béatrice Adepo-Gourène and Mark-Oliver Rödel (2016) : New data from *Morerella cyanophthalma* (Anura: Hyperoliidae) in Azagny National Park, southern-central Ivory Coast, *Herpetology Notes*, volume 9: 59-653.21.

### **3.21. Objectif 20 : D’ici à 2020, la politique de sauvegarde de la diversité biologique repose sur une réglementation pertinente et des institutions efficaces**

#### **Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l’objectif**

Progrès, mais à un rythme insuffisant

#### **Date d’évaluation**

2019

#### **Explication des preuves employées pour l’évaluation de l’objectif**

Plusieurs lois et règlements existent en Côte d’Ivoire pour réguler la préservation et l’utilisation de la diversité biologique. Par ailleurs, le pays est en voie de prendre une réglementation spécifique à la diversité biologique. Après la validation en atelier, cette loi a été transmise au Secrétariat Général du Gouvernement en vue de son analyse et adoption par l’Assemblée Nationale. La Côte d’Ivoire a également adopté une nouvelle politique forestière et un nouveau code forestier qui prennent en compte la protection de la diversité biologique. Des campagnes de sensibilisation et de formation ont eu lieu à l’attention des populations pour la mise en œuvre du nouveau code foncier ainsi que dans le cadre de la REDD+ pour laquelle, des comités régionaux ont été mis en place avec un renforcement de capacité bien ciblé.

Il convient de signaler que le pays a adopté un nouveau programme national d’investissement agricole de deuxième génération avec des objectifs de sauvegarde de la biodiversité.

De plus, des institutions sont en place pour la gestion de la diversité biologique notamment l’OIPR, la Fondation des Parcs et Réserves, la SODEFOR, la police forestière, la police maritime, la Commission Nationale REDD+. Ces institutions interviennent également aux frontières, dans les aéroports comme dans le pays pour la surveillance.

#### **Indicateurs employés**

Existence de réglementation

Nombre de nouveaux textes pris

Nombre de structures en charge de la gestion de la biodiversité mises en place

Nombre d’ateliers de formation et de séances de sensibilisation organisés

#### **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

#### **Pertinence de l’information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

#### **Surveillance de l’objectif**

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère des Eaux et Forêts, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à travers leurs Directions en charge de la planification et le suivi programmatique.

#### Sites et liens web

- [oipr.ci](http://oipr.ci)
- [fondationparc.ci](http://fondationparc.ci)
- [environnement.gouv.ci](http://environnement.gouv.ci)
- [www.sodefor.ci](http://www.sodefor.ci)
- [eauxetforets.gouv.ci](http://eauxetforets.gouv.ci)
- [agriculture.gouv.ci](http://agriculture.gouv.ci)
- Journal officiel

#### Fichiers pertinents

- Programme National d'Investissement de deuxième génération (2018-2025), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Stratégie nationale REDD+
- Politique agricole de la Côte d'Ivoire
- Politique Nationale de l'environnement et du développement durable
- Document de Stratégie et Plan d'Actions Nationales pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire (SPANB).
- Loi n°94 – 442 complétant et modifiant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse modifiée en 1994.
- Arrêté n°00628/MINEF/DGEF/DPIF du 28 Juin 2013, portant d'interdiction d'exportation du *pterocarpus spp*, communément appelé « bois de vène », essence de forêts naturelles de petits diamètres ;
- Loi n°2017-378 du 02 juin 2017 relative à l'aménagement, à la protection et à la gestion intégrée du littoral.
- Loi n°2014 – 427 du 14 juillet 2014 portant code forestier ;
- Loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- Loi 98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau ;
- Décret n°2012-163 du 9 février 2012 déterminant les procédures déclassement des parcs nationaux et réserves naturelles ;
- Code Foncier Rural
- Loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture

### 3.22. Objectif 21 : D'ici à 2020, la coopération internationale pour la sauvegarde de la diversité biologique est continue et efficace

#### Catégorie de progrès réalisé en vue de la mise en œuvre de l'objectif

En voie d'être atteint

## **Date d'évaluation**

2019

## **Explication des preuves employées pour l'évaluation de l'objectif**

Des axes de coopération ont été développés notamment avec la GiZ, l'AFD, la JICA, le FEM, l'USAID, l'ONU Environnement... pour la préservation de la Biodiversité, à travers le financement et la mise en œuvre de projets et programmes spécifiques. Ainsi, plusieurs projets ont été mis en œuvre, certains sont en cours pendant que quelques-uns sont en négociation.

Par ailleurs, les différents points focaux des principales conventions travaillent ensemble pour la mise en œuvre des activités liées à leurs attributions. Même si des plateformes ou des réunions de concertation n'ont pas été mises en œuvre, les ateliers organisés ont vu la participation des différents points focaux.

## **Indicateurs employés**

Pourcentage de partenaires internationaux contactés

Nombre de plateformes établies

Rapports des ateliers

Nombre de rapport des réunions de concertation

Nombre de rapport d'évaluation des 3 conventions majeures

Nombre de réunions tenues et PV de ces réunions

## **Niveau de confiance**

Basée sur une preuve explicite

## **Pertinence de l'information issue de la surveillance**

La surveillance liée à cet objectif est partielle

## **Surveillance de l'objectif**

Un système de suivi existe au sein du Ministère en charge de l'environnement à travers la Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques.

## **Sites et liens web**

- [Environnement.gouv.ci](http://Environnement.gouv.ci)
- [www.oipr.ci](http://www.oipr.ci)
- [www.fondationparc.ci](http://www.fondationparc.ci)
- [www.sodefor.ci](http://www.sodefor.ci)
- [www.eauxetforets.gouv.ci](http://www.eauxetforets.gouv.ci)
- [www.giz.de](http://www.giz.de)
- [www.usaid.gov/cote-divoire](http://www.usaid.gov/cote-divoire)
- [www.wabicc.org](http://www.wabicc.org)
- [www.unenvironment.org](http://www.unenvironment.org)
- [www.thegef.org](http://www.thegef.org)

## **Fichiers pertinents**

- Rapport de l'atelier de validation du projet FOLAB
- Rapport de l'atelier de validation de la stratégie nationale de la dégradation des terres
- Rapport de l'atelier national de validation de la stratégie REDD+
- Rapport de l'atelier national de validation de la stratégie nationale de la lutte contre les changements climatiques
- Rapport de l'atelier de validation de la mise en place de la Commission Nationale Changement Climatique

## SECTION IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITE MONDIALE

**4.1. Aichi 1 : D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable**

### Contribution à la réalisation de l'OAB 1

La connaissance de l'importance de la diversité biologique a atteint une masse critique. La plupart des catégories sociales et professionnelles notamment les femmes, les jeunes et les écoliers ont été sensibilisées comme le recommande la SPANB 2016-2020 à travers les objectifs 4, 6, 9, 10, 12, 14, 17 et 18. Pour y arriver, plusieurs ateliers et des campagnes de sensibilisation ont été menés. C'est le cas de l'organisation d'ateliers d'écritures en faveur des jeunes filles de 12 à 16 ans sur le thème « Protection de l'environnement et préservation des espèces naturelles » de 2016 à 2018 par l'ONG Filles d'Excellence (**Figure 4**). Il ressort de ces activités de sensibilisation que les femmes et les jeunes sont les plus réceptifs.

Au plan national, des activités de sensibilisation sur la diversité biologique sont menées par les Ministère en charge de la préservation de la diversité biologique. Ce sont la journée mondiale sur la diversité biologique, la quinzaine de l'environnement, la journée mondiale de l'environnement, la journée mondiale des océans, la journée de la lutte contre la désertification, les campagnes de sensibilisations dans les écoles et les universités. La dernière en date à savoir les 25 ans de la biodiversité a regroupé 453 personnes composées de 25% de femmes, 60% de jeunes. A la suite de cette activité, des clubs environnement ont été créés dans de nombreux établissements (groupe Kibio, Oribat, Lycée sainte marie, CSBIO, Green student, etc.).



Figure 4: Distribution de prospectus pédagogiques sur la gestion durable de la biodiversité

### Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 1

La prise de conscience des populations due à la sensibilisation contribue à la gestion durable de la biodiversité qui contribue à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment les ODD 1, 2, 3, 13, 14, 15.

### Informations complémentaires/Etude de cas : Sensibilisation des jeunes filles de 12 à 16 sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité

La biodiversité fournit aux populations des avantages immatériels et matériels. De ce fait, elle subit d'énormes pressions qui menacent sa survie. Ainsi, pour mieux gérer cette ressource naturelle, il importe de mener des campagnes de sensibilisation quant à sa gestion durable. C'est dans ce cadre que l'ONG Fille d'Excellence contribue à la sensibilisation des jeunes filles des Lycées et collèges depuis l'année 2016. A cet effet, plusieurs activités impliquant les filles de 12 à 16 ans ont été menées. On peut citer :

- Formation / sensibilisation des filles sur les enjeux liés à la conservation de la biodiversité **(Figure 5)**
- Organisation d'ateliers d'écriture pour les filles de 12 à 16 ans sur le thème « Protection de l'environnement et préservation des espèces naturelles » **(Figure 6)**.
- Edition d'un recueil de poèmes sur la protection de l'environnement et la préservation des espèces naturelles
- Campagne de présentation du recueil de poèmes dans 5 lycées et sensibilisation des élèves sur les enjeux de la préservation des espèces naturelles, suivie de la distribution du manuel **(Figure 7 et 8)**

Les résultats et effets obtenus sont satisfaisants. Plus de 11 000 élèves des lycées et collèges ont été sensibilisés. Depuis 2016, 20 jeunes filles participent par année aux ateliers d'écriture.

Les jeunes filles contribuent à la protection de la biodiversité dans leurs écoles respectives. Le projet « une école, un hectare de forêt » requiert l'attention de toutes.

Aujourd'hui, l'ONG dispose de 1000 exemplaires d'un recueil de 40 poèmes écrits par les filles de 12 à 16 ans intitulés « J'ai le droit d'être protégée ». Ce recueil constitue un outil important pour enrôler tout public à la gestion durable de l'environnement.



Figure 5 : Sensibilisation des jeunes filles sur l'importance de la biodiversité



Figure 6 : Séance d'écriture de poèmes sur la protection de la biodiversité



Figure 7 : Distribution du recueil de poème aux élèves

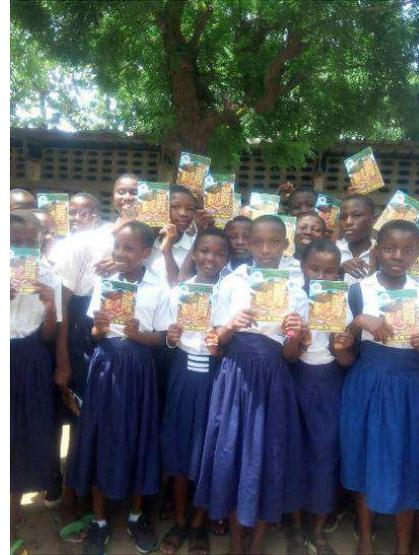


Figure 8 : Vue d'un groupe d'élève présentant le recueil de poèmes reçus

**4.2. Aichi 2 : D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification.**

#### **Contribution à la réalisation de l'OAB 2**

Plusieurs études ont permis d'estimer la valeur de la diversité biologique. Ces études ont porté sur différents écosystèmes notamment la végétation urbaine, certains parcs nationaux (Taï, Comoé, Banco). On peut citer entre autres la Monographie nationale sur la Diversité Biologique ; Diversité Végétale, Services Ecosystémiques et Valeur Economique de la Végétation Urbaine d'Abidjan (Côte d'Ivoire): cas des Communes de Cocody et du Plateau ; Evaluation de la valeur du Parc National de Taï : Evaluation des Services Ecosystémiques (GIZ, 2015) ; Diversité Végétale Urbaine et Estimation du Stock de Carbone : cas de la Commune du Plateau Abidjan, Côte d'Ivoire (2014).

La dernière étude citée a permis de sauvegarder les jardins publics de la Commune du Plateau.

La conservation de la diversité biologique est prise en compte dans les plans et programmes de développement notamment le Plan National de Développement (PND 2016 - 2020), le PNIA 2, les Agenda 21 locaux (Communes de Grand-Bassam, Port-Bouët et San-Pedro).

**4.3. Aichi 3 : D'ici à 2020, au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les**

**obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socio-économiques nationales.**

### **Contribution à la réalisation de l'OAB 3**

Pour limiter au mieux les pressions sur la diversité biologique, tout projet important susceptible d'avoir un impact sur l'environnement doit faire l'objet d'une Etude d'Impact Environnementale et Social (EIES). Les projets soumis à l'étude d'impact environnemental et social sont ceux situés sur ou à proximité des zones à risques ou écologiquement sensibles, les zones humides et les zones de mangroves. L'examen de ces études donne lieu au versement d'une taxe au Fond National pour l'Environnement.

**4.4. Aichi 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.**

### **Contribution à la réalisation de l'OAB 4**

Les mesures suivantes ont été prises pour réduire les répercussions des secteurs de la production sur la diversité biologique : la loi sur la pêche et la chasse pour les ressources halieutiques et le gibier, la stratégie sur la pêche, la Stratégie et le Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (SPANB), la Stratégie Nationale de Développement Durable, la Politique Nationale de l'Environnement, le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (2014 - 2020).

**4.5. Aichi 5 : D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.**

### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 5**

Selon BNETD (2016), le taux de dégradation des différents habitats entre 2000 et 2015 se présente comme suit :

- Forêts classées : Le taux de dégradation est estimée à 4,2 % sur la période 2000 et 2015. Ce taux est largement supérieur à celui estimé sur la période 1990 et 2000 qui est de 2,95%.
- Réserves botaniques. La superficie de ces réserves est de 219 518 ha. Le taux de dégradation est passé de 2% (sur la période 1990 à 2000) à 4% (sur la période 2000 à 2015).
- Aires protégées (Parcs nationaux) : Sur la période 2000- 2015, le taux de dégradation était estimé à 0.33%. Ce taux était estimé à 0.12% sur la période 1990 à 2000.
- Réserves naturelles intégrales et réserves naturelles partielles de faune. Leurs superficies sont successivement 7 585 ha et 2 39430 ha. La première d'importance scientifique est demeurée plus ou moins intacte tandis que la seconde a été profondément perturbée. Ainsi, la dégradation des réserves naturelles partielles de faune est passée de 5% (2000) à 12% (2015).

- Domaine rural : le taux de dégradation est estimé à 3,61 % sur la période 2000 et 2015. Ce taux est moins important à celui estimé sur la période 1990 et 2000 qui est de 7,11%.

Sur l'ensemble de ces domaines naturels, on constate que la dégradation s'aggrave au fil du temps (Tableau 2). Le taux de perte de la couverture forestière sur la période 2000 à 2017 est présenté à la **figure 9**. Les dégradations se sont plus accentuées à l'ouest du pays (**Figure 10**)

Tableau 2: taux de dégradation des différents habitats entre 2000 et 2015

Domaine	Année pivot			Taux annuel de déforestation	
	1990	2000	2015	1990-2000	2000-2015
F.C	2 129 742	1 585 642	844 950	2,95%	<b>4,20%</b>
A.P	1 406 677	1 390 208	1 323 688	<b>0,12%</b>	<b>0,33%</b>
F.C + A.P	3 536 419	2 975 850	2 168 638	1,73%	2,11%
DR	4 314 445	2 118 602	1 232 508	<b>7,11%</b>	<b>3,61%</b>
<b>Total</b>	<b>7 850 864</b>	<b>5 094 452</b>	<b>3 401 146</b>	<b>4,32%</b>	<b>2,69%</b>

Les causes de ces changements négatifs sont : l'agriculture extensive, l'exploitation illicite et anarchique du bois, l'exploitation minière anarchique et clandestine, les feux de forêts incontrôlés etc. L'exploitation du bois est, quant à elle passée de 991470 m<sup>3</sup> en 2010 à 1262063 m<sup>3</sup> en 2013 (MEF, 2016).

Les mesures prises afin de lutter contre ces causes sont notamment la Loi sur les parcs et réserves, le Code Forestier, le Code de l'Environnement, la Stratégie de réhabilitation des forêts, la Stratégie REDD+, le Plan d'Investissement Forestier.

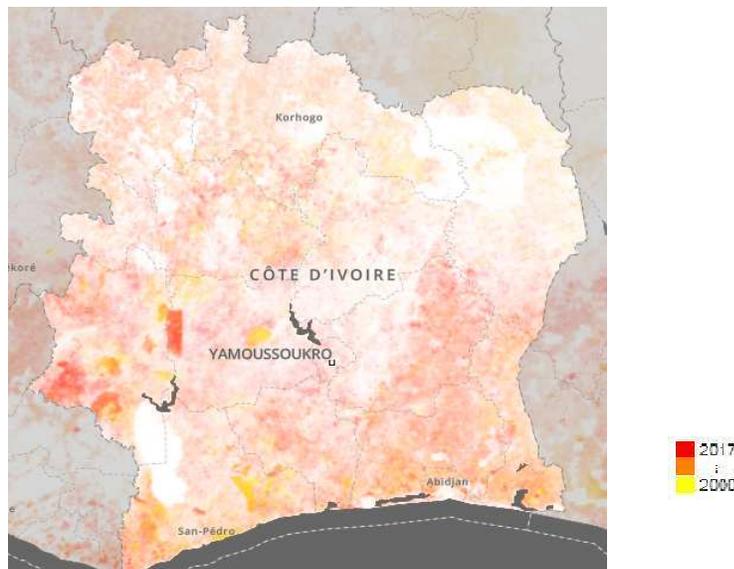


Figure 9 : Taux de perte de la forêt de 2000 à 2017 (source : <https://www.unbiodiversitylab.org/>)

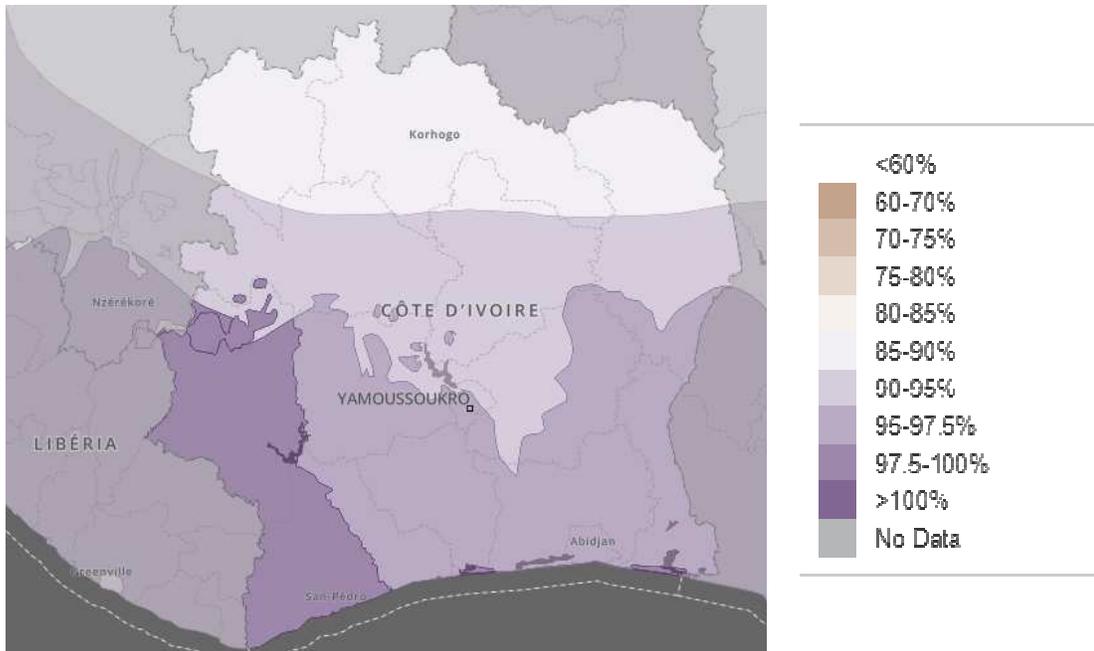


Figure 10: Carte montrant le niveau de dégradation des écorégions (Source : <https://www.unbiodiversitylab.org/>)

**4.6. Aichi 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 6**

La superficie des mangroves bordant les lagunes du pays a été estimée à 6 930 ha (2017) par Sankaré *et al.* (2017). Cette dernière a baissé comparativement aux observations antérieures dont l'estimation était de 9 900 ha en 2005 (FAO, 2005). Cette baisse équivaut à 30% de perte des mangroves sur une période de 12 ans.

Les stocks des invertébrés ont fortement baissé au point où les pêcheries crevettières marines ont été arrêtées dans les années 1995. A partir de 2007, selon Sankaré (2010) les captures ont progressivement repris tant dans les milieux lagunaires que les milieux marins. On est passé de 507 tonnes en 2006 à 556 tonnes en 2007.

En ce qui concerne les poissons, les captures ont légèrement augmenté de 2013 à 2018 : la pêche industrielle chalutière a vu ses produits débarqués augmentés, passant de 14 000 tonnes/an (2013) à 21 000 tonnes/an en 2017. Les débarquements de sardinelles ont augmenté et passent de 48 000 tonnes/an à 70 000 tonnes/an de 2013 à 2017 (DAP, 2018). Toutefois, celles-ci ont globalement baissé à l'analyse d'une longue série : elles passent pour la pêche artisanale de 50 559 tonnes/an en 2003 à

31 592 tonnes en 2009. En ce qui concerne la pêche industrielle, elle est passée de 18 344 tonnes/an (2003) à 9 199 tonnes/an en 2009 (Cofrepêche *et al.*, 2012). Dans les années 2000, les volumes moyens de la pêche industrielle avoisinaient 100 000 tonnes/an et les captures de la pêche artisanale dépassaient les 100 000 tonnes/an (Archives CRO).

Plusieurs facteurs expliquent la baisse des captures :

1. les politiques sectorielles de pêches ont mis l'accent sur l'accroissement des revenus sans prendre en compte le renouvellement des stocks depuis les années 1960.
2. la compétition spatiale avec l'industrie pétrolière, l'urbanisation et diverses pollutions a contribué à détériorer les conditions de travail et de vie des artisans pêcheurs.
3. le secteur connaît un déficit d'encadrement.
4. les administrations disposent de peu de moyens pour accomplir leurs missions.
5. les 10 années de crise socio-politique, caractérisées, entre autres, par une instabilité politique et institutionnelle couplées à la faiblesse des moyens alloués à l'administration, ont affecté la gouvernance des pêches
6. la détérioration des milieux aquatiques (pollutions, dégradations physiques, plantes aquatiques flottantes etc.)
7. la surpêche due à un nombre pléthorique d'acteurs et d'engins de pêche,
8. la faible participation des communautés locales dans la gestion des pêcheries. La faible sélectivité des engins de pêche, l'absence de repos biologique pour les différentes pêcheries et des pêcheurs.

Il existe deux conditions de durabilité. Celle liée aux engins et aux techniques de pêche et celle fonction des ressources. La première dure depuis des décennies, seulement que les engins deviennent obsolètes ainsi que les navires. Quant à la deuxième, elle n'est pas durable. Les stocks s'effondrent et l'activité de pêche diminue au fil du temps car les prises deviennent insignifiantes. En effet, plusieurs techniques de pêche se côtoient dans les eaux fluviales, lagunaires et les eaux marines : la pêche artisanale et la pêche industrielle. La technique de pêche industrielle au chalut qui est la plus répandue et la plus efficace détruit les stocks des animaux aquatiques car elle capture tout sur son passage et détruit les habitats.

Les plans de gestion existant sont faiblement mis en œuvre. Il s'agit notamment du Plan de gestion de la pêcherie de sennes de plages du littoral de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2014), du Plan de gestion nationale de la pêcherie de la crevette Amphidromique de Côte d'Ivoire (Projet AEP Nansen 2017), du Rapport de la campagne d'évaluation des pélagiques et des écosystèmes du Golfe de Guinée (Fridtjof Nansen 2014), du Rapport sur la situation de référence du crabe nageur (*Callinectes amnicola*) de la lagune Ebrié (Projet AEP Nansen, 2017). En ce qui concerne les réglementations ou les politiques de récupération des espèces en déclin, le pays a adopté en 2016, la nouvelle loi d'orientation de la pêche et de l'aquaculture. Les arrêtés de mise en application de la loi sont en cours et devront prendre en compte toutes les préoccupations actuelles. En plus, un Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (2014 -2020) a été élaboré.

**4.7. Aichi 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique.**

**Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 7**

Les mesures mises en place afin d'assurer la durabilité de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière sont :

- Loi n°2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole
- Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier:
- Plan National de Développement (PND) ;
- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (2014 -2020) ;
- Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière riz en Côte d'Ivoire 2012 -2020 ;
- Plan d'Investissement Forestier 2016 ;
- Une enquête cadre sur l'aquaculture 2015 suivie d'une étude diagnostique sur l'aquaculture 2016 et un programme de relance de l'aquaculture à travers le programme de l'initiative croissance bleue est en cours.

Une évaluation de l'ensemble de ces dispositions prises permettra d'évaluer leurs efficacités.

**4.8. Aichi 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique.**

**Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 8**

Les charges de polluants et de nutriments se sont accrues dans les écosystèmes notamment les eaux intérieures (limniques et lagunaires) et les eaux marines côtières. Les changements les plus importants ont été observés dans les eaux lagunaires et les eaux marines côtières.

Les mesures mises en place afin de limiter les sources ponctuelles et non ponctuelles de pollutions sont :

- Loi n°2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole ;
- Loi n°2014-390 du 20 Juin 2014 d'orientation sur le développement ;
- Code de l'Environnement ;
- Code de l'eau
- Politique Nationale de l'Environnement
- EIES ;
- Audits Environnementaux ;
- Stratégie Nationale de Gestion des Produits Chimiques

- Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes

**4.9. Aichi 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 9**

On enregistre l'apparition deux (2) nouvelles espèces exotiques envahissantes et 3 espèces indigènes envahissantes qui sont :

- Les macroalgues flottantes libres sargasses (*Sargassum natans* et *Sargassum fluitans*) Apparus dans nos eaux en 2011 ;
- Les macroalgues *Enteromorpha intestinalis* et *Enteromorpha Clatratans*) et des *Ulva* (*Ulva* sp) apparus en 2009 dans nos eaux.

Les mesures prises afin d'éliminer ou de contrôler les espèces exotiques envahissantes existantes sont :

- Création de commission bipartite ;
- Réalisation d'études scientifiques.

Les mesures frontalières ou de quarantaine mises en place afin de prévenir l'introduction de nouvelles espèces exotiques envahissantes sont :

- Mise en place d'un système d'alerte précoce ;
- Information et sensibilisation des populations ;
- Lutte mécanique (destruction des espèces collectées).

**4.10. Aichi 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 10**

Il a été identifié six (6) zones d'intérêt et d'importance écologique et biologique (ZIEB ou EBSA) au niveau marin. Ces zones ont été approuvées par la Convention sur la Diversité Biologique. A ce stade aucune mesure n'a été prise pour réduire la pression exercée sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers.

**4.11. Aichi 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et**

équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

### Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 11

La superficie actuelle des aires protégées terrestres se présente comme suit :

- 234 Forêts Classées couvrent une superficie totale de 4 196 000 ha ;
- 8 parcs nationaux et 7 réserves naturelles couvrent une superficie totale de 2 075 866 ha dont deux réserves la biosphère et trois site de patrimoine mondial ;
- Six (6) sites Ramsar ;

Les localisations de ces aires protégées sont présentées sur la **figure 11**.

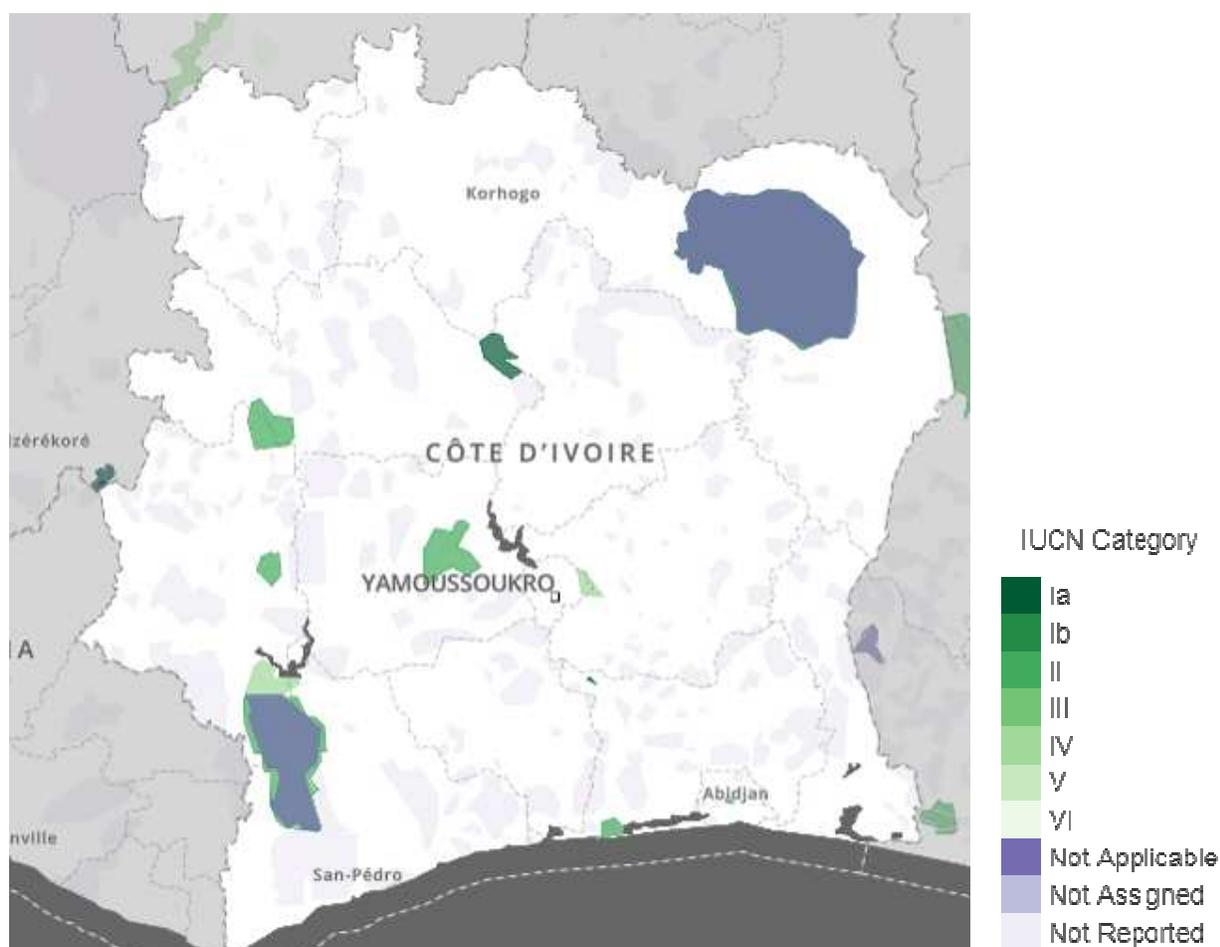


Figure 11 : Distribution des aires protégées terrestres

Ces chiffres ne prennent pas en compte les aires protégées par certaines populations locales. Par exemple les eaux sacrées observées dans les cours d'eau, les lagunes et les « réserves » signalées dans la lagune Aby.

Les aires d'importance pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes qui ne sont pas protégées à l'heure actuelle sont les Six (06) zones marines d'importance écologique et biologique pour le cas des eaux marines. En ce qui concerne, les écosystèmes terrestres, on note l'existence de quelques forêts privées abritant une forte biodiversité. Ces espaces peuvent bénéficier du statut de Réserve Naturelle Volontaire (RNV) à la demande des propriétaires auprès du Ministère en charge de l'Environnement.

Les aires sous représentées sont principalement les milieux marins car la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'Aires Marines protégées (AMP).

En ce qui concerne l'efficacité des aires protégées actuelles, il convient de signaler que les parcs nationaux et réserves naturelles sont relativement bien conservés. En revanche, les forêts classées le sont moins.

La Loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles a permis de renforcer le cadre institutionnel, juridique et financier avec la création de l'OIPR et de la fondation des parcs et réserves. Il faut noter également l'implication de la population à travers la mise en place des comités de gestion.

Les autres groupes ou parties prenantes contribuant à la gestion des aires protégées sont :

- les ONG
- les communautés riveraines des aires protégées,
- les opérateurs privés ;
- la communauté scientifique.

Les mesures prises pour intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes sont :

- Le renforcement de capacité sur la création des ZIEB régionales ;
- Le renforcement de capacité sur le remplissage et la soumission des formulaires ;
- Le renforcement de capacité sur le SIG ZIEB régional ;
- Le renforcement des capacités sur la planification spatiale marine ;
- La création de ZIEB régionales comme celle réalisée en Namibie pour l'Afrique de l'ouest sous les auspices de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- Création des corridors écologiques,
- Le projet de création de la Réserve Naturelle Volontaire de la forêt des Marais-Tanoé, M'brimbo, Réverie, SCB, Ahouessebo de Morofé ;
- La mise en place d'un groupe de travail interministériel sur les aires marines protégées.

Le mode d'appui établi afin d'aider les communautés locales à documenter, cartographier et enregistrer leurs aires de conservation communautaires et/ou élaborer, mettre en œuvre ou assurer le suivi des plans de conservation communautaires est l'érection de leur domaine privé en Réserve Naturelle Volontaire par la prise d'un décret ministériel.

Différentes mesures ont été prises pour intégrer les aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes à travers les organisations sous régionales ou multilatérales (WA-BICC, COMHAFAT, Union du fleuve Mano, le GCLMO, ...).

#### **4.12. Aichi 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu**

##### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 12**

Depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, il y a une espèce de primate *Ptilocolobus waldroni* qui a été déclarée éteinte à l'état naturel depuis 2011 (McGraw *et al.*, 2011).

On constate la baisse des effectifs des espèces en lien avec la dégradation des biotopes et la surexploitation.

Le pourcentage d'espèces menacées se présente comme suit :

- Les amphibiens et batraciens : 15% d'espèces menacées et 11% d'espèces endémiques ;
- Les oiseaux : 19% d'espèces menacées et 6% d'espèces endémiques ;
- Les mammifères : 9% d'espèces menacées et 8% d'espèces endémiques ;
- Les insectes : 2,2% d'espèces menacées et 1,7% d'espèces endémiques ;
- Les végétaux supérieurs : 7,3% d'espèces menacées et 12% d'espèces endémiques

La distribution de ces espèces menacées est présentée sur la **figure 12**

Les mesures prises pour lutter contre cette menace des espèces sont la loi sur la pêche et la chasse pour les ressources halieutiques et le gibier, la stratégie sur la pêche, la Stratégie et Plan d'Action pour la Diversité Biologique Nationale (SPANB), la Stratégie Nationale de Développement Durable, le Plan National de l'Environnement, le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire (2014 -2020), la loi de 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, la loi 94-442 complétant et modifiant la loi 65-255 du 4 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse modifiée en 1994, le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP).

Les principales menaces de la diversité biologique existent toujours malgré l'adoption du Plan stratégique 2011-2020. Les pressions anthropiques deviennent de plus en plus croissantes du fait de la démographie galopante, de l'urbanisation et de l'agriculture extensive. A ces pressions anthropiques, s'ajoute la faible application des textes législatifs et réglementaires. Pour faire face aux menaces surtout d'origine humaine, il a été créé plusieurs institutions en charge de la conservation *in situ* et *ex-situ* de la diversité biologique (la Direction de la Protection de la Nature, la SODEFOR, l'OIPR, le Centre National de Floristique, la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques et plusieurs ONGs). Outre ces institutions, il faut signaler l'existence de plusieurs stratégies et plans nationaux notamment la stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants, la Stratégie Nationale de conservation durable de la Biodiversité, le Programme Cadre de Gestion de la Faune, le Programme National de Reboisement, le Plan Directeur Forestier et plusieurs textes juridiques.

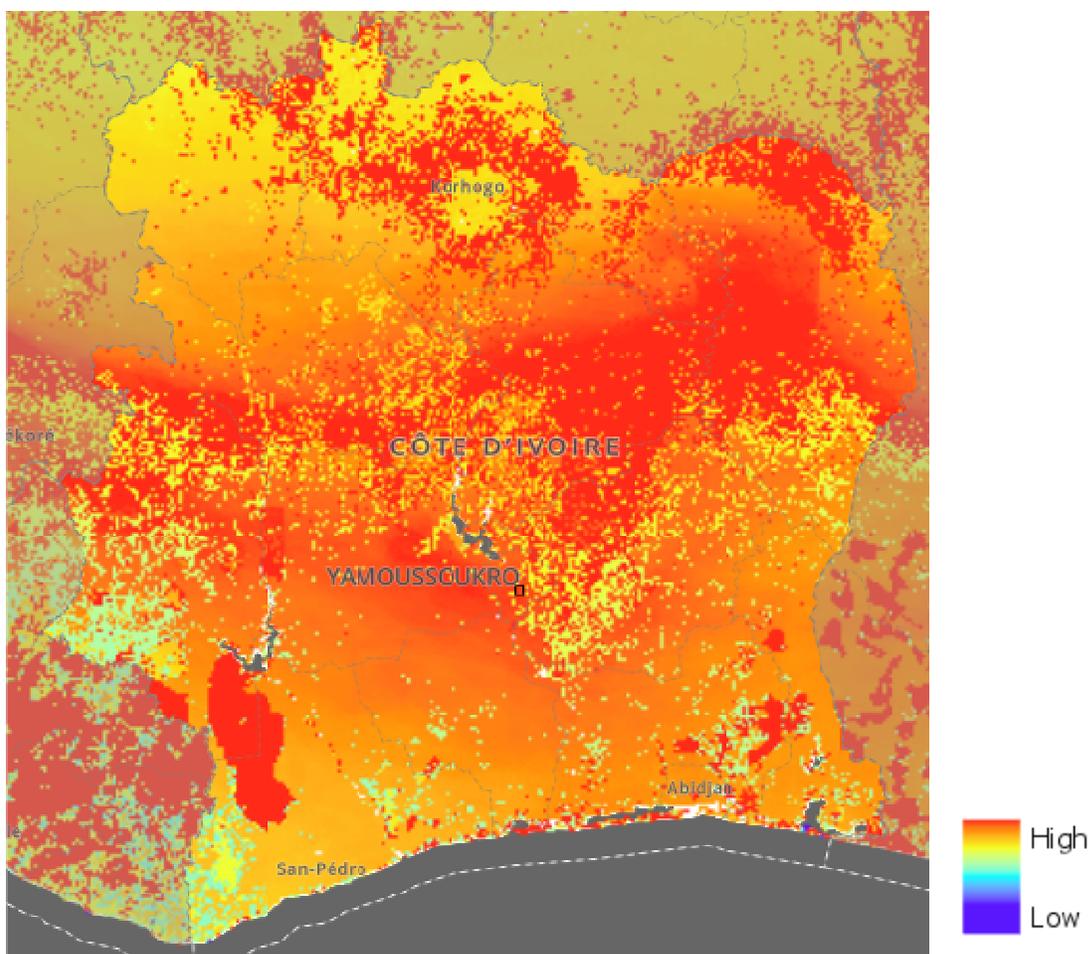


Figure 12 :Carte de localisation géographique de la richesse des espèces menacées (<https://www.unbiodiversitylab.org/>)

**4.13. Aichi 13 : D’ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d’élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d’autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l’érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique**

#### **Contribution du pays à l’atteinte de l’ODD à travers l’OAB 13**

Les mesures entreprises afin de sauvegarder la diversité génétique des espèces de plantes cultivées et d’animaux d’élevage et domestiqués, des espèces sauvages apparentées et des espèces vulnérables sur les plans socioéconomique et culturel sont mises en œuvre par les centres de recherches (CNRA, CRO, CRE, CNF, LANADA, AfricaRice).

Les espèces sont maintenues *in situ* (CNRA station Marc Delorne, CNRA La Mé) et *ex situ* (CNF) dans ces centres de recherches.

Les plans et stratégies de gestion des espèces sont élaborés par les équipes de recherche de ces institutions (CNRA, CRO, CRE, CNF, LANADA, AfricaRice) afin de maintenir la diversité biologique *in situ* et *ex-situ*. Une fois élaborés, ces plans et stratégies ont été soumis à validation à l'ensemble des parties prenantes (les ministères, le secteur privé, les collectivités, les ONG, les universités).

Les plans ou stratégies de gestion des espèces mis en place afin de maintenir la diversité génétique *in situ* et *ex situ* sont les programmes et plans de recherche des structures de recherche, la création de corridor biologique pour la conservation des populations de faune sauvage (corridor Taï, Grebo, Sapo).

**4.14. Aichi 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables**

**Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 14**

Les changements de l'état des écosystèmes importants pour l'offre des services fournis par les écosystèmes s'observent à travers la fragmentation et la dégradation des habitats en particulier dans le réseau d'aires protégées et dans les forêts classées.

En ce qui concerne les écosystèmes aquatiques, l'interruption des cours d'eau par des barrages hydroélectriques, la déforestation, la réalisation de canaux artificiels entre la mer et les lagunes, la destruction des mangroves, le changement climatique et ses corollaires d'élévation de température globale et de niveau des eaux marines etc. ainsi que leurs impacts sur les écosystèmes provoquent des changements importants.

La contribution de ces écosystèmes au bien-être humain concerne la fourniture des services d'approvisionnement (poissons, crustacés, langoustes, substances de base de teinture, bois de feu, Ressources génétiques pour les espèces d'élevage dans la pisciculture, Ressources médicales pour les plantes médicinales, Ressources ornementales, fourniture d'eau potable telle que présentée sur la **figure 13** etc.), les services socio-culturels (Valeur récréative et tourisme, Inspiration pour l'art, le folklore, Identité et héritage culturels, Informations spirituelles et traditionnelles; Science et éducation) et les services de régulation (Prévention contre l'érosion, Prévention contre les inondations, Régulation du climat et des vents locaux, Maintien de la biodiversité).

Les écosystèmes importants ne restent pas en marge de la dégradation. Les plus menacés sont les forêts et les mangroves.

Les écosystèmes qui se détériorent le plus rapidement sont les forêts et les écosystèmes côtiers.

Certains écosystèmes notamment les forêts qui bénéficient de programme de réhabilitation sont en voie d'amélioration.

Certains écosystèmes côtiers qui subissent les effets du changement climatique et de l'érosion côtière pourraient si des mesures idoines ne sont pas prises atteindre un point de non-retour.

Tous les écosystèmes dégradés ont besoin d'être restaurés et protégés.

Les principales pressions exercées sur les écosystèmes qui fournissent des services essentiels au bien-être humain sont les pressions anthropiques (les activités agricoles, l'orpaillage clandestin,

etc.). Les écosystèmes particulièrement importants pour le bien-être des femmes, des communautés locales, des populations pauvres et vulnérables sont les forêts, les zones humides, les milieux aquatiques (cours d'eau, lac de retenue, lagunes y compris les mangroves) et les eaux marines côtières.

Ces milieux sont importants pour les populations particulièrement les femmes à cause des services qu'ils rendent. En effet, dans les forêts, les femmes récoltent les PFNL, les bois morts, les organes des plantes pour les soins médicaux. En ce qui concerne les zones humides, l'intervention des femmes concerne la récolte des plantes médicinales, du bois énergie. Aussi, s'adonnent-elles à la pêche artisanale. Dans les milieux limniques et lagunaire, les femmes contribuent au fumage et à la commercialisation des produits halieutiques. Elles financent également l'achat du matériel de pêche. Dans les milieux marins côtiers, en plus de financer certaines pêcheries artisanales, elles contribuent au fumage et surtout à la commercialisation des produits halieutiques aux fins de soutenir les ménages.

Un accord tacite institué localement permet aux femmes d'avoir le monopole de la commercialisation des produits halieutiques dans le but de leur permettre de répondre à leurs besoins.

Dans la gestion des écosystèmes, les femmes, les communautés locales et des populations pauvres et vulnérables sont également prises en compte à travers la gestion participative instituée par la loi et mise en œuvre par l'OIPR dans le cadre de la gestion des aires protégées (AGR, Restauration, création de pépinières).

Les facteurs qui provoquent ou causent l'appauvrissement des services fournis par les écosystèmes sont : la déforestation, la fragmentation, les activités anthropiques, les activités minières, les feux de forêts, le changement climatique, l'urbanisation non contrôlée.



Figure 13 : Niveau de stress hydrique indiquant les prélèvements annuels totaux d'eau exprimés en pourcentage du débit annuel total disponible (<https://www.unbiodiversitylab.org/>)

**4.15. Aïchi 15 - D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 15**

Depuis l'adoption du Plan Stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, on constate une dégradation continue des principaux habitats notamment les forêts classées. Cependant, les aires protégées sont relativement bien conservées.

En Côte d'Ivoire, les plantations forestières couvrent un peu plus de 300 000 hectares, dont 198 244 ha en Forêts Classées et 108 000 ha dans le Domaine Rural. Ces plantations ont été réalisées par l'administration forestière (10 000 ha avant 1966), les exploitants forestiers (environ 80 000 ha), et la SODEFOR (environ 175 000 ha). Depuis 1994, les exploitants forestiers sont tenus de participer au reboisement, la superficie à reboiser étant proportionnelle au volume de bois exploité. Toutefois, une partie importante de ces plantations, difficile à estimer, a été détruite. En plus des plantations forestières, l'effort de restauration porte également sur les superficies mises en défens dans les zones protégées (parcs nationaux et aires protégées). Malheureusement ces superficies sont difficiles à estimer (MINEF, 2016).

Toutes les aires en cours de reconstitution restent importantes pour la séquestration du carbone (**Figure 14**) notamment le Mont Peko, la forêt classée de Yapo-Abbé et le massif forestier MABI-YAYA dans le cadre du Projet REDD+ de la Mé sur financement du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) dont l'objectif principal est de mettre en place des actions de développement territorial (aménagement du territoire) et sectoriel (systèmes de production durable, reboisement, énergie domestique) afin de diminuer la pression sur les forêts classées de Mabi et Yaya et plus globalement sur les 120 000 ha de forêts encore sur pied dans la région de la Mé, tout en assurant un développement durable local des populations.

Les activités de restauration utilisées sont la mise en défens, le reboisement, la surveillance, les programmes de reprise en main des forêts occupées.

Les programmes d'accompagnement socio-économique sont mis en œuvre dans le cadre des activités de restauration. Ces programmes prennent en compte les femmes, les jeunes, les communautés locales et toutes autres populations vulnérables. Les activités de restauration permettent de recouvrer progressivement les fonctions et services écosystémiques des sites touchés.

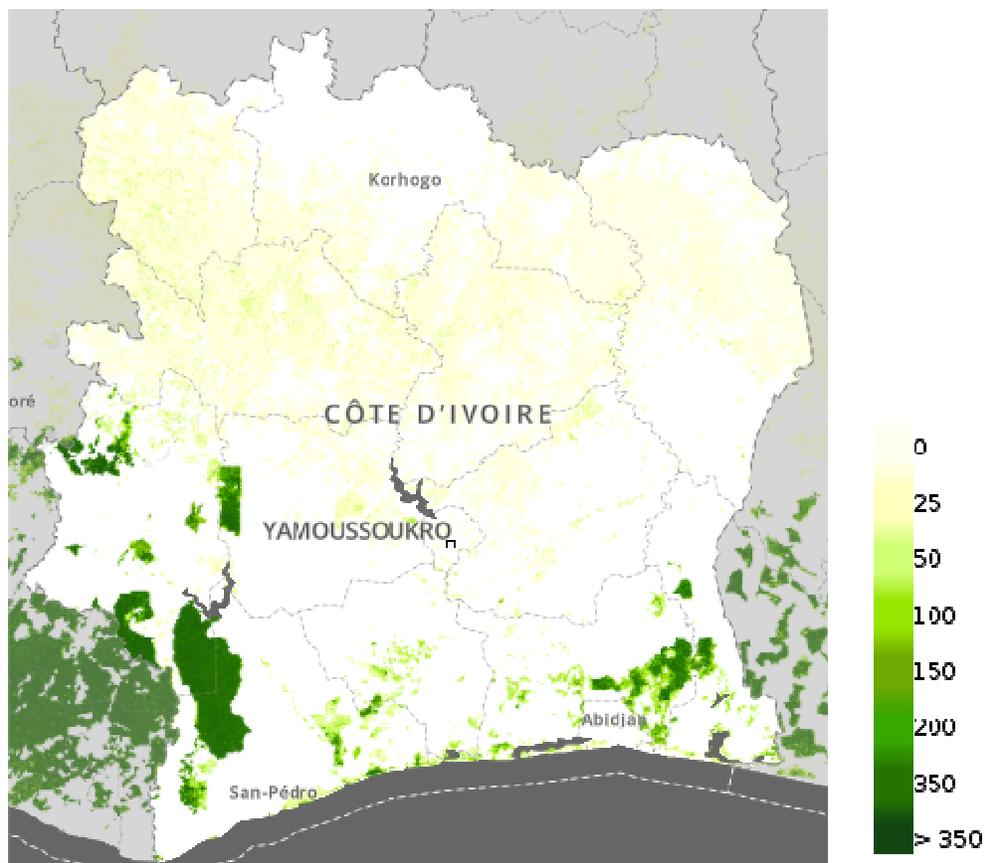


Figure 14 : Densité de stock de carbone en mg/ha (<https://www.unbiodiversitylab.org/>)

#### Etude de cas : Réhabilitation des mangroves comprises entre Fresco et Grand-Lahou en Côte d'Ivoire (Zones importantes pour la pêche)

Les mangroves, écosystème jouant un rôle important sur l'ensemble du littoral ivoirien est menacé de disparition par des pressions anthropiques très intenses : exploitation anarchique du bois, pêche par empoisonnement des eaux et la fermeture des passes qui relient les lagunes au milieu marin. Pour y remédier un ensemble d'activités a été réalisé par l'ONG SOS--FORÊTS dont la réhabilitation du couvert végétal afin de réunir toutes les conditions écologiques à la restauration de la diversité biologique. Pour y arriver, des sites de reboisement ont été préalablement choisis en fonction de leurs submersions quotidiennes et régulières par les eaux saumâtres. Le Palétuvier rouge *Rhizophora racemosa* (Rhizophoraceae), a été préféré par rapport aux autres palétuviers (*Avicennia germinans* (Avicenniaceae) et *Conocarpus erectus* (Combretaceae)), parce que l'exploitation de la mangrove monospécifique, ne porte que sur cette espèce dont le bois réputé de bonne qualité, rentre dans divers modes d'utilisations. Un groupe composé de 50 femmes des villages riverains ont été formées aux techniques de sylviculture de l'espèce afin de procéder à la réalisation des différentes activités.

Compte tenu de la viviparité chez *Rhizophora racemosa*, la collecte, le stockage et / ou le transport des semis ont été réalisées de la manière suivante : (i) les propagules sont, soit récoltées sur l'arbre (selon un indice de maturité basé sur la couleur de la graine ou manchon cotylédonaire et surtout, la résistance au toucher, car, à maturité, la plantule tombe dès qu'on la touche) ; soit collectées par les

femmes lorsqu'elles flottent sur l'eau ; (ii) lorsque le transport doit avoir lieu sur une grande distance, elles ont été instruites de procéder à un premier traitement des plantules et à leur stockage dans une zone ombragée, soumise aux grandes marées et aux marées dites de mortes eaux pendant 5 à 15 jours; les plantules sont ensuite mises en terre avec un écartement de 1 m environ. Pour apprécier les capacités de germination des semis, 5 000 semis ont été prélevés directement sur les arbres ; 3 000 déjà en germination, ont été déracinés pour être replantés dans des parcelles expérimentales et 2 000 semis flottant sur l'eau, ont été ramassés.

Le suivi de la plantation se fait régulièrement par des mesurages et des comptages d'organes végétatifs et du nombre de jeunes plants en développement (**Figure 15**).

Les meilleurs rendements ont été obtenus avec les plants qui ont déjà amorcé leur développement suivi des graines ramassées sur l'eau. Les semis prélevés sur les arbres, malgré leur maturité et les précautions prises, n'ont connu que 20% de réussite ; ce qui nous amène à opter pour les plants en développement dans notre activité de reboisement. Ces plants s'obtiennent soit en régénération sous les arbres, soit par la mise en place de pépinières. Ainsi, après avoir installé des stations expérimentales au Sud de la lagune N'Gni, nous avons réhabilité au total, une centaine d'hectares de mangroves sur le littoral ivoirien. Ces sites sont entretenus et surveillés afin de limiter les pressions anthropiques. La réhabilitation de cet écosystème a permis de rétablir le stock halieutique de la région.

#### **Sites internet, liens et fichiers pertinents**

Egnankou W.M. 2016. Réhabilitation des mangroves comprises entre Fresco et Grand-Lahou en Côte d'Ivoire : Zones importantes pour la pêche, *Nature & Faune*, Vol. 24, Numéro 1 : 85 – 93



Figure 15 : Entretien de la pépinière de *Rhizophora racemosa* à Fresco

**4.16. Aichi 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 16**

Depuis le 23 septembre 2014, la Côte d'Ivoire a adhéré au Protocole de Nagoya. Par cet acte, notre pays a traduit son engagement pour la protection et la valorisation du patrimoine naturel universel et sa ferme volonté à préserver ses richesses nationales, ses connaissances et savoir-faire traditionnels associés, à les valoriser et à veiller à une utilisation rationnelle et durable, d'une part, et d'autre part, au partage juste et équitable des avantages qui sont liés à leur utilisation. Pour ce faire, une stratégie APA a été adoptée et des cadres institutionnel et juridique pour les questions d'accès et de partage des avantages ont été validés et sont en cours d'instruction. Par ailleurs, plusieurs séances de sensibilisation de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales ont renforcé la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

De plus, un correspondant national ainsi qu'une autorité Nationale Compétente ont été désignés.

Toutefois en attendant l'adoption des cadres, un comité ad hoc est mis en place pour l'examen des demandes d'accès et de transfert de matériel.

Aussi conformément à la décision NP-1/3, un Rapport National Intérimaire relatif à la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA a été élaboré avec l'ensemble des parties prenantes et soumis au Secrétariat de la CDB en octobre 2017.

**4.17. Aichi 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 17**

Notre pays a élaboré une SPANB 2016 – 2020.

Plusieurs mesures ont été prises afin d'adopter la SPANB comme instrument de politique générale :

- Validation en atelier par toutes les parties prenantes nationales (exécuté) ;
- Adoption en Conseil des Ministres (en cours).

Après adoption de la SPANB, elle devient un document de politique nationale de la biodiversité. Ainsi, elle s'imposera à tous les plans sectoriels et intersectoriels ainsi qu'aux politiques avec des répercussions sur la diversité biologique.

Les acteurs et parties prenantes ayant contribué à l'élaboration et à l'actualisation de la SPANB sont le secteur public, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les communautés locales, les ONG, les Universités et Centres de recherche, les collectivités territoriales. Ces acteurs et parties prenantes ont été consultés afin d'apporter leurs visions à l'élaboration de la stratégie. Ils ont également participé effectivement aux différents ateliers d'élaboration et de validation.

Par la suite, les structures publiques pourront intégrer les recommandations et les objectifs dans les différents politiques, stratégies, plans et projets sectoriels.

Les organismes privés, à leur tour, reflèteront ces recommandations et ces objectifs dans leurs plans et projets.

Quant à la société civile, elle se charge de diffuser ces recommandations et objectifs à travers des projets de démonstration, d'encadrement et sensibilisation des communautés.

Les collectivités territoriales traduisent les recommandations et les objectifs dans leurs plans et projets de développement au niveau local.

Les Universités et Centres de recherche développent des expertises à travers les renforcements de capacité, contribuent à améliorer les connaissances sur la diversité biologique en lien avec les besoins exprimés par les politiques, les opérateurs économiques, les populations etc.

Le système de suivi évaluation a été décrit dans la SPANB mais il n'est pas encore fonctionnel. Toutefois, il existe des mécanismes de suivi sectoriels. Le suivi est assuré par les points focaux, le Ministère en charge de l'environnement, les parties prenantes. La collecte des données se fait à travers des études thématiques relatives à la diversité biologique.

La SPANB est assortie d'indicateurs afin d'évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre.

**4.18. Aichi 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de**

**l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents.**

### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 18**

La stratégie révisée pour la biodiversité a pris en compte les questions liées au protocole de Nagoya sur l'APA y compris des connaissances traditionnelles. Des cadres institutionnel et juridique pour les questions d'accès et de partage des avantages en cours d'instruction prennent en compte également les connaissances traditionnelles. On peut citer la Loi n°2015-536 du 20 juillet 2015 portant exercice et organisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle et le Décret n°2016-24 du 27 janvier 2016 portant code d'éthique et de déontologie des praticiens de médecine traditionnelle.

Par ailleurs, la stratégie APA adresse, en plus de leur prise en compte les questions de valorisation et de documentation, des connaissances traditionnelles. Aussi, la Loi d'orientation agricole prend-elle en compte des dispositions relatives à l'APA.

Tout au long des différents processus d'élaboration et d'adoption des cadres ainsi que de mise en œuvre des activités, les communautés locales sont impliquées et y participent.

Pour plus de synergie et une mise en cohérence des cadres d'intervention, des dialogues sont faits avec le Comité national du traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le Comité national des ressources génétiques animales.

Des séances de sensibilisation sont réalisées avec les praticiens de la médecine traditionnelles détenteurs de savoir et les communautés locales.

Pour préserver les intérêts des praticiens de la médecine traditionnelles, des Bases de données ont été conçues. Ainsi :

- les acteurs de la Médecine traditionnelle sont évalués à 3220 Praticiens ;
- aujourd'hui dans la base de données du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT), dénommé ECOTPS, l'on dénombre 4814 praticiens de médecine traditionnelle ;
- les médicaments traditionnels (Plus de 500 Médicaments Traditionnels ont été recensés) ;
- aujourd'hui le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT), a recensé plus de 500 médicaments traditionnels ;
- les plantes médicinales ;
- les Savoirs traditionnels ;
- les Centres de Médecine Traditionnelle (480) ;
- Conformément à l'étude de la carte Sanitaire réalisée par le BNETD en 2016, en Côte d'Ivoire 390 centres de Médecine Traditionnelle ont été géo référencés.

Malheureusement, il n'y a pas encore à ce jour un correspondant national pour l'article 8 j, de même qu'un plan d'action national pour protéger, préserver et promouvoir les connaissances, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales et encourager l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que de plans d'action communautaires pour les connaissances traditionnelles.

**4.19. Aichi 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.**

#### **Contribution du pays à l'atteinte de l'ODD à travers l'OAB 19**

Depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, il a été mis en place le Clearing House Mechanism (CHM-CI) et un point focal a été nommé. Il y a eu également la mise en place d'un Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au titre du protocole de Cartagena (CEPRB - BCH).

Les mécanismes mis en place ou développés afin de diffuser davantage l'information et les technologies sur la diversité biologique concernent l'élaboration d'une stratégie CHM-CI, la création du site Web (ci.chm-cbd.net), l'hébergement du siège du CHM-CI au CNF, la nomination d'un point focal CHM-CI, l'identification des administrateurs et contributeurs CHM-CI, la désignation des référents dans les institutions, l'organisations de réunions régulières pour faire le point sur les activités du CHM, le Renforcement de capacités des animateurs du CHM-CI, la participation du CHM-CI aux journées de la recherche scientifique, la participation du CHM-CI aux journées internationales de la diversité biologique.

Les informations et les données collectées par les enseignant-chercheurs, les chercheurs et les parties prenantes permet d'éclairer les décideurs ou les politiques dans la prise de décision pour une gestion durable de la diversité biologique.

**4.20. Aichi 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.**

### **SECTION V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES**

#### **5.1. Objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes**

Oui, la Côte d'Ivoire dispose des Objectifs nationaux

#### **5.2. Informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays.**

Les réseaux actifs de conservation des plantes en Côte d'Ivoire sont : le Centre National de Floristique (CNF), l'Institut Botanique Aké-Assi d'Andokoi (IBAAN), le Jardin Botanique de Bingerville, Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS), Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG), Université Nangui Abrogoua, Centre de Recherche en Ecologie (CRE), Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), ONG Labo Flore, Groupement des Exploitants de Plantes

Médicinales de Côte d'Ivoire (GPMCI), le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle, ONG Santé et Protection Sociale, la Société pour le Développement des Forêts (SODEFOR), les collectivités villageoises, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le jardin d'Etat de Yamoussoukro.

### **5.3. Description les mesures importantes prises par votre pays pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes**

#### **5.3.1 Mesure 1 : Elaboration de monographies**

La monographie nationale sur la diversité biologique fait l'état des connaissances et surtout l'état de conservation des plantes de la Côte d'Ivoire. Cette mesure contribue à la réalisation de l'Objectif 2 de la SMCP.

#### **5.3.2 Mesure 2 : Existence d'un document de politique et d'un Plan Stratégique du programme national de la médecine traditionnelle/Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique**

Plusieurs actions ont été menées pour la gestion durable des plantes médicinales. Ce sont :

- la Culture et conservation des plantes médicinales
- l'information sur la gestion durable des plantes médicinales
- la valorisation des plantes médicinales

Cette mesure contribue à la réalisation des objectifs 12 et 13 de la SMCP.

#### **5.3.3 Mesure 3 : Prise de loi sur l'organisation et l'exercice de la médecine et de la pharmacopée traditionnelle**

- Culture et conservation
- Valorisation des plantes médicinales

Cette mesure contribue à la réalisation des objectifs.

#### **5.3.4 Mesure 4 : Mise en œuvre de la convention CITES au niveau national**

- Prise de textes réglementaire sur la protection de certaines espèces menacées (assamela, bois de vène)
- Validation en cours d'une loi d'application nationale de la CITES

Cette mesure contribue à la réalisation de l'Objectif 11

### **5.4. Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

#### **Objectif 1 : Une liste en ligne de toutes les espèces de plantes connues**

##### **Catégorie de progrès**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix :**

- Création d'un ministère (MINEDD)
- Sensibilisation à la gestion de la biodiversité dans les établissements scolaires et les entreprises privées et publiques.
- Le Code de l'Environnement
- Réalisation des EIES
- Introduction de normes de performances en matière de durabilité environnementale et sociale comme critère d'octroi de fond ou de crédit.
- Mettre à disposition les plantes désignées dans les traitements

Au niveau des aires protégées, on peut noter que le parc national de la Comoé classé parmi les parcs en péril ne l'est plus depuis 2017. Certaines mesures riveraines permettent de nos jours de maintenir à l'état.

Les pressions exercées sur la diversité biologique peuvent être liées à :

- L'agriculture extensive et itinérante ;
- L'exploitation forestière illégale ;
- L'exploitation minière
- Manque de suivi du Plan de Gestion Environnemental
- Déplacement des populations à la recherche des terres fertiles

Bien que des pressions existent, des efforts sont faits en l'occurrence :

- La stratégie REDD+
- L'adoption du Projet d'Investissement Forestier (Banque Mondiale et BAD)
- L'adoption de la politique de préservation, réhabilitation et extension des forêts
- Initiative cacao forêt
- Agriculture zéro déforestation (zone pilote à Adzopé)
- Action de déguerpissement dans les aires protégées (Parc National du Mont Péko)
- Projet de réhabilitation des forêts sacrées
- Aménagement des zones RAMSAR
- L'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT)

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Il existe une flore régionale dénommée « flora of west tropical africa »

Oui, le processus de numérisation a été engagé par les quatre (4) structures nationales qui sont le CNF, CSRS, IBAAN, UJLoG dans le cadre du Projet GBIF. Dans le cadre du projet SEP2D, ces structures contribuent à la numérisation et à la géolocalisation des sites de récolte des espèces. Il existe deux institutions qui collaborent avec le consortium en ligne sur la flore mondiale qui sont le CNF et le CSRS

**Objectif 2 : Dans la mesure du possible, une évaluation du statut de conservation de toutes les espèces de plantes connues, dans le but de guider les actions de conservation**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix**

La connaissance des espèces en voie de disparition de la flore ivoirienne issu des travaux du Professeur Aké-Assi a permis de prendre des mesures spécifiques (introduction de quelques espèces dans les jardins botaniques du CNF et IBAAN.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:**

Au titre des catégories de l'UICN, on dénombre 101 espèces. Au niveau national, 200 espèces dont 173 sont considérées en raréfaction et 27 en voie d'extinction.

Si nous considérons la liste Aké-Assi, on peut déduire que 100% des espèces ont été évaluées. Cette liste pourrait être mise à jour avec les données plus récentes.

Ces données d'évaluation permettent d'élaborer des projets de recherche prioritaires ciblés sur ces espèces dont les résultats pourraient être utilisés par les conservateurs. Par ailleurs, elles permettent de guider les projets de développement à travers les mesures de compensation recommandées par les rapports des études d'impact environnemental et social.

**Objectif 3 : Des données informatives, de recherche et d'autres données connexes ainsi que des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie développée et partagée**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Bien qu'un cadre de collaboration ait été initié depuis les années 1980, on constate que les résultats de recherche ne sont pas vulgarisés. Cela serait lié à l'inadéquation entre les travaux de recherche et les besoins de la société.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:**

Le niveau de connaissance de la diversité des plantes est très satisfaisant. Il existe en Côte d'Ivoire, plusieurs documentations dont le catalogue « flore de la Côte d'Ivoire : catalogue systématique, biogéographie et écologie », la flore d'Afrique de l'ouest, carte de distribution des plantes de Côte d'Ivoire et des mémoires de thèse qui répertorient toutes les espèces de plantes qui s'y développent. Aussi, trouve-t-on dans les herbiers internationaux des spécimens de la flore ivoirienne notamment Paris, Kew, Genève et Missouri.

Malgré la bonne connaissance de la flore ivoirienne, certaines régions telles que l'ouest montagneuse, le nord-ouest, le nord-est restent à mieux explorer.

De façon institutionnelle, des recherches sont menées dans nos universités et centres de recherche pour évaluer les changements dans la diversité des plantes.

Sur le plan national, une évaluation environnementale post conflit a été menée (ONU Environnement, 2013).

La proportion des dossiers de spécimens de plantes contenus dans les herbiers nationaux a été numérisée à hauteur de 30%. Ces dossiers sont disponibles aux fins d'évaluation de la conservation et de la planification de l'aménagement du territoire. Ces dossiers numérisés peuvent être consultés en ligne.

Toute la flore de la Côte d'Ivoire a été révisée à travers la monographie nationale sur la diversité biologique de 1998 et revue en 2014.

Au niveau des institutions, il existe un programme de conservation ex-situ des palmiers natifs de Côte d'Ivoire notamment les rotins. En effet, des semences issues de différentes régions sont mises en germination *in vitro* ou en pépinière. Les plantules sont par la suite repiquées dans les forêts classées et jardins botaniques afin de pérenniser l'espèce (CSRS-CNF-UNA). Aussi, la SODEFOR, à travers l'Unité de Gestion et de Conservation des essences forestières participe à la conservation de ces espèces.

En ce qui concerne les plantes cultivées le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) élabore des fiches techniques en guise de lignes directrices sur les plantes cultivées.

**Objectif 4 : Au moins 15 pour cent de chaque région écologique ou de chaque type de végétation sont maintenus par le biais d'une gestion et/ou d'une restauration active**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

#### **Explication du choix**

Depuis 1926, les actions de l'État visant la sauvegarde de la diversité biologique ont permis de créer à partir de sites naturels un important réseau d'aires protégées. Le réseau de parcs et de réserves se veut représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés dans l'ensemble du pays. Pour atteindre l'objectif de 15%, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers la loi 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves nationales permet la création des Réserves Naturelles Volontaires (RNV) ; ce qui accroît substantiellement la superficie des aires protégées.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:**

Se référer à la section IV notamment les objectifs 11 et 15 d'Aichi.

**Objectif 5 : Au moins 75 pour cent des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des plantes de chaque région écologique sont protégées avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix**

La plupart des zones écologiques importantes pour la conservation des plantes continuent de subir la pression. Cependant, les aires protégées qui abritent l'essentiel de ces zones sont de mieux en mieux conservées.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:**

Des zones importantes de plantes ont été identifiées. On peut citer les Hotspots de biodiversité qui sont le Parc national de Tai, la Réserve Intégrale du Mont Nimba, le Parc National de la Comoé. 100% des zones importantes de plantes se situe, d'une part à l'intérieur des aires protégées, et d'autre part, à l'intérieur des forêts communautaires ou privées. Ces derniers sont ONG laboflore, ONG santé et protection sociale et GEPMCI etc.

Les activités de gestion supplémentaires des zones importantes de plantes situées à l'extérieur des aires protégées se résument en la sensibilisation des communautés.

**Objectif 6 : Gestion durable d'au moins 75 pour cent des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

La pratique de l'agroforesterie dans le domaine rural et le Programme d'Investissement Forestier (PIF) ambitionnent d'accélérer ces progrès qui devraient être caractérisés cependant par une évaluation.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description:**

Se référer à l'objectif 7 d'Aichi dans la section IV.

**Objectif 7 : Conservation in situ d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Aucun changement notable

**Explication du choix**

Il n'y a pas eu de programme de conservation ciblée sur des espèces identifiées comme menacées.

**Objectif 8 : Inclusion d'au moins 75 pour cent des espèces de plantes menacées connues dans des collections ex situ, de préférence dans le pays d'origine, avec au moins 20 pour cent restants disponibles pour des programmes de récupération et de rétablissement**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Il existe des jardins botaniques et des réserves publiques, communautaires et privées qui permettent de conserver *ex-situ* quelques espèces de plantes menacées. On peut citer les exemples de la domestication de *Cola lorougnonis* au jardin botanique du CNF, *Pericopsis elata*, *Tieghemella elata*, etc. dans quelques forêts classées dont Bossématié.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

La quasi-totalité des espèces végétales menacées de la flore ivoirienne sont conservées dans les collections « ex situ » du CNF. Ces espèces, de par leur statut de conservation permettent de décider de la création de zones de compensation de biodiversité toute fois qu'un projet menace leur existence. Ainsi, outre les Parcs et réserves nationaux, plusieurs zones refuges disséminées dans le pays assurent leur conservation.

**Objectif 9 : Conservation de 70 pour cent de la diversité génétique des cultures et des plantes sauvages apparentées et d'autres espèces de plantes importantes au plan socioéconomique, tout en respectant, préservant et maintenant les connaissances autochtones et locales connexes**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Les structures de recherches ont acquis de nombreux résultats dans la conservation des espèces cultivées. Ainsi, depuis 1966, le CNRA et l'IRD sont associées dans une opération pour conserver et

évaluer les ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, concernant le café, le matériel conservé est unique au monde en raison du nombre de taxons (une trentaine), de la taille des effectifs (7.500 génotypes) et de la diversité des origines (500 sites de prélèvement). Les formes sauvages y sont bien représentées : 1.300 individus de *C. arabica* et 700 individus de *C. canephora*. En ce qui concerne le cacao, le matériel végétal est conservé dans deux parcelles localisées à Divo et Bingerville. Pour le cacao, La collection de cacaoyers de Côte d'Ivoire regroupe environ 700 obtentions dont une dizaine de criollo. Le pays dispose d'une des plus importantes collections de cocotiers et de palmier à huile au monde. Toutefois, de nombreuses espèces cultivées ne sont l'objet de recherches scientifiques.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

La Côte d'Ivoire dispose d'un répertoire national des espèces sauvages apparentées (plantes médicinales, plantes fourragères, espèces d'arbres utiles, etc.). Pour le cas des plantes médicinales, le répertoire peut être consulté au Ministère de la Santé plus précisément au Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle.

Pour les plantes fourragères, il existe un répertoire fourni qui est disponible au CNRA Bouaké, au CNF à travers un mémoire de Thèse et à l'Université Péléforo Gon Coulibaly.

**Objectif 10 : Mise en place de plans de gestion efficaces pour prévenir les nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Aucun changement notable

**Explication du choix**

Il n'existe pas pour le moment de plan de gestion national devant prévenir les nouvelles invasions biologiques

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Bien qu'aucun plan de gestion efficace n'existe, certains travaux sur les espèces invasives sont menés dans les Universités et Centres de Recherche dans la perspective de la création d'un observatoire sur les plantes invasives en Côte d'Ivoire.

**Objectif 11 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvage n'est menacée d'extinction par le commerce international**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix**

L'Etat a pris des textes réglementaires sur la protection de certaines espèces menacées (assamela, bois de vène). Une loi d'application nationale de la CITES est en cours de validation. La Côte d'Ivoire est également engagée dans les négociations d'un Accord de partenariat Volontaire avec l'UE afin d'éliminer le bois d'origine illégale de leurs échanges commerciaux.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Se référer à l'Objectif 4 d'Aichi dans la section IV.

**Objectif 12 : Tous les produits basés sur des plantes sauvages ont une source durable**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix**

Des programmes de reboisement utilisent certaines plantes sauvages importantes pour le reboisement dans les forêts classées. Aussi, d'autres sont aujourd'hui domestiquées par les populations riveraines des parcs (PNT) dans le but de limiter les infiltrations. Ces plantes sont *Irvingia gabonensis*, *Carapa procera*, *Ricinodendron heudelotii*, *Garcinia kola*, *Tamarindus indica*.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Se référer à l'objectif 4 de la section 4

**Objectif 13 : Maintien ou augmentation, selon qu'il convient, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

En voie d'atteindre l'objectif au niveau national

**Explication du choix**

Existence de la Stratégie APA

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Les connaissances et pratiques traditionnelles ont été identifiées à travers le Programme National de Promotion de la médecine Traditionnelle (PNPMT).

**Objectif 14 : Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Plusieurs programmes participent à la sensibilisation sur la diversité des plantes. On peut citer le projet « une école, cinq (5) ha de forêts » du Ministère des Eaux et Forêts. Des programmes d'éducation environnementale sont menés par les institutions, Centres de Recherche et ONGs.

5570 praticiens de la médecine traditionnelle constituent des ambassadeurs de l'importance de la diversité des plantes médicinales. A cet effet, ils mènent des activités de sensibilisation sur la gestion durable des plantes utilisées dans la médecine traditionnelle.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Le jardin botanique de Bingerville permet aux élèves des lycées et collèges de connaître l'intérêt des plantes à travers des visites guidées.

Plusieurs ONG contribuent à la formation et à la sensibilisation des populations sur les usages et l'importance des plantes. A titre d'exemple, on peut citer la formation sur les vertus thérapeutiques des plantes initiée par l'ONG GEPMCI, la sensibilisation sur l'importance des mangroves organisée par l'ONG SOS-FORETS.

**Objectif 15 : Le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Plusieurs personnes ressources des différentes structures et ONG ont été formées. Cependant, des efforts restent à faire pour répondre aux besoins nationaux en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Dans le cadre de la conservation des plantes, les cinq (5) Universités publiques de Côte d'Ivoire et quelques Universités privées offrent des formations dédiées.

**Objectif 16 : Établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes, afin d'atteindre les objectifs de la stratégie**

**Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national**

Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents

**Explication du choix**

Dans le cadre du renforcement, certaines institutions en charge de la conservation des plantes ont bénéficié de projets de renforcement financés par des bailleurs tels que GBIF, SEP2D.

En plus, un réseau de pépiniéristes de plantes utiles de la zone Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire a été mis en place avec l'appui de la GIZ. L'AISA constitue également un réseau de professionnels de l'agronomie.

**Description de la contribution du pays à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description**

Les jardins botanique en Côte d'Ivoire ne travaille pas en réseau. Chacun a ses objectifs à atteindre en fonction des missions assignées.

## SECTION VII. MISE A JOUR DU PROFIL DU PAYS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

### 7.1. Données factuelles sur la biodiversité

#### 7.1.1. Etat et tendances de la biodiversité, y compris les avantages découlant de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques

##### 7.1.1.1. Etat et tendance de la biodiversité

La diversité biologique terrestre et aquatique (ensemble des organismes, plantes et animaux) de la Côte d'Ivoire, dans l'état actuel des connaissances, comprend globalement 16 815 espèces. Les éléments constitutifs de cette diversité biologique sont répartis entre deux types d'écosystèmes :

- **les écosystèmes terrestres** : 12 126 espèces réparties entre 356 micro-organismes terrestres (Virus et Bactéries), 577 champignons, 3 927 végétaux, 7 266 animaux,
- **les écosystèmes aquatiques** : 4.689 espèces réparties entre 1.382 micro-organismes (algues et protozoaires), 375 végétaux aquatiques et 2 932 animaux aquatiques.

#### Les virus et les bactéries

Les virus en Côte d'Ivoire se répartissent en 33 familles, 59 genres et 101 espèces dont 50 espèces virales infectant les plantes, 12 espèces infectant les animaux et 39 espèces infectant les hommes. Des virus peuvent se retrouver dans le milieu aquatique par contamination par l'homme et les animaux : ce sont les *Enterovirus* (*Coxsackievirus* B, *Echovirus*, *Poliovirus*, *Enterovirus* 68 à 70), *Hepatovirus* virus de l'hépatite A, *Norovirus* virus de l'hépatite E, *Astrovirus* et *Rotavirus* tous deux virus des gastroentérites infantiles.

Les bactéries en Côte d'Ivoire comptent 9 classes, 21 ordres, 35 familles, 85 genres et 255 espèces représentatives de 5 phylums (Chlorobi, Cyanobactéries, Protéobactéries, Firmicutes, et Actinomycétales). Parmi les 5 phylums, les Cyanobactéries et les Protéobactéries représentent les deux grands phylums décrits en Côte d'Ivoire et ont respectivement 147 et 85 espèces. Toutes les bactéries sont cosmopolites et sont présentes sur le sol, dans l'eau, l'air et les organismes. Les bactéries photosynthétiques (les Cyanobactéries, Rhodospirillales et Chlorobiales) décrites en Côte d'Ivoire prolifèrent préférentiellement dans le milieu aquatique (eaux continentales, lagunaires et marines).

#### Les champignons et les lichens

Les Champignons recensés comptent 577 espèces dont 356 espèces de champignons supérieurs, 42 espèces de champignons inférieurs parasites de l'homme et 179 espèces de champignons inférieurs parasites des plantes cultivées.

Parmi les Champignons supérieurs, on dénombre 87 espèces comestibles appartenant, entre autres, aux genres *Termitomyces* (11 espèces), *Lentinus* (6 espèces), *Agaricus* (5 espèces), *Lactarius* (4 espèces), *Psathyrella* (4 espèces), *Marasmius* (4 espèces) et *Volvariella* (3 espèces).

Les Champignons supérieurs non comestibles appartiennent à 92 genres et ont été principalement recensés dans les zones forestières. Les familles les plus représentées sont entre autres les Polyporaceae (26,92%), les Agaricaceae (17,94%) et les Marasmiaceae (16,03%).

Les Champignons inférieurs parasites de l'Homme sont responsables des mycoses humaines. Les genres *Microsporium*, *Trichophyton* et *Epidermophyton* sont des Champignons filamenteux parasites de la peau et des phanères. Les genres *Aspergillus*, *Scopulariopsis*, *Cladosporium*, *Entomophthora* et *Basidiobolus* sont des Champignons filamenteux opportunistes, pathogènes de l'Homme. Les genres *Candida*, *Cryptococcus*, *Torulopsis*, *Pityrosporium* et *Trichosporon* sont des levures opportunistes. Les genres *Histoplasma*, *Allescheria* et *Phialophora* sont des Champignons dimorphiques.

S'agissant des Champignons inférieurs parasites des plantes, 36 genres sont inféodés aux cultures maraîchères, 41 genres aux cultures vivrières et 34 genres aux cultures industrielles d'exportation. Ces Champignons peuvent créer des préjudices importants aux cultures, c'est le cas notamment de *Mycosphaerella musicola* et *Mycosphaerella fijiensis* chez le bananier plantain.

Aucune espèce de Lichen n'a été répertoriée.

### **Les algues**

Les Algues recensées regroupent 1318 espèces réparties en 307 genres, 156 familles, 83 ordres, 21 classes et 9 embranchements. L'embranchement des Bacillariophyta, avec 519 espèces soit 39,38% est le plus diversifié, suivi des embranchements des Chlorophyta avec 414 espèces soit 31,41%, des Dinophyta avec 146 espèces soit 11,07%, des Euglenophyta avec 123 espèces soit 9,33 %. Parmi les espèces d'Algues recensées, 14 sont endémiques à la Côte d'Ivoire, une seule est endémique pour l'Afrique de l'Ouest, 9 permettent de caractériser les milieux peu pollués (milieux oligotrophes) et 15 espèces les milieux très pollués (milieux eutrophes).

### **La flore terrestre**

La flore terrestre ivoirienne renferme 3.927 espèces de plantes (Bryophytes, Ptéridophytes et Angiospermes) réparties en 220 familles. Les Angiospermes sont les plus nombreuses avec 173 familles composées de 1158 genres avec 3711 espèces. Les Bryophytes sont représentées par 55 taxons au sein de 18 familles, 28 genres, 5 ordres et 2 classes. Le dénombrement des Ptéridophytes a donné 144 espèces. Les Gymnospermes possèdent 17 espèces toutes introduites et appartenant à 6 genres, 4 familles, 2 ordres et 2 classes-

L'originalité de la flore ivoirienne, dans son contexte de flore afro-tropicale, est liée à l'existence d'un endémisme relativement important au niveau de la famille, du genre et de l'espèce. Six familles sont endémiques africaines, dont cinq de la région guinéo-congolaise. Cette flore comprend 10 genres propres au domaine éburnéo-libérien et 478 espèces endémiques éburnéo-libériennes dont 62 endémiques ivoiriennes. Depuis 1998, deux nouvelles espèces ont été signalées : *Rauvolfia caffra* et *Tunbergia atacorensis*. En se référant aux listes de Aké-Assi (1998) et de l'UICN (2012), 290 espèces peuvent être classées parmi celles qui sont rares, menacées de disparition ou éteintes de la flore ivoirienne.

### **Les végétaux aquatiques**

La flore hydrophytique ivoirienne renferme 375 espèces de plantes supérieures (Ptéridophytes et Angiospermes) réparties en 89 familles et 221 genres. Au niveau des familles, on dénombre 52 pour les Dicotylédones, 17 pour les Monocotylédones et 20 pour les Ptéridophytes. Sur les 221 genres, on distingue 115 pour les Dicotylédones, 65 pour les Monocotylédones et 41 pour les Ptéridophytes. Enfin, en ce qui concerne les espèces, 166 sont des Dicotylédones, 129 des Monocotylédones et 80 des

Ptérédiphytes. Sur les 375 espèces signalées dans la flore hydrophytique, 11 (2,9 %) peuvent être classées dans la catégorie des espèces présentant un statut particulier. Il s'agit de 2 espèces endémiques aux forêts de Haute Guinée : *Anubias gigantea* et *Macropodiella taylorii*. En se référant aux listes de Aké-Assi (1998) et de l'UICN (2012), 9 espèces sont soit rares ou ne se rencontrent qu'exceptionnellement, soit vulnérables, soit enfin, présentent des risques faibles d'extinction.

### **Les protozoaires**

Les Protozoaires sont riches de 64 espèces réparties en 50 genres, 34 familles, 20 ordres et 7 classes. Le peuplement est dominé en terme de diversité par les classes des Lobosea et des Kinetophragminophora avec, chacune 14 espèces, suivies par les Polyhymenophora avec 11 espèces), les Zoomastigophorea avec 9 espèces, les Oligohymenophora avec 8 espèces, les Sporozoa avec 7 espèces et les Blastocystae avec l'espèce.

### **La faune terrestre**

La faune terrestre qui est caractérisée par une richesse et une diversité biologique importante compte 11 embranchements d'animaux repartis en 74 ordres, 203 familles, 769 genres et 7 234 espèces. Les insectes (5.574 espèces) constituent le premier groupe qui compte 79 % des espèces recensées contre 10,2% pour les Oiseaux (737 espèces) qui occupent la deuxième place et seulement 0,01 % pour les Mollusques terrestres (30 espèces) qui occupent la dernière place.

Parmi les Insectes, les Coléoptères (2019 espèces) et les Lépidoptères (1547 espèces) sont les « plus abondants » dans le pays. Quatre-vingt et une (81) espèces ont été nouvellement recensées. Soixante-dix-sept (77) d'entre elles appartiennent à l'ordre des Collemboles, insectes aptérygotes dont certains sont des indicateurs de milieux non dégradés.

Les Nématodes sont représentés par 18 espèces, pour la plupart vulnérables car fortement inféodés à des milieux particuliers. Les espèces locales d'Oligochètes connues se limitent à deux (2) familles, 11 genres et 27 espèces dont les statuts ne sont pas encore bien définis. La faune des Arachnides comprend 256 espèces réparties en 37 familles dont la plus importante est actuellement celle des Thomisidae avec 30 genres et 41 espèces. Les Myriapodes sont représentés par 132 espèces que l'on regroupe en Symphiles, Chilopodes et Diplopodes.

Les Amphibiens comptent 114 espèces dont 38 espèces endémiques au bloc forestier de la Haute Guinée et 15 espèces classées comme menacées.

L'avifaune signalée en Côte d'Ivoire est composée de 737 espèces appartenant à 21 ordres, 87 familles et 315 genres. Parmi ces Oiseaux, 102 sont migrateurs paléarctiques, 38 migrateurs intra-africains ne se reproduisant pas en Côte d'Ivoire et 25 migrateurs intra-africains qui se reproduisent dans le pays pendant la saison sèche.

L'ordre des Passériformes est le plus important avec plus de 50% des familles et 45 % des espèces.

Les reptiles recensés en Côte d'Ivoire comptent 134 espèces, ce qui ne représente que 2,25% des 5.954 espèces recensées dans le monde. Ces 134 espèces se répartissent en 70 genres, 21 familles et 5 ordres. Le plus grand nombre d'espèces (99), de genres (47) et de familles (10) est représenté dans le groupe des Serpents. Ce groupe est suivi par ceux des Lézards (22 espèces), des Tortues (10 espèces) et des Crocodiles (3 espèces).

Les Mammifères de Côte d'Ivoire sont représentés par 244 espèces. La faune sauvage comprend 226 espèces réparties en 113 genres et 35 familles pour 11 ordres. La faune domestique comprend 18 espèces et sous-espèces réparties en 13 genres, 10 familles et 10 ordres. Neuf (9) espèces sont signalées endémiques et 26 espèces sont considérées comme rares ou menacées. L'ordre des Chiroptères (Chauves-souris) est le groupe le plus important avec 85 espèces.

### La faune aquatique

Le Zooplancton compte 328 espèces réparties en 134 genres, 79 familles et 4 groupes zooplanctoniques. Le peuplement est dominé en termes de diversité par le groupe des Rotifères avec 131 espèces (40% des espèces), 38 genres (27% des genres) et 21 familles (26% des familles). Ils sont suivis par les Copépodes qui comptent 121 espèces (37% des espèces), 57 genres (42% des genres) et 33 familles (40% des familles).

Les Poissons des cours d'eaux comptent 504 espèces réparties en 282 genres et 135 familles appartenant à 37 ordres et 3 classes. Douze (12) nouvelles espèces ont été recensées dans cette étude. Ce sont : *Barbus tiekoroï*, *Leptocypris guineensis*, *Hepsetus akawo*, *Doumea chapuisi*, *Gymnallabes typus*, *Malapterurus barbatus*, *Malapterurus puntactus*, *Synodontis obesus*, *Poropanchax normani*, *Rhexipanchax schoioetz*, *Nimbapanchax melanoptygius* et *Lutjanus endecacanthus*. Les Monogènes parasites des poissons recensés sont au nombre de 80 espèces qui se répartissent entre 14 genres et 4 familles appartenant à 2 ordres. Dans leur relation avec leurs hôtes, les Monogènes développent une spécificité qui peut être soit stricte, soit étroite, soit large. De ce fait, les Monogènes parasites des poissons sont pour l'essentiel des marqueurs de l'espèce, des marqueurs phylogénétiques et des marqueurs écologiques

En dehors du Zooplancton, des poissons, des Amphibiens, des Reptiles aquatiques (Serpents-Varans) et des Oiseaux aquatiques, la faune aquatique est riche de trois embranchements. Il s'agit des Invertébrés, des Céphalocordés et des Chordés. Elle comprend 33 phylums dont 27 phylums d'invertébrés aquatiques et 6 phylums de vertébrés aquatiques et comprend 33 classes, 127 ordres, 417 familles et de 2439 espèces.

Cette faune aquatique qui constitue le benthos compte, entre autres, une espèce de Brachiopodes, 595 espèces de Mollusques, 434 espèces d'Annélides polychètes, 302 espèces de Crustacés Diantenates, 475 espèces d'Insectes, 12 espèces de Reptiles et 38 espèces de Mammifères.

Seuls les phylums des Mollusques et des insectes aquatiques ont chacun 1 espèce endémique. Ces espèces sont respectivement *Neritina tiassalensis* et *Ulvarius baoulicus*. De plus, le phylum des insectes aquatiques compte cinq (05) espèces exotiques (*Neochetina bruchi*, *N. eicchorniae*, *Neohydronomus putchellus*, *Cyrtobagus salviniae* et *C. singularis*) introduites volontairement pour contrôler biologiquement les plantes flottantes *Pistia stratiotes* (Arecaceae), *Salvinia molesta* (Salviniaceae) et *Eicchornia crassipes* (Pontederiaceae).

Les éléments constitutifs de la diversité biologique sont résumés dans les graphes ci-dessous :

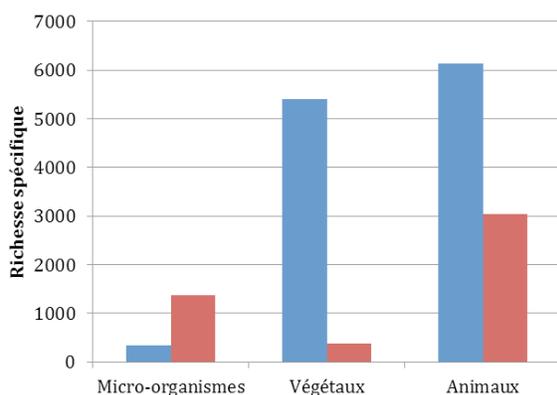


Figure 16 : Nombre d'organismes aquatiques et terrestres inventoriés

Depuis 2014 date d'élaboration de la seconde monographie de la diversité biologique, nous avons la confirmation de l'extinction d'une espèce de primate en l'occurrence *Ptilocolobus waldroni* (Mc Graw 2015). En ce qui concerne les autres taxa, il est indispensable de faire une mise à jour de listes des espèces. Ceci permettra d'indiquer éventuellement la liste de nouvelles espèces et celles ayant disparu.

#### 7.1.1.2. Services fournis par les écosystèmes

Les avantages tirés par les populations de la diversité biologique sont variés. On peut citer les services d'approvisionnement (de biens de consommation, la production de produits médicinaux etc.), les services socioculturelles, les services de régulation etc.

En ce qui concerne la valeur économique des services écosystémiques seules quelques études de cas ont été réalisées notamment les parcs nationaux de Tai, de la Comoé ; du Banco, la forêt du Centre National Floristique ; la réserve de Dahlia-fleur.

#### 7.1.2. Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique :

Comme détaillé dans la SPANB publiée sur le site du CHM-CI, les pressions exercées sur la biodiversité concernent les menaces naturelles (changement climatique, les espèces exotiques envahissantes, les épidémies), les menaces anthropiques (surexploitation et prélèvements frauduleux des ressources biologiques, Braconnage, Surpêche et pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN), Exploitation forestière, Destruction des habitats, Agriculture, Développement urbain, Pollution), les causes structurelles (la pauvreté, la non perception de l'importance de la diversité biologique et la faiblesse des capacités conceptuelles et opérationnelles), la perte des connaissances, des pratiques traditionnelles et culturelles.

#### 7.2. Mesures prises pour renforcer l'application de la convention

Les mesures prises pour renforcer l'application de la convention peuvent être consultées dans la SPANB (cf. page 42 à 44) disponible sur le site du CHM-CI.

La Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable recommande aux collectivités territoriales d'élaborer leur Agenda 21 local afin de prendre en compte aussi bien les préoccupations des populations que les matrices environnementales dans les plans de développement local.